



**Université Toulouse - Jean Jaurès**

**Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques  
à Toulouse (IPEAT)**

**Master mention Civilisations, Cultures et Sociétés  
Parcours Ingénierie de Projets avec l'Amérique Latine  
(IPAL)**

**La défense de l'intégrité territoriale de la nation originaire  
Awajún, Pérou**

**Mémoire de deuxième année présenté par :  
Lou Marlhioud**

**Sous la direction de :  
Stéphane Boisard**

**Année Universitaire 2023-2024**

## Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussignée, Marhioud Lou

Régulièrement inscrit à l'Université de Toulouse – Jean Jaurès - Campus du Mirail

N° étudiant : 22204740

Année universitaire : 2023-2024

Certifie que le document joint à la présente déclaration est un travail original, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la charte des examens de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès Campus du Mirail, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire.

Fait à Fréjus

Le : 23/08/24

Signature :



## REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques à Toulouse, dont le soutien m'a permis d'acquérir des compétences qui enrichiront considérablement mon parcours professionnel. Je tiens à remercier chaleureusement M. Benjamin Buclet pour sa bienveillance continue et sa disponibilité sans faille tout au long de ma deuxième année de Master IPAL.

Je suis particulièrement reconnaissante envers M. Stéphane Boisard, mon directeur de mémoire, pour la confiance qu'il m'a témoignée et pour son soutien dans l'élaboration de mon mémoire. Son accompagnement a été déterminant dans le choix du sujet et dans le développement de ce travail.

Ma reconnaissance va également à mon père, dont la patience et les relectures minutieuses ont été inestimables tout au long de mon parcours universitaire. Je remercie également mon amie Laetitia Larose pour sa présence constante, son soutien émotionnel indéfectible et ses encouragements sincères.

Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères à l'ensemble de l'équipe du Gouvernement Autonome Territorial Awajún (GTAA) — Matut, Dante, Chany, Jedson, Larry, Mario, Denis et Roberto — pour leur accueil généreux, leur bienveillance et leur accompagnement attentif tout au long de ma présence en Amazonie péruvienne.

Je tiens également à exprimer ma plus profonde gratitude au *Pamuk* Awajún, M. Gil Inoach Shawit, dont le parcours inspirant et le courage remarquable m'ont profondément marquée. Je lui suis et lui resterai indéfiniment reconnaissante pour la profondeur de son enseignement et pour le partage généreux de ses connaissances sur son peuple. La transmission de ses précieuses connaissances restera pour moi une source d'inspiration inestimable.

# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	3
SOMMAIRE .....	4
INTRODUCTION .....	5
PARTIE 1. Une vision ancestrale et intégrale du territoire Awajún.....	8
Chapitre 1. Présentation du peuple indigène Awajún .....	8
Chapitre 2. Les principes fondamentaux de la cosmovision Awajún .....	12
PARTIE 2. L’universalisation des droits humains et l’application nationale au Pérou .....	16
Chapitre 1. Les Instruments Internationaux de l'ONU et de l'OEA et la reconnaissance des peuples indigènes .....	16
Chapitre 2. La non-application des ratifications des droits fonciers : le cas du conflit de Bagua.....	21
PARTIE 3. LA CRÉATION DU GOUVERNEMENT TERRITORIAL AUTONOME AWAJÚN (GTAA) .....	25
Chapitre 1. Présentation de la structure du GTAA et de la situation des titres fonciers des communautés Awajún.....	25
Chapitre 2. Vision du plan global du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (POA) .....	28
Partie 4. LA STRUCTURE DE STAGE PERÚ EQUIDAD ET SON PROGRAMME DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES .....	33
Chapitre 1. Présentation de la fondation Tenure Facility et du projet .....	35
Chapitre 2. Approche politique et socio-économique du projet Tenure Facility.....	37
Chapitre 3. Le processus d’élaboration du projet Tenure Facility : objectifs, activités et résultats attendus .....	41
PARTIE 5. CONCEPTION D’UN PROJET DE CYBERACTIVISME .....	52
Chapitre 1. Analyse de l’utilisation des technologies de l’information et de la communication au sein du GTAA .....	52
Chapitre 2. Proposition et présentation d’un projet de cyberactivisme.....	56
Chapitre 3. Cadre logique du projet de cyberactivisme .....	58
Chapitre 4. Création et lancement de la page Instagram du GTAA .....	61
Chapitre 5. Conception et mise en œuvre du podcast « Voces de la Selva » .....	62
CONCLUSION .....	67
BIBLIOGRAPHIE.....	70
SIGLES .....	75
ANNEXES.....	76
<b>RAPPORT DE STAGE .....</b>	<b>90</b>

## INTRODUCTION

*“Cuando la tiranía se hace ley, la rebelión es un derecho”, Simón Bolívar*

Depuis des décennies, l'Amazonie péruvienne est convoitée pour les nombreuses richesses naturelles qu'elle recèle. Au fil du temps, cet espace à fort potentiel économique, en raison de la présence de ressources telles que le pétrole et les minerais, a suscité un large engouement, tant étatique que transnational, pour l'appropriation des terres en vue de leur exploitation. Cependant, cette exploitation se heurte à un dilemme majeur : l'existence des peuples indigènes qui occupent ces terres depuis des temps immémoriaux. Ce territoire ancestral, héritage des communautés autochtones, se retrouve au cœur d'un conflit d'intérêts qui met en péril le lien profond et indissociable entre ces peuples et leurs terres. Bien plus qu'un simple espace géographique, ces territoires sont les garants de l'identité, de la culture, et de la spiritualité des peuples qui y vivent. Les communautés indigènes du Pérou, propriétaires et héritières de ces terres, possèdent des droits fonciers qui protègent non seulement leur habitat, mais aussi la dimension spirituelle des espaces cosmiques de cet écosystème précieux.

L'un des peuples originaires de l'Amazonie péruvienne, les Awajún, incarne particulièrement cette lutte pour la préservation de leur territoire intégral, face à l'extractivisme qui menace de détruire non seulement leur environnement, mais aussi leur mode de vie. Si ce territoire n'était plus en leur possession, leur existence ne pourrait perdurer. Dans un monde en constante évolution, ce peuple originaire a souvent dû affronter les menaces imposées par des forces extérieures, qu'il s'agisse du colonialisme, des politiques étatiques ou des pressions du développement moderne. De plus, la Constitution péruvienne de 1993 a introduit des changements significatifs aux droits fonciers des peuples autochtones, bouleversant les protections établies par les précédentes législations. Les articles de lois antérieurs, qui garantissaient l'inaliénabilité, l'indivisibilité et l'imprescriptibilité des terres autochtones, ont été modifiée. Cette modification constitutionnelle a ouvert la voie à une approche plus commerciale de la gestion des terres, affaiblissant considérablement la sécurité territoriale des nations autochtones. Afin de saisir pleinement l'entière et la complexité de ce processus d'appropriation du territoire, ainsi que de la réappropriation de la terre et la faculté des Awajún à exercer leur droit à l'auto-détermination et à l'auto-gouvernance, ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'une analyse approfondie des mécanismes de lutte et de résilience de ce peuple pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux.

Dans un premier temps, pour établir une contextualisation historique du peuple Awajún, nous explorerons la vision ancestrale et intégrale du peuple, où nous définirons la notion d'intégrité territoriale. Nous analyserons la multi-dimensionnalité de la « cosmovision » awajún qui englobe la terre, ses fonctions économiques, culturelles, sociales et politiques. Cette analyse permettra de comprendre comment leur croyance traditionnelle spirituelle enracinée dans leur culture façonne leur identité sociale et politique, conditionne leurs priorités de développement et leur droit à la libre détermination et à l'auto-gouvernance.

Dans la seconde partie, nous présenterons le cadre législatif péruvien qui sous-tend les droits des peuples autochtones, en mentionnant quelques conventions internationales telles que la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous analyserons comment la ratification par le Pérou de ces instruments internationaux se traduit par une application limitée de leurs dispositions. Pour illustrer cette partie, nous reviendrons sur le cas du conflit de Bagua, qui témoignera des revendications des peuples indigènes pour la reconnaissance et l'application de leurs droits fonciers.

Dans la troisième partie, nous analyserons la manière dont le peuple Awajún a institué sa propre structure gouvernementale, au travers de la création en 2021 du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA). Ici, nous présenterons la structure et le fonctionnement du GTAA ainsi que la vision globale du plan de développement durable de ce gouvernement. Cette section abordera également la situation des titres fonciers et la répartition territoriale des communautés Awajún.

Dans la quatrième partie, nous présenterons le rôle de *Perú Equidad – Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos*, en tant qu'intermédiaire du Gouvernement Territorial Autonome Awajún dans le cadre de sa collaboration avec d'autres entités. Nous aborderons les raisons pour lesquelles *Perú Equidad* est impliqué dans la gestion des financements et d'autres aspects opérationnels du GTAA. Ensuite, nous examinerons l'approche politique et socio-économique du projet Tenure Facility consacré aux peuples Awajún et Wampis, en détaillant le processus de son élaboration, ainsi que le contenu du projet.

Enfin, la cinquième et dernière partie de ce mémoire abordera la problématique suivante : Comment les nouvelles formes et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent-elles faire avancer les combats liés à certaines questions de développement, notamment la protection et la défense territoriale ? Nous étudierons comment les technologies numériques peuvent être utilisées pour renforcer les revendications territoriales et les initiatives de développement durable du Gouvernement Territorial Autonome Awajún. Cette partie se déclinera en plusieurs chapitres, chacun abordant les différentes facettes de la conception d'un projet

de cyberactivisme, allant d'une réflexion sur les besoins du gouvernement Awajún pour faire entendre leurs revendications sur la scène nationale et internationale, de l'analyse des TIC à la mise en œuvre d'initiatives concrètes, par la conception de son cadre logique, jusqu'au lancement de la page du GTAA sur le réseau social Instagram, mais aussi du lancement de son podcast « Voces de la Selva » sur la plateforme Youtube.

# PARTIE 1. UNE VISION ANCESTRALE ET INTEGRALE DU TERRITOIRE AWAJUN

## CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU PEUPLE INDIGÈNE AWAJÚN

Tout d'abord, il est essentiel de revenir sur les définitions des termes « peuple indigène » et « peuple autochtone ». Selon José Martínez Cobo, rapporteur spécial de la sous-commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités, les peuples autochtones ou indigènes sont :

[Les sociétés indigènes sont] liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ce sont à présent des éléments non dominants de la société et elles sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques<sup>1</sup>.

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU),

Les peuples autochtones ont en commun une continuité historique avec un territoire donné avant la colonisation et entretiennent un lien fort avec leurs terres. Ils maintiennent, du moins en partie, des systèmes sociaux, économiques et politiques distincts. Ils ont des langues, des cultures, des croyances et des systèmes de connaissances distincts. Ils sont déterminés à maintenir et à développer leur identité et leurs institutions distinctes et ils constituent un secteur non dominant de la société<sup>2</sup>.

En résumé, le terme « indigène » désigne une personne « qui est originaire du pays où il se trouve », tandis que le terme « autochtone » ajoute la notion de continuité historique, en précisant « dont les ancêtres ont vécu dans ce pays ». Après avoir clarifié ces notions, il est essentiel d'examiner les termes « communauté », « peuple » et « nation » indigènes ou autochtones. Bien que souvent utilisés de manière interchangeable, ces termes présentent des particularités distinctes.

L'étymologie de « nation » est issue du latin *natio*, « *-onis* », qui signifie « naissance<sup>3</sup> », c'est-à-dire, « là où je suis né ». Le concept moderne de nation se définit comme un « ensemble d'êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions,

<sup>1</sup> Survival International, *Terminologie*. [<https://www.survivalinternational.fr/qui/terminologie>, consulté le 19 juillet 2024].

<sup>2</sup> United Nations, *Peuples autochtones, Nations Unies*. [<https://www.un.org/fr/fight-racism/vulnerable-groups/indigenous-peoples>, consulté le 19 juillet 2024].

<sup>3</sup> Académie Française, « Nation », *Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édition [<http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9N0108>, consulté le 19 juillet 2024].



parfois de langue, et constituant une communauté politique<sup>4</sup> ». Il est important de noter que le peuple Awajún se présente et se définit comme une nation et/ou un peuple originaire, organisé en communautés « natives ». Tout au long de ce mémoire, les mots « peuple Awajún » et « nation Awajún » seront donc employés de manière alternée pour désigner le même groupe de personne. De même, les termes « indigène » et « autochtone » seront utilisés de manière équivalente, car dans le cadre de ce travail, la distinction n'est pas significative. Seul un sens spécifique sera donné au mot « communauté », qui désignera les communautés natives/indigènes structurées par le peuple Awajún.

Les Awajún, également connus sous le nom de *Aguaruna*<sup>5</sup>, est un peuple autochtone originaire de la région amazonienne du Haut Marañón, située au nord du Pérou, près de la frontière avec l'Équateur (Figure.1). Ils appartiennent à la famille ethnolinguistique Jíbaro, qui regroupe quatre autres peuples, à savoir les Ashuar, les Shuar, les Shiwiar et les Wampis. Leur langue maternelle est l'awajún, tandis que l'espagnol est leur seconde langue.

Organisés en communautés natives, les Awajún vivent sur leur territoire ancestral, dénommé *Wega Nugka*<sup>6</sup>, qui s'étend sur 3 millions d'hectares dans le nord de l'Amazonie péruvienne, réparti dans les départements de Loreto, Amazonas, San Martín et Cajamarca. Ce vaste territoire est principalement délimité par plusieurs fleuves et leurs affluents. Le fleuve Marañón, principal cours d'eau du territoire Awajún, est rejoint par ses affluents principaux Chiriyacu, Cenepa, Nieva, Santiago, Apaga-Yurapaga, Potro et Cahuapanas<sup>7</sup>. Historiquement, les Awajún préféraient s'établir dans de petites vallées en raison du risque d'attaques de la part des Wampis, un autre peuple indigène voisin. Cependant, avec la fin des hostilités entre ces deux communautés, certaines familles awajún ont commencé à s'installer le long des rivières, élargissant ainsi leur emprise territoriale.

Le Pérou, avec une superficie totale de 1 285 215 km<sup>2</sup>, est couvert à 74 % par la région amazonienne<sup>8</sup>. Les Awajún constituent le deuxième plus grand peuple indigène amazonien du pays. Selon le recensement de l'*Instituto Nacional de Estadística e Informática* (INEI) réalisé en 2017, leur population s'élève à 70 468 personnes<sup>9</sup>. Les résultats du *III Censo de Comunidades Nativas* de la même année montrent que, parmi les 44 peuples autochtones ou déclarés comme tels, les Ashaninka possèdent le pourcentage le plus élevé de communautés autochtones avec 19,22 %, suivis des Awajún

<sup>4</sup> CNRTL, « INDIGÈNE : Définition de INDIGÈNE ». [<https://www.cnrtl.fr/definition/indig%C3%A8ne>, consulté le 19 juillet 2024].

<sup>5</sup> Ministerio de Cultura, « Base de datos de Pueblos Indígenas u Originarios Awajún (BDPI) ». [<https://bdpi.cultura.gob.pe/pueblos/awajun>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>6</sup> Gobierno Territorial Autónomo Awajún. [<https://gtaawajun.org.pe/>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>7</sup> *Idem*.

<sup>8</sup> Territorio Indígena y Gobernanza, *Información General*, 2021.

[<https://www.territorioindigenaygobernanza.com/web/peru/>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>9</sup> Ministerio de Cultura, art.cit.

avec 15,5 %<sup>10</sup>. Les 281 communautés Awajún sont réparties dans quatre départements : 214 dans l'Amazonas, 9 à Cajamarca, 15 à San Martín et 42 à Loreto<sup>11</sup>. Leur territoire intégral ancestral, qu'ils désignent sous le nom de *Tajimat Awajún (buen awajún)*, englobe l'intégralité de l'espace qui leur garantit le droit au *Tajimat Pujut*, signifiant "buen vivir" en langue awajún.

Pour saisir pleinement la notion d'intégrité territoriale, nous nous appuyerons sur la définition de l'anthropologue Alexandre Surrallés : « El territorio, conjunto integral de los elementos naturales de un espacio geográfico identificado con un pueblo determinado, es el punto de partida y el resultado actualizado de la historia y la cultura de un pueblo<sup>12</sup> ». La notion de territoire pour les peuples autochtones va bien au-delà de la simple délimitation géographique, mais inclut l'ensemble des dimensions économiques, culturelles, sociales et politiques. Leur terre ancestrale repose sur une vision intégrale du territoire, incarnant la cosmologie du peuple Awajún qui aspire avant tout à vivre en harmonie avec l'environnement et ses habitants. Cette vision holistique, basée sur la notion de *buen vivir*, se fonde sur le respect de la nature et des écosystèmes environnants. Chaque être vivant, qu'il soit minéral, végétal ou animal, est perçu comme interconnecté et interdépendant. La terre, perçue comme sacrée, est au cœur de l'engagement du peuple indigène pour la protection de leur environnement naturel, qui constitue à la fois une source de spiritualité mais aussi le fondement de leur mode de vie et de leur économie. Culturellement, le territoire sert de cadre aux pratiques rituelles et aux traditions ancestrales, entre les membres de la communauté, leur histoire et leurs ancêtres. Ce lien confère au territoire une valeur, souvent considérée comme une extension de l'identité collective et de la continuité culturelle.

Sur le plan économique, le territoire constitue un ensemble d'écosystèmes interconnectés qui répondent aux besoins matériels et spirituels des communautés. Il fournit les ressources essentielles pour leur survie quotidienne, telles que les récoltes agricoles, la chasse, la pêche, ainsi que les plantes médicinales et sacrées utilisées dans leurs pratiques spirituelles. Cette richesse de ressources garantit non seulement la sécurité alimentaire et la pérennité de leur mode de vie, mais elle forme également le socle de leur économie, en soutenant durablement leur mode de vie traditionnel. Pour le peuple Awajún, la terre ne se réduit pas à un simple espace de production, mais est l'élément central de leur économie et de leur existence culturelle. Sur le plan social et politique, le territoire des Awajún constitue un espace de contrôle et d'autonomie où s'exercent les droits à l'auto-gouvernance et à

<sup>10</sup> Instituto Nacional de Estadística e Informática, *III CENSO DE COMUNIDADES NATIVAS 2017*, Tome 1, Lima, décembre 2018, p. 4. [[https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones\\_digitales/Est/Lib1598/TOMO\\_01.pdf](https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib1598/TOMO_01.pdf), consulté le 10 avril 2024].

<sup>11</sup> Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica (CAAAPGD), *Territorio Integral Awajún*. [<https://caaap.org.pe/2020/08/11/territorio-integral-awajun/>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>12</sup> Alexandre Surrallés, « El territorio integral indígena como objetivo político », dans Raphael Colliaux et Silvia Romio (dirs.), *Autonomía indígena en la Amazonia peruana contemporánea*, Lima, IFEA, 2022, p. 5.

l'auto-détermination des communautés. Les Awajún possèdent leurs propres systèmes de gestion et de régulation, distincts de ceux imposés par les structures étatiques péruviennes.

Dans ce contexte, les notions de multi-scalarité *-multiescalaridad-* et de multi-dimensionnalité sont essentielles pour saisir les conditions sociales, politiques et juridiques liées à l'occupation de cet espace, ainsi que pour comprendre les diverses dynamiques qui influent sur la complexité du territoire des Awajún.

Le terme multi-scalaire<sup>13</sup> se réfère à la gestion et à la perception du territoire à différentes échelles, de la localité spécifique aux niveaux plus larges comme les régions ou les États-nations. Pour les Awajún, cette notion revêt une grande importance car leur territoire dépasse les frontières administratives imposées par l'État péruvien. Leur autonomie se manifeste à une échelle locale à travers des systèmes de gestion qui diffèrent des structures gouvernementales officielles, illustrant ainsi leur capacité à concilier entre leurs propres pratiques communautaires et les contraintes étatiques. Parallèlement, la notion de multi-dimensionnalité<sup>14</sup> reconnaît que le territoire comprend des aspects variés qui vont au-delà de la simple géographie, mais possède des dimensions sociales, culturelles, économiques et politiques. Leur territoire est un espace qui soutient non seulement leur survie économique, par le biais de pratiques telles que l'agriculture et l'utilisation des ressources naturelles, mais aussi leur identité culturelle et leurs droits politiques. En plus de constituer leur lieu de vie et de leur subsistance, le territoire est un champ d'action politique, qui montre ainsi comment les différents aspects du territoire sont interconnectés et influencent la gestion et l'organisation communautaire.

En combinant ces deux notions, nous comprenons mieux comment ce peuple indigène exerce son autonomie et s'efforce de maintenir son intégrité culturelle tout en naviguant dans un environnement, façonné à la fois par leurs propres systèmes ancestraux et les structures étatiques.

<sup>13</sup> Ricardo Burneo Mendoza, « Territorio Integral Indígena, una propuesta awajún », *Iztapalapa Revista de Ciencias Sociales y Humanidades*, vol. 2, no 85, décembre 2018.

<sup>14</sup> Mario Sosa Velásquez, *¿Cómo entender el territorio?*, 1<sup>e</sup> éd., Ciudad de Guatemala, Editorial Cara Parens, 2012, p. 15.

## CHAPITRE 2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COSMOVISION AWAJÚN

La spiritualité occupe une place prépondérante dans la cosmovision Awajún, avec une croyance en des esprits de la nature et des ancêtres veillant sur eux. Les cérémonies et rituels sont indispensables pour maintenir une bonne relation avec ces esprits et assurer la santé ainsi que la prospérité de la communauté. Cette croyance repose sur les lois de l'univers qu'ils maintiennent afin de garder une relation harmonieuse avec la nature et protéger leur territoire pour les générations à venir. Ce patrimoine culturel est lié à leur héritage identitaire, transmis de génération en génération, notamment à travers les récits des anciens et de cérémonial ancestral. Les Awajún possèdent une connexion spirituelle profonde avec leur territoire à travers des entités et espaces sacrés. Aussi entretiennent-ils une relation étroite avec les animaux, qu'ils chassent pour se nourrir, mais qu'ils considèrent également comme des êtres vivants sacrés qui méritent d'être respectés.

Cette cosmovision est structurée autour de plusieurs grands espaces cosmiques, chacun ayant une signification spirituelle et une influence directe sur leur mode de vie. Les rivières, par exemple, occupent une place centrale dans leur quotidien en tant que lieux essentiels pour la pêche et le transport, mais aussi en tant qu'entités vivantes dotées d'une âme, nécessitant respect et protection. Ils perçoivent la nature aquatique comme sacrée, ce qui implique la nécessité de préserver la qualité de l'eau pour garantir leur santé et leur subsistance. Les rivières et leurs profondeurs, habitats du *Tsugki*, apportent des connaissances pour réguler l'accès à la faune aquatique et inspirent les règles de protection des eaux<sup>15</sup>. De même, la forêt et les collines, où habite *Tijae*, d'apparence semblable à un être humain connu pour séduire les femmes<sup>16</sup>, est une source de savoirs sur la chasse, tandis que les connaissances de pêche sont transmises par l'*Anchau*<sup>17</sup>.

Le *Nayaim*<sup>18</sup>, qui symbolise l'espace aérien, est associé aux cascades, aux collines et aux lieux sacrés, qui sont considérés comme des points de rencontre avec l'*Ajutap*<sup>19</sup>, une entité par laquelle le peuple projette et oriente sa vision cosmique. Le sous-sol, où réside *Nugku*<sup>20</sup>, confère la fertilité à la terre, permettant le bon développement de l'agriculture et de la production alimentaire. *Nugku* émerge la nuit pour fertiliser les champs, et sa représentation est directement liée à la productivité de la terre.

<sup>15</sup> Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « Estatuto Constitutivo » [En ligne], p. 8. [<https://gtaawajun.org.pe/wp-content/uploads/2022/07/estatuto-awajun-oficial3-1.pdf>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>16</sup> Francis Alexandra Reyes Arana, *Estudio de la toponimia Awajún en la cuenca del río Chiriaco*, Thèse en linguistique dirigée par Dr. Gustavo Solís Fonseca, Universidad Nacional Mayor de San Marcos, 2018, p. 39. [<https://core.ac.uk/download/pdf/323341587.pdf>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>17</sup> Gobierno Territorial Autónomo Awajún, *op. cit.*, p. 8.

<sup>18</sup> *Idem.*

<sup>19</sup> *Idem.*

<sup>20</sup> *Idem.*

Maltraiter *Nugkui* revient à maltraiter la terre elle-même, ce qui entraîne une diminution de la productivité. Pour obtenir une bonne récolte, les femmes interprètent des chants rituels, appelés *anen*, pour honorer *Nugkui* et assurer la prospérité des cultures<sup>21</sup>.

Par ailleurs, *Etsa*, situé dans le firmament et l'atmosphère, est un être mythique qui, selon les récits d'origine, a enseigné aux Awajún les activités de subsistance telles que la chasse, la pêche, et la construction de maisons<sup>22</sup>. L'entité *Apajuí*, considérée comme le père créateur, réside dans le ciel et accueille les âmes des défunts qui doivent traverser la voie lactée, appelée *Iwanchi jinti*, pour atteindre le ciel<sup>23</sup>.

Dans cette vision cosmologique, la nature dans son intégralité — l'espace aérien, aquatique, terrestre, la faune et la flore — est une composante inaliénable du patrimoine ancestral millénaire de ce peuple, qui doit être préservé pour les générations futures. Ces éléments biosphériques, indissociables de leur identité collective, forment un tout intégré qui témoigne de l'interdépendance entre tous les espaces du territoire. En ce sens, cette vision holistique est le pilier de leur vie culturelle et spirituelle, mais surtout le fondement sur lequel repose leur identité et leur continuité en tant que peuple. Enfin, la cosmovision des Awajún revêt également une dimension politique. Historiquement identifiés comme des guerriers, ils ont lutté avec détermination pendant des décennies pour préserver leur identité et maintenir leur engagement envers la protection de leur territoire.

En se référant à la cosmovision des Awajún, Frederica Barclay, anthropologue péruvienne, souligne que :

La quête de [ce qu'ils appellent] la 'vision' est un processus, un mandat pour les hommes et les femmes, mais dans le cas des hommes, il s'agit d'un complexe culturel institutionnalisé. Ils cherchent cette vision près des cascades, connues sous le nom de 'tuna' (awajún). Cette vision est le moment où il est révélé à la personne comment sera sa vie dans le futur, s'il sera un guerrier, une mère, si ses enfants grandiront bien, si ses cultures prospéreront. La quête de la vision est un aspect important en termes de continuité culturelle<sup>24</sup>.

La structure sociopolitique du peuple repose sur des siècles de tradition, où la capacité de gouvernance est associée à des figures visionnaires. Durant l'époque coloniale, les Awajún s'organisaient en familles étendues, ou clans, installés dans des régions montagneuses et des vallées, pratiquant une gestion extensive et migratoire de leur territoire<sup>25</sup>. Ces unités étaient dirigées par des figures centrales, souvent des guérisseurs ou des guerriers visionnaires, qui obtenaient cette autorité

<sup>21</sup> Ricardo Burneo Mendoza, art. cit.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Coordinadora de Derechos Humanos, « Audiencia N°41 del juicio oral por caso el 'Baguazo' », 6 novembre 2015. [<https://derechoshumanos.pe/2015/11/audiencia-n41-del-juicio-oral-por-caso-el-baguazo/>], consulté le 10 avril 2024].

<sup>25</sup> Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica (CAAAPGD), *op. cit.*, p. 27.

grâce à des visions obtenues lors de rituels. Ce processus qui requérait la consommation de plantes hallucinogènes sacrées, telles que l'ayahuasca *natem*, le toé *mikut* ou le tabac *tsaan*, leur permettait d'obtenir l'*ajútap*, une vision spirituelle qui définissait leur rôle au sein de la communauté<sup>26</sup>. Parmi ces leaders visionnaires, on distingue le *pamuk*, un guérisseur respecté, le *kakájam*, un guerrier fort, et le *muún*, un sage ancien, chacun détenant la capacité de voir et de réaliser les aspirations futures de leur peuple<sup>27</sup>. Grâce à ces visions, ces leaders étaient en mesure de gouverner un espace territorial, de mener des guerres ou d'établir des alliances avec d'autres groupes<sup>28</sup>. Le chef visionnaire, *pamuk*, occupe une fonction essentielle en guidant le peuple, mais aussi dans la résolution des conflits internes. En combinant sagesse ancestrale et autorité politique, le *pamuk* perdure jusqu'à aujourd'hui comme un acteur central dans la préservation de l'identité culturelle, des valeurs communautaires, mais surtout assure la continuité de son peuple face aux défis contemporains.

Cette tradition ancestrale de leader visionnaire, qui constitue la base de la structure sociopolitique du peuple Awajún, attribue aux dirigeants actuels le rôle de guides spirituels et politiques. Ils ont la responsabilité de conduire la communauté vers une gestion harmonieuse et un bon gouvernement collectif. L'ensemble de cette cosmovision s'apparente à un système de gouvernance territoriale distinct, fondé sur des principes de libre détermination, d'auto-gouvernance et d'auto-détermination. Afin de mieux appréhender le concept de gouvernance territoriale, il est essentiel de se référer à l'une des définitions comme suit :

La gouvernance territoriale exprime une situation dans laquelle une population s'identifie à un territoire et, sur la base d'une institutionnalité légitimée par cette population, gère ses affaires internes et externes en fonction de cette appropriation territoriale. Il s'agit de la reconstruction, de l'actualisation ou de la détermination des formes spécifiques de gouvernance d'une société, fondée sur une institutionnalité et une juridiction propre ; c'est-à-dire, non induite ou imposée de l'extérieur ou de manière descendante, mais essentiellement autodéterminée<sup>29</sup>.

Pour les Awajún, la gouvernance territoriale désigne l'organisation et la gestion de leur territoire selon leurs structures politiques et sociales traditionnelles. Cela implique la création de mécanismes et d'institutions pour administrer leurs terres, résoudre les conflits, planifier le développement durable et préserver leur patrimoine culturel. Cette gouvernance est fondée sur des principes de participation communautaire, de respect des coutumes ancestrales et de protection de l'environnement. Pour exercer pleinement cette faculté de gouvernance territoriale, le peuple s'appuie

<sup>26</sup> Manuel Cornejo Chaparro, *Los pueblos achuar, awajún, kandozi y wampis*, 1<sup>a</sup> éd., Lima, Ministerio de Cultura, 2015, p. 68

<sup>27</sup> *Idem*.

<sup>28</sup> Ricardo Burneo Mendoza, art. cit.

<sup>29</sup> Pedro García Hierro et Alexandre Surrallés, *ANTROPOLOGIA DE UN DERECHO - Libre determinación territorial de los pueblos indígenas como derecho humano*, Copenhage, IWGIA, 2009, p. 43.

sur les principes du droit à l'autonomie indigène et à la libre détermination. Comme l'indique James Anaya, juriste et spécialiste des droits de l'homme et du droit international, *“La autonomía indígena es la facultad que tienen los pueblos indígenas de organizar y dirigir su vida interna, de acuerdo a sus propios valores, instituciones y mecanismos, dentro del marco del Estado del cual forman parte<sup>30</sup>”*. Aussi la notion de libre détermination vient-elle compléter la définition de cette dernière: *“La autonomía indígena tiene como base el derecho a la libre determinación de los pueblos: La libre determinación faculta a un pueblo a decidir sus prioridades de desarrollo de manera autónoma<sup>31</sup>”*.

De fait, le droit à la libre détermination confère aux peuples indigènes la capacité de décider de manière indépendante de leurs priorités de développement, en accord avec leur propre cosmovision, leurs valeurs et leurs besoins spécifiques. Ce droit ne se limite pas simplement à des aspects symboliques de l'autonomie, mais s'étend à la gestion et à l'administration de leurs propres systèmes politiques, juridiques, éducatifs et sanitaire. Cela inclut le droit de gérer leurs terres et ressources de manière autonome et de poursuivre leur développement économique, social et culturel selon leurs propres choix et aspirations<sup>32</sup>. L'autonomie indigène repose ainsi sur le droit inaliénable de chaque peuple à décider de manière indépendante de son avenir et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs de développement. Toutefois, la principale difficulté auquel le peuple est confronté réside dans le développement durable de leur territoire et dans la protection de leur droit à l'autonomie. Ce défi se traduit par des revendications constantes pour la reconnaissance légale de leurs terres ancestrales, pour la consultation préalable avant tout projet de développement, et pour le respect de leurs droits culturels et environnementaux. Au fil du temps, les relations entre l'État et les natifs se sont détériorées en raison de décisions gouvernementales qui portent atteinte aux droits des populations indigènes. Par le biais de mécanismes issus du pouvoir exécutif et législatif, ainsi que d'une application restreinte des droits internationaux, ces actions étatiques ont considérablement accentuées la vulnérabilité du peuple Awajún et son droit à l'auto-gouvernance comme nous le verrons dans la partie qui suit.

<sup>30</sup> Territorio Indígena y Gobernanza, *Autonomía Indígena*, 2021.  
[<https://www.territorioindigenaygobernanza.com/web/autonomia-indigena/>, consulté le 10 avril 2024].

<sup>31</sup> Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica, *op. cit.*, p. 15.

<sup>32</sup> Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « Estatuto Constitutivo », art. cit., p. 17.

## PARTIE 2. L'UNIVERSALISATION DES DROITS HUMAINS ET L'APPLICATION NATIONALE AU PEROU

### CHAPITRE 1. LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE L'ONU ET DE L'OEA ET LA RECONNAISSANCE DES PEUPLES INDIGÈNES

Le peuple indigène Awajún, comme d'autres nations originaires du Pérou, entretient une relation complexe avec l'État en matière de reconnaissance et de propriété des terres. Selon le Décret-Loi N°22175 de 1978, relatif aux Communautés Natives et au Développement Agricole de la *Selva* et *Ceja de Selva* (*Comunidades Nativas y de Desarrollo Agrario de la Selva y Ceja de Selva*), les communautés natives peuvent obtenir des titres de propriété pour leurs terres. Ce décret, connu sous le nom de *Ley de Comunidades Nativas*, définit spécifiquement les droits des communautés natives au Pérou, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'octroi de titres de propriété sur leurs territoires ancestraux.

Art 8.- Las Comunidades Nativas tienen origen en los grupos tribales de la Selva y Ceja de Selva y están constituidas por conjuntos de familias vinculadas por los siguientes elementos principales: idioma o dialecto, caracteres culturales y sociales, tenencia y usufructo común y permanente de un mismo territorio, con asentamiento nucleado o disperso.

Art 10.- El Estado garantiza la integridad de la propiedad territorial de las Comunidades Nativas levantará el catastro correspondiente y les otorgará títulos de propiedad.

Art 11. - La parte del territorio de las Comunidades Nativas que corresponda a tierras con aptitud forestal, les será cedida, en uso y su utilización se registrará por la legislación sobre la materia<sup>33</sup>.

Ce décret-loi établit les procédures et les conditions sous lesquelles les communautés natives peuvent obtenir la propriété légale de leurs terres, ainsi que les droits et les responsabilités qui en découlent. Cependant, ce décret reconnaît principalement les communautés natives en tant que groupes familiaux leur attribuant seulement des parcelles de terrain pour l'agriculture, sans reconnaître les peuples indigènes dans leur ensemble comme des nations distinctes. L'État considère la propriété communale des terres comme un regroupement de familles dans un endroit précis. L'entité responsable qui donne les titres de propriété décide de la taille du territoire en multipliant une superficie choisie par le nombre de personnes qui vivent dans la communauté<sup>34</sup>.

<sup>33</sup> « Ley de Comunidades Nativas y de Desarrollo Agrario de la Selva y de Ceja de Selva », p. 17.

<sup>34</sup> Gil Inoach Shawit, « Proceso de constitución del gobierno territorial autónomo awajún », *Amazonía Peruana*, no 34, juillet 2021, p. 5.

[<https://amazoniaperuana.caaap.org.pe/index.php/amazoniaperuana/article/view/256/254>, consulté le 24 juillet 2024].



Les Awajún, les Wampis, les Quechua et d'autres groupes sont des nations indigènes, des entités culturelles et historiques qui précèdent la formation de l'État péruvien. Le terme « nation » provient de son étymologie liée à la notion de naissance « là où je suis né<sup>35</sup> », soulignant l'identité originelle et profonde de ces peuples. Contrairement à un État comme le Pérou, qui est une structure politique et administrative moderne, une nation indigène comme les Awajún est enracinée dans un territoire et une culture ancestrale, distincte et autonome. Cette distinction entre nation et État est essentielle pour comprendre les revendications territoriales et culturelles des Awajún et leur lutte pour la reconnaissance et la protection de leurs droits.

En s'appuyant sur leur riche héritage culturel et leur identité en tant que nation distincte, les Awajún ont continué de renforcer leur autonomie et leur présence sur la scène politique péruvienne, démontrant ainsi que la reconnaissance officielle de leurs droits reste une priorité. Les droits humains universels, reconnus par diverses conventions internationales, sont fondamentaux pour la protection des peuples indigènes comme les Awajún. Plusieurs instruments internationaux soulignent l'importance de ces droits, notamment ceux promus par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation des États Américains (OEA).

Le principal instrument de l'ONU comprend la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui établit les principes fondamentaux des droits humains. A cela s'ajoute la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale en 2007. Elle promeut la libre détermination de tous les peuples, un principe essentiel pour les peuples autochtones. Cette déclaration se concentre spécifiquement sur les droits collectifs et individuels des peuples autochtones, reconnaissant leur droit à l'auto-détermination et à l'auto-gouvernance de leurs terres, territoires et ressources, ainsi qu'à la préservation de leur identité culturelle.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) fournissent des cadres supplémentaires pour protéger ces droits individuels et collectifs. La Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1989, est spécifiquement consacrée aux droits des peuples indigènes et tribaux. Conformément à la Convention 169 de l'OIT, l'État péruvien doit appliquer plusieurs articles concernant les droits des peuples autochtones, dont l'article 1 de la loi n°29785 sur le droit à la consultation préalable, qui stipule : « El derecho de los pueblos indígenas u originarios a ser consultados de forma previa sobre las medidas legislativas o administrativas que afecten directamente sus derechos colectivos, sobre su existencia física, identidad cultural, calidad de vida o desarrollo <sup>36</sup> ».

<sup>35</sup> Académie Française, *op. cit.*

<sup>36</sup> Article 1 de la Loi n° 29785, « Normas Legales », *El Peruano* [En ligne], no 11527, 7 septembre 2011, p. 3. [<https://www.gob.pe/institucion/congreso-de-la-republica/normas-legales/3560661-29785>, consulté le 22 novembre 2023].

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (*Convención Internacional sobre la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial*) ratifiées par le Pérou en 1971, renforcent encore ces protections.

Du côté de l'Organisation des États Américains (OEA), la Convention américaine relative aux droits de l'homme, également connue sous le nom de Pacte de San José, adoptée en 1969, et la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, adoptée en 1948, constituent des bases importantes pour la reconnaissance et la protection des droits humains en Amérique. La Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones, récemment ratifiée en 2016 par le Pérou, renforce les engagements de l'État envers les droits des peuples indigènes. Au Pérou, ces engagements internationaux se traduisent par des dispositions constitutionnelles. L'article 3 de la Constitution politique du Pérou reconnaît les droits analogues, c'est-à-dire ceux signés par le pays dans des traités internationaux.

#### Article 3

L'énumération des droits établis dans le présent chapitre n'exclut pas les autres droits que la Constitution garantit, ni d'autres de même nature ou fondés sur la dignité de l'homme, ou sur les principes de la souveraineté du peuple, de l'État démocratique de droit et sur la forme républicaine de gouvernement<sup>37</sup>.

#### Article 55

Les traités conclus par l'État et en vigueur font partie du droit national<sup>38</sup>.

L'article 55 stipule que les traités sur les droits de l'homme ont force de loi nationale. De plus, la quatrième disposition finale et transitoire assure la conformité de la législation nationale avec les droits humains conventionnels.

Cependant, il est essentiel de comprendre la différence entre la signature et la ratification des déclarations internationales. Comme le mentionne la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), « By signing a Convention, a State expresses, in principle, its intention to become a Party to the Convention. However, signature does not, in any way, oblige a State to take further action (towards ratification or not) <sup>39</sup>».

La signature indique un engagement, mais c'est la ratification par le congrès national qui incorpore réellement ces accords dans le droit interne, leur donnant force obligatoire. Cette distinction est importante car, sans ratification, un pays n'a aucune obligation de mettre en œuvre les accords

<sup>37</sup> *Constitution 1993 du Pérou*, Digithèque MJP, version de 2022 [En ligne]. [<https://mjp.univ-perp.fr/constit/pe1993.htm>, consultée le 1 avril 2024].

<sup>38</sup> *Idem*.

<sup>39</sup> Hague Conference on Private International Law (HCCH), « FAQ ». [<https://www.hcch.net/fr/faq>, consulté le 10 avril 2024].

signés. De plus, il y a une différence entre les décisions contraignantes de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA, et les recommandations non contraignantes de l'ONU, qui n'impliquent pas de sanctions.

Les dispositions des articles 13 et 14 de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) de 1989 revêtent une importance particulière. L'article 13 insiste sur l'intégrité du territoire des peuples indigènes, tandis que l'article 14 reconnaît leur droit à la propriété traditionnelle, à la possession de ces terres et propose des mesures pour garantir ces droits.

#### Article 13

1. En appliquant les dispositions de cette partie de la convention, les gouvernements doivent respecter l'importance spéciale que revêt pour la culture et les valeurs spirituelles des peuples intéressés la relation qu'ils entretiennent avec les terres ou territoires, ou avec les deux, selon le cas, qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et en particulier des aspects collectifs de cette relation.
2. L'utilisation du terme terres dans les articles 15 et 16 comprend le concept de territoires, qui recouvre la totalité de l'environnement des régions que les peuples intéressés occupent ou qu'ils utilisent d'une autre manière<sup>40</sup>.

#### Article 14

1. Les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés. En outre, des mesures doivent être prises dans les cas appropriés pour sauvegarder le droit des peuples intéressés d'utiliser les terres non exclusivement occupées par eux, mais auxquelles ils ont traditionnellement accès pour leurs activités traditionnelles et de subsistance. Une attention particulière doit être portée à cet égard à la situation des peuples nomades et des agriculteurs itinérants.
2. Les gouvernements doivent en tant que de besoin prendre des mesures pour identifier les terres que les peuples intéressés occupent traditionnellement et pour garantir la protection effective de leurs droits de propriété et de possession.
3. Des procédures adéquates doivent être instituées dans le cadre du système juridique national en vue de trancher les revendications relatives à des terres émanant des peuples intéressés<sup>41</sup>.

Cependant, bien que dans la pratique certaines lois et accords mentionnent tous les peuples y compris indigènes, la législation péruvienne, elle, tend souvent à exclure explicitement les peuples indigènes. Comme nous l'avons mentionné, l'obtention de titres de propriété est souvent réservée aux communautés natives, définies comme des groupes familiaux recevant des parcelles pour l'agriculture.

<sup>40</sup> *Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux*, 1989. [[https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C169](https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169), consulté le 16 mars 2024].

<sup>41</sup> *Ibid.*

En revanche, le terme "peuple indigène" devrait inclure l'ensemble du territoire nécessaire pour leurs activités traditionnelles telles que la pêche, la chasse et la préservation de leur cosmovision.

La tradition juridique européenne a influencé la manière dont les droits des communautés natives et des peuples indigènes ont été établis au Pérou. Bien que la Constitution politique du Pérou reconnaisse les communautés natives et leur accorde des titres de propriété, elle ne reconnaît pas pleinement les peuples indigènes comme des nations à part entière. Cependant, cette reconnaissance est indispensable pour la protection de leurs droits. L'universalisation des droits de l'Homme, soutenue par des organisations comme l'ONU et l'OEA, offre un cadre juridique plus large pour la protection des peuples indigènes. Néanmoins, l'application de ces droits au niveau national présente encore des défis, notamment en raison des disparités dans la ratification et l'application de ces mêmes traités internationaux.

Nous pouvons déduire de ce qui a été dit précédemment, que de nombreux textes législatifs et accords font référence à l'ensemble des peuples, mais souvent sans inclure explicitement les peuples indigènes, bien qu'ils fassent partie intégrante de cette catégorie. Cette omission soulève des questions sur la véritable reconnaissance et protection de ces peuples dans le cadre juridique existant. Les titres de propriété foncière sont généralement accordés uniquement aux communautés natives, qui sont essentiellement des familles recevant des droits de propriété limités pour des activités agricoles. En revanche, le concept de peuple indigène inclut l'ensemble du territoire ancestral, permettant l'exercice de pratiques traditionnelles ainsi que le maintien de leur cosmovision et de leur identité culturelle.

Les tensions persistantes entre l'État péruvien et les peuples indigènes amazoniens révèlent la complexité des relations gouvernementales liées à l'exploitation et à l'extraction des ressources naturelles sur leur territoire ancestral. Malgré les droits territoriaux reconnus et les obligations légales de consultation préalable envers le peuple Awajún, les initiatives d'exploitation et d'appropriation des ressources par des entités extérieures ont amplifié le climat déjà fragile de méfiance et de conflit, menaçant l'intégrité territoriale et les droits fondamentaux des communautés autochtones.

## CHAPITRE 2. LA NON-APPLICATION DES RATIFICATIONS DES DROITS FONCIERS : LE CAS DU CONFLIT DE BAGUA

*"No claudicamos ni ante los incas, ni ante los españoles, ni ante la República"<sup>42</sup>, Gil Inoach Shawit, Pamuk Awajún*

Pour approfondir cette analyse, il est pertinent de s'intéresser au cas d'étude du conflit de Bagua qui témoigne de l'impact du pouvoir exécutif et législatif sur les droits des peuples indigènes, pendant le mandat du président péruvien Alan García de 2006 à 2011. Le conflit de Bagua en 2009, connu aussi sous le nom du *Baguazo*, a été déclenché par une décision controversée du gouvernement péruvien de modifier des décrets constitutionnels afin de faciliter la mise en œuvre d'un traité de libre-échange avec les États-Unis, ouvrant ainsi la voie à une intensification de l'exploitation des ressources en Amazonie. Le pouvoir législatif, aligné sur l'exécutif, a soutenu une stratégie d'appropriation de l'espace amazonien et d'exploitation des ressources, au détriment des droits des peuples autochtones. Face à des pressions continues par l'industrie pétrolière, minière et forestière, le gouvernement péruvien a octroyé des concessions à des entreprises nationales et internationales pour exploiter ces ressources naturelles. Ces décisions ont été prises sans respecter l'article 1 de la loi n°29785 de la Convention 169 de l'OIT, cité précédemment, qui exige la consultation et l'obtention préalable des communautés autochtones de la région, aggravant ainsi les conflits autour de la terre et des ressources naturelles.

Suite à cette prise de décision du gouvernement péruvien, indépendamment de la Convention 169 de l'OIT, la modification des décrets sont sortis du cadre légal et ont ignoré les droits fondamentaux des peuples indigènes. Cette vision ethnocentrique et ce modèle de développement controversé ont provoqué une série de tensions entre l'État et les communautés autochtones, principalement Awajún et Wampis, qui a conduit au tragique conflit de Bagua. Outre ces initiatives d'exploitation et d'appropriation des territoires nord-amazoniens, le discours du président péruvien Alan García lors du conflit de Bagua a été fortement critiqué pour son outrecuidance envers les peuples amazoniens :

Ya está bueno, estas personas no tienen corona, no son ciudadanos de primera clase que puedan decirnos 400 mil nativos a 28 millones de peruanos tú no tienes derecho de venir por aquí, de ninguna manera, eso es un error gravísimo y quien piense de esa manera quiere llevarnos a la irracionalidad y al retroceso primitivo<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> National Geographic, *Las amenazas que enfrenta el pueblo awajún en Perú*, 9 août 2024. [[https://www.nationalgeographic.com.es/medio-ambiente/amenazas-que-enfrenta-pueblo-awajunperu\\_22987?fbclid=IwY2xjawEprXVleHRuA2FibQIxMQABHSC1qqxo7SWX2V5bFVCffC17iepdxsGJVw8QIN3r4lZ9GpxvvK5YcnOdQ\\_aem\\_nUO\\_91kygG2jVgQ8bKelAw](https://www.nationalgeographic.com.es/medio-ambiente/amenazas-que-enfrenta-pueblo-awajunperu_22987?fbclid=IwY2xjawEprXVleHRuA2FibQIxMQABHSC1qqxo7SWX2V5bFVCffC17iepdxsGJVw8QIN3r4lZ9GpxvvK5YcnOdQ_aem_nUO_91kygG2jVgQ8bKelAw), consulté le 9 août 2024].

<sup>43</sup> Marco Antonio Lovón Cueva, « El "Ciudadano" amazónico en el discurso político oficial », *Lingüística y Literatura*, vol. 40, no 75, décembre 2018, p. 46.

Ce discours politique incarné par les engagements politiques pris s'illustre par une vision discriminatoire raciale du concept de citoyen, conduisant à des positionnements rejetant la légitimité des droits des peuples autochtones. En somme, toutes ces décisions exécutives et législatives ont fomenté un sentiment d'injustice, qui a conduit les communautés autochtones à organiser des mouvements de contestation pacifiques.

Face à l'expansion des industries extractives sur leurs terres, menaçant leur existence et leur identité, les communautés autochtones ont réagi par une défense territoriale renforcée par la solidarité, unifiant toutes les communautés concernées. Cet engagement est survenu dans un contexte de pressions croissantes, perçues comme une forme de néo-colonialisme, où le 9 avril 2009 des mobilisations politiques pacifiques ont émergé. Ces manifestations regroupant environ 1350 communautés autochtones ont défendu les droits territoriaux et les normes internationales comme la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies. Les peuples indigènes, majoritairement représenté par le peuple Awajún et Wampis, ont protesté pacifiquement en bloquant la route Fernando Belauné Terry, surnommée « la Curva del Diablo », et en occupant la station pétrolière n°6 « Imazita » de Petroperú. Cette résistance dépasse une simple affirmation identitaire, mais représente une forme de résistance productive pour préserver leurs modes de vie traditionnels et leurs écosystèmes, tout en luttant contre la domination sociale.

Plus qu'un simple mouvement identitaire, nous pourrions ici évoquer le concept de résistance productive<sup>44</sup> utilisé par le sociologue péruvien Aníbal Quijano. Celui-ci souligne l'importance de la résistance productive comme une stratégie pour préserver les modes de vie traditionnels, les connaissances locales et les écosystèmes, tout en cherchant à construire des alternatives économiques plus durables et justes. Ce concept met également en évidence les formes de lutte et de résistance des populations subalternes qui visent à transformer les rapports sociaux au sein d'un contexte de domination.

Lors du conflit, les mouvements identitaires se sont manifestés par des revendications politiques telles que l'autonomie et la défense des droits des minorités culturelles et linguistiques. Les protestations sociales et barrages sur leur territoire ont symbolisé l'espace territorial comme une délimitation de non-appropriation territoriale. Pendant une cinquantaine de jours et malgré les appels au dialogue, les négociations entre les représentants autochtones et le gouvernement péruvien ont été limitées et souvent difficiles. Les tensions étaient élevées et les positions des deux parties étaient souvent divergentes. Le manque de confiance mutuelle et les divergences d'intérêts ont rendu les discussions plus complexes et ont contribué à l'escalade du conflit. Le 5 juin 2009, une tentative de démantèlement du campement à « la Curva del Diablo » a dégénéré en affrontements violents,

<sup>44</sup> Aníbal Quijano, *Modernidad, Identidad y Utopía En América Latina*, Lima, Sociedad & Política Ediciones, 1988, p. 6-7.

entraînant la mort de trente-trois citoyens péruviens, dont vingt-trois policiers et dix civils, parmi lesquels cinq autochtones<sup>45</sup>.

Le conflit de Bagua a été un tournant décisif pour la communauté Wampis, conduisant à une prise de conscience collective et l'initiative de créer un gouvernement représentatif autonome. Plusieurs membres de la communauté ont alors entrepris de faire reconnaître leur droit à l'autonomie territoriale comme en témoigne la création du Gouvernement Territorial Autonome de la Nation Wampis (GTANW). Le 29 novembre 2015, le premier gouvernement territorial autonome indigène du Pérou voit le jour. Officiellement, cette nation est reconnue par 300 représentants du peuple Wampis qui représentent plus d'une soixantaine de communautés autochtones. Ce gouvernement est composé d'une Constitution, d'un Président et d'un parlement élu pour cinq ans. Wrays Pérez Ramírez est alors devenu le premier *pamuk*, président de cet autogouvernement indigène. Le second gouvernement territorial autonome indigène du Pérou à voir le jour en décembre 2016 est celui du Gobierno Autónomo del Pueblo Kandozi<sup>46</sup>.

Le cas de Bagua illustre la complexité des dynamiques de pouvoir subordonnées à des intérêts politiques et économiques au détriment des droits des peuples indigènes. Cet événement témoigne des difficultés à appliquer la reconnaissance et la protection des droits territoriaux des communautés autochtones, souvent lésés au profit de l'appropriation des terres et des ressources naturelles. En analysant ce cas d'étude, nous pouvons mieux appréhender l'ambivalence des politiques gouvernementales, oscillant entre une reconnaissance limitée des droits autochtones et un soutien aux intérêts économiques. Cette dualité souligne la complexité des relations entre l'État et les communautés indigènes, marquées par des décisions qui favorisent l'exploitation des ressources naturelles au détriment des droits territoriaux des peuples autochtones.

Face à cette situation, les communautés indigènes ont rapidement pris conscience de la nécessité à former leur propre nation, tout en s'appuyant sur la législation qui les autorise à le faire, afin de se protéger et de protéger leurs territoires contre toutes les menaces pesant sur leur subsistance. Cette prise de conscience a conduit à la formation de leur propre gouvernement autonome, comme en témoigne la création du Gouvernement Territorial Autonome Wampis et Kandozi. En s'appuyant sur la législation nationale et internationale, qui reconnaît leur droit à l'auto-détermination et à l'autonomie, les Awajún ont cherché eux aussi à se doter des moyens nécessaires

<sup>45</sup> Amnistía Internacional [En ligne], *Perú : Bagua. Seis meses después. « Sólo por pensar diferente, por hablar diferente, nos están haciendo una injusticia »*, décembre 2009, p. 6. [<https://www.amnesty.org/en/documents/AMR46/017/2009/es/>, consulté le 21 novembre 2023].

<sup>46</sup> Servicios de Comunicación Intercultural, « ¡Se constituye gobierno autónomo del Pueblo Kandozi! », *Servindi*, 9 décembre 2016. [<https://www.servindi.org/actualidad-noticias/09/12/2016/se-constituye-gobierno-autonomo-del-pueblo-kandozi>, consulté le 1 avril 2024].

pour défendre leur intégrité territoriale. Ceux-ci vont créer le Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) en décembre 2021 sur des bases analysées dans la partie suivante.



## PARTIE 3. LA CRÉATION DU GOUVERNEMENT TERRITORIAL AUTONOME AWAJÚN (GTAA)

### CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DU GTAA ET DE LA SITUATION DES TITRES FONCIERS DES COMMUNAUTÉS AWAJÚN

La création officielle du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) en décembre 2021 représente l'aboutissement d'années de travail et de planification minutieuse. Le débat initial concernant le statut du GTAA, impliquant des délégués des quatre départements concernés, s'est tenu fin 2014 dans la communauté autochtone d'Alto Pajakusa, située dans la province de Condorcanqui. Ce débat a marqué le début d'un processus approfondi de consultation interne, impliquant des « visionnaires » - *kakájam*- et des représentants des organisations Awajún, qui s'est étalé sur quatre années. La phase finale de cette consultation a eu lieu du 22 au 24 octobre 2018, aboutissant à un consensus sur le statut du GTAA. Initialement, la constitution officielle du GTAA était prévue pour mai 2020. Toutefois, en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, cette échéance a été reportée<sup>47</sup>. Les 17 et 18 décembre 2021, la Grande Assemblée Constitutionnelle du Gouvernement Territorial Autonome d'Awajún s'est tenue à Chiriaco, dans le district d'Imaza, province de Bagua dans le département Amazonas<sup>48</sup>. Lors de cette assemblée, Gil Inoach Shawit a été élu président -*pamuk*- et Matut Micaela Impi Ismiño a été désignée vice-présidente -*waisam*-. Cette assemblée a également approuvé le Statut du GTAA, élaboré sur plusieurs années. Selon l'article 69 du Statut Constitutif Officiel Awajún<sup>49</sup>, le GTAA est structuré en trois niveaux : 1. Le gouvernement central, 2. Le gouvernement de *Tajimat Nugka*, et 3. Le gouvernement de *Batsatkamu* (Fig.2).

Le gouvernement central comprend l'assemblée *Ipaamamu* ainsi que le Conseil exécutif général.

Pour gérer l'étendue et la diversité de leur territoire, le Statut Awajún reconnaît 18 secteurs territoriaux -*tajimat nugka*-, qui servent de sièges décentralisés du GTAA (Fig.3). Au cours de la première année et demie de son existence, le GTAA a organisé des assemblées dans chaque secteur territorial, où les communautés rattachées ont défini le nom de chaque secteur en fonction d'éléments géographiques et socio-historiques. La plus haute autorité du GTAA est l'assemblée *Ipaamamu*. Cette assemblée est composée de 36 membres, comprenant deux représentants par secteur territorial : un/une *kakájam* et un/une *wáimaku*, élu/e avec le vote des délégués de chaque communauté. Les

<sup>47</sup> Traduction française de Gil Inoach Shawit, « Proceso de constitución... », art. cit., p. 15.

<sup>48</sup> Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica (CAAAPGD), *Cerca de mil líderes y lideresas indígenas participarán de la primera elección del Gobierno Territorial Autónomo Awajún en Chiriaco, Bagua* [En ligne]. [<https://caaap.org.pe/2021/12/17/mas-de-1-000-lideres-indigenas-participaran-de-la-primera-eleccion-del-gobierno-territorial-autonomo-awajun-en-chiriaco-bagua/>], consulté le 25 juillet 2024].

<sup>49</sup> Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « Estatuto Constitutivo », *op. cit.*, p. 17.

deux représentants agissent respectivement comme coordinateur et sous-coordinateur. Chaque secteur des 18 territoires est représenté par ces deux membres au sein de *Ipaamamu* pour un mandat de cinq ans. Les termes utilisés pour désigner ces fonctions ne sont pas choisis au hasard. En effet, l'adjectif *kakájam* se traduit en espagnol par "*valiente, guerrero, fuerte, visionario*<sup>50</sup>". Et l'adjectif *wáimaku* signifie "*visionaria*<sup>51</sup>".

Le conseil exécutif général, qui constitue l'organe exécutif du GTAA est dirigé par deux autorités élues le/la *pamuk*, le/la *waisem* pour un mandat de cinq ans. Ce siège se situe à Chiriaco, appartenant à la province de Bagua, dans le département Amazonas. Ce conseil dispose également d'un Comité de Conseillers Techniques, composé de spécialistes et de leaders visionnaires, que le/la *pamuk* doit consulter avant de prendre des décisions concernant les projets de développement. Concernant le deuxième niveau de la structure, nous retrouvons le Gouvernement des secteurs territoriaux -*tajimat nugka*-. Ce gouvernement représente l'autorité décentralisée du GTAA, chargé de résoudre les problèmes et de répondre aux besoins du peuple en fonction des réalités socio-économiques de chaque zone. Chaque *tajimat nugka* possède sa propre autorité qui sera appelée « Coordonateur de *tajimat nugka*. » La plus haute autorité du Coordonateur est l'Assemblée de *tajimat nugka*, composée de trois délégués par communauté. Puis, au troisième niveau de l'organisation structurelle, nous trouvons le Gouvernement Communal -*batsatkamu*-. L'autorité suprême de ce gouvernement est l'Assemblée Communale, constituée de membres qualifiés de la communauté et inscrits au registre communautaire. Le Conseil d'Administration est l'organe responsable de la gouvernance et de l'administration de la communauté, et le/la *wáimaku* en est l'autorité représentative. Concernant le rôle des organisations indigènes, les organisations et fédérations Awajún travaillent en coordination avec le gouvernement autonome. Elles remplissent les fonctions de la société civile organisée, mais n'assument pas le rôle de représentants officiels du peuple.

Sur un territoire total d'environ 2 991 062 hectares, seuls 1 804 243 hectares ont été légalisés en tant que communautés natives, laissant environ 1 186 819 hectares en attente de titres communaux<sup>52</sup> (Fig.4). Les communautés titrées (dotées d'un titre de propriété) possèdent un titre communal officiel, ce qui leur confère une reconnaissance juridique de leur territoire. Actuellement, 228 communautés Awajún sont titrées et 260 communautés annexés, couvrant une superficie légalisée de 1 804 243 hectares. Ces titres incluent non seulement le territoire principal mais aussi les

<sup>50</sup> Lucy Trapnell, « Programa de Formación de Maestros Bilingües de la Amazonía Peruana », *Amazonía Peruana*, no 18, décembre 1989, p. 116.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>52</sup> Gil Inoach Shawit, « Proceso de constitución... », art. cit., p. 18.

annexes et implantations associées. En revanche, les communautés non titrées, comprenant toutes leurs annexes, sont au nombre de 488 selon le Ministerio de Cultura<sup>53</sup> et occupent environ 1 186 819 hectares qui restent en attente de reconnaissance officielle. Sans reconnaissance légale, ces communautés manquent de la protection nécessaire pour garantir leurs droits fonciers. Une partie des terres des peuples autochtones se trouve également dans des zones classées comme *áreas naturales protegidas*, espaces naturels protégés (ANP). Ces zones sont désignées ou sont envisagées pour être désignées par l'État comme étant de « libre disponibilité <sup>54</sup>» pour la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Cependant, cette désignation peut parfois entrer en conflit avec les droits territoriaux autochtones, en limitant l'accès et l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles par les communautés locales. De plus, certaines ANP se superposent aux terres des Awajún, ce qui compliquent encore la gestion et la reconnaissance de leurs droits fonciers.

Chaque secteur territorial Awajún est composé de communautés titulaires de terre, non titulaires et de ANP. Actuellement, le territoire des Awajún est divisé en plusieurs parcelles distinctes. Cette fragmentation signifie que le territoire dans son ensemble n'a pas encore reçu une reconnaissance globale. En conséquence, bien que certaines parcelles aient un statut juridique officiel, l'intégralité du territoire Awajún n'est pas consolidée en un ensemble juridique cohérent. Cette absence de reconnaissance complète du territoire expose celui-ci à des risques de conflits fonciers et de dépossession. En effet, les parcelles individuelles appartenant aux communautés sans titre officiel ne bénéficient pas de la protection juridique de l'État, ce qui compromet la sécurité juridique indispensable à une gestion territoriale cohérente et intégrée. Actuellement, 266 communautés n'ont pas encore obtenu de titre officiel pour leurs terres, ce qui constitue l'un des principaux objectifs du GTAA.

Suite à la clarification des trois distinctions territoriales identifiées, nous pouvons désormais mieux visualiser les 18 secteurs territoriaux et les communautés titulaires au sein de chaque secteur (Fig.5). Cette identification détaillée facilitera une compréhension de la répartition des communautés et de la situation foncière, ainsi que des activités incluses dans le plan global du Gouvernement Territorial Autonome Awajún.

<sup>53</sup> Ministerio de Cultura, *op. cit.*

<sup>54</sup> Perú Equidad, « Nota de concepto del proyecto Tenure Facility », 10 janvier 2024. [Document interne].

## CHAPITRE 2. VISION DU PLAN GLOBAL DU GOUVERNEMENT TERRITORIAL AUTONOME AWAJÚN (POA)

La commission d'élaboration du Plan de Développement Global du Gouvernement Territorial Autonome Awajún a présenté le plan lors de la séance plénière de la Séance de Travail Coordinnée du GTAA avec les Organisations Awajún, qui a ensuite abouti à une approbation unanime le 4 mai 2022 à Chiriaco, siège du GTAA dans la province de Bagua. Le document interne relatif à l'élaboration du « Plan Global de Développement du Gouvernement Territorial Autonome Awajún » définit les priorités de développement du GTAA en accord avec les préoccupations majeures qui affectent ses modes de vie collectifs et individuels. L'objectif est de veiller à ce que les actions entreprises contribuent au renforcement des institutions économiques, sociales, culturelles et environnementales propres à la communauté, tout en favorisant un dialogue interculturel avec l'État.

Le GTAA s'est donné des objectifs clairs et ambitieux pour orienter ses actions et son développement, articulés autour de sa vision et de sa mission fondamentale :

- **Vision** : Assurer l'existence perpétuelle de la nation Awajún en préservant l'intégrité de son territoire et en maintenant un environnement sain. Cela repose sur les savoirs collectifs, la cosmovision, la sagesse, la langue et la valorisation de la mémoire historique, tout en intégrant les connaissances et technologies offertes par le monde globalisé. Cette vision aspire à réaliser le *tajimat pujut* (le développement harmonieux et autonome) dans le cadre d'un système de gouvernance territoriale et du droit à l'auto-détermination<sup>55</sup>.
- **Mission** : Promouvoir l'exercice complet des droits collectifs des Awajún, notamment en matière de territoire, d'identité culturelle, d'auto-développement et d'auto-détermination. Cela implique de renforcer le système juridique coutumier en s'appuyant sur les instruments nationaux et internationaux des droits humains. L'objectif est aussi de réaffirmer la vision du *tajimat pujut* (buen vivir) dans les domaines économique, social, culturel et environnemental, en maintenant une relation étroite et un dialogue permanent avec l'État dans un cadre interculturel<sup>56</sup>.

<sup>55</sup> Traduction française de Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « UMINKATI TIBAU N°0003-2022-GTAA/CEG », 22 mai 2024, p. 3. [<https://gtaawajun.wordpress.com/2022/05/05/uminkati-tibau-n0003-2022-gtaa-ceg/>, consulté le 25 juillet 2024].

<sup>56</sup> *Idem*.

Selon le World Intellectual Property Organization (WIPO), le droit coutumier et les savoirs traditionnels se définissent de la façon suivante :

Le droit coutumier se compose d'un ensemble de coutumes, d'usages et de croyances qui sont acceptés comme des règles de conduite obligatoires par les peuples autochtones et les communautés locales. Il fait partie intégrante de leurs systèmes socio-économiques et de leur mode de vie. Ce qui caractérise le droit coutumier est précisément le fait qu'il se compose d'un ensemble de coutumes qui sont reconnues et partagées collectivement par une communauté, un peuple, une tribu, un groupe ethnique ou religieux, contrairement au droit écrit émanant d'une autorité politique constituée, dont l'application est entre les mains de cette autorité, généralement l'État<sup>57</sup>.

Le droit coutumier est en effet fondé sur des coutumes transmises de génération en génération et formées par la répétition d'usages au sein de la communauté. Ce système juridique, indispensable pour les Awajún englobe tous les aspects mentionnés précédemment, tels que les croyances et les pratiques ancestrales, exposés plus en détail dans la première partie de ce mémoire, où la vision du peuple Awajún est présentée. Pour les Awajún, le droit coutumier est capital pour préserver leur identité culturelle et réguler leurs relations sociales, politiques et économiques. Bien que ce système diffère des systèmes juridiques formels imposés par l'État, il trouve également sa place dans la législation péruvienne.

Le Plan de Développement Global du Gouvernement Territorial Autonome Awajún, également appelé *Plan Autónomo Awajún (POA)*, s'articule autour de quatre objectifs de développement principaux : la terre, le territoire et les dons de la nature ; l'identité et la cosmovision ; le *tajimat pujut* (Vivre en harmonie avec la nature) ; et l'autonomie et l'auto-détermination<sup>58</sup>.

- **TERRE, TERRITOIRE ET DONS DE LA NATURE** : Le peuple Awajún utilise, accède et gère son territoire de manière autonome avec un lien spirituel fort. De même, à travers ses connaissances collectives, le peuple promeut la gestion durable de la biodiversité et du système hydrographique pour assurer la continuité d'un environnement sain et les moyens de sa survie en tant que nation originelle dans le cadre de l'interdépendance avec la nature.
- **IDENTITÉ ET COSMOVISION** : Promouvoir l'identité culturelle en tant que facteur fondamental de développement cognitif collectif et individuel à travers le sauvetage et la réévaluation de la cosmovision Awajún, de sa mémoire historique et de ses propres modes d'interrelation spirituelle avec la nature afin de garantir la continuité des systèmes juridiques, économiques,

<sup>57</sup> World Intellectual Property Organization (WIPO), « Droit coutumier et savoirs traditionnels », 2024, p. 3. [<https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo-pub-rn2023-5-7-fr-customary-law-and-traditional-knowledge.pdf>, consulté le 13 août 2024].

<sup>58</sup> Traduction française de Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « UMINKATI TIBAU... », *op. cit.*, p. 4.

sociaux, culturels et environnementaux qui font que l'environnement, la forêt, les eaux et l'écosystème sont préservés jusqu'à présent même sans grande intervention humaine.

- **TAJIMAT PUJUT** : Revendiquer et promouvoir une vision du développement propre, conforme à la cosmovision et aux attentes collectives du peuple Awajún, en veillant à ce que les institutions de bien-être de base soient maintenues en harmonie avec les principes de la coexistence communautaire. L'utilisation et l'accès aux terres, au territoire et aux ressources naturelles doivent se développer sans compromettre la durabilité des écosystèmes, et le bien-être communautaire doit être perçu comme un bien collectif et non comme une amélioration de la qualité de vie de quelques-uns.
- **AUTONOMIE ET AUTODÉTERMINATION** : Générer des conditions juridiques, sociales et administratives qui permettent au peuple Awajún de décider, de légiférer et de gouverner sur son territoire en appliquant ses connaissances, sa cosmovision et ses principes coutumiers dans le cadre de l'exercice du droit à la libre détermination des peuples indigènes, en assumant en même temps le développement d'une démocratie décentralisée et de fonctions publiques déléguées.

Pour chaque objectif de développement, des résultats précis ont été définis à court, moyen et long terme, accompagnés d'activités et d'indicateurs pour les atteindre. Le plan de développement global du gouvernement territorial autonome Awajún s'appuie sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), un outil de planification et de gestion de projet qui sert également de dispositif de suivi et d'évaluation. Chacun des quatre objectifs de développement - la terre, le territoire et les dons de la nature ; l'identité et la cosmovision; le *tajimat pujut* (Vivre en harmonie avec la nature); et l'autonomie et l'auto-détermination - est structuré en activités selon les résultats immédiats, à moyen terme et à long terme.

Nous ciblerons ici quelques activités qui, comme nous le verrons par la suite, seront directement liées à la conception et à la conduite du projet Tenure Facility, auquel le GTAA a activement participé. Pour l'objectif de développement « terre, territoire et dons de la nature », le résultat à court terme est le suivant : Des conditions organisationnelles, sociales et culturelles sont créées pour reprendre le contrôle absolu du territoire intégral de la nation originaire Awajún, basées sur l'application et le développement du droit coutumier et la promotion du droit au territoire conformément aux normes de droits humains internationalement établies.

Les activités se concentrent sur l'identification et la cartographie des zones non titrées à travers tout le territoire Awajún, avec une demande de formalisation. Il s'agit également d'identifier les communautés qui sollicitent la titularisation, l'agrandissement et la création de nouvelles

communautés. La mise à jour de la carte du territoire intégral Awajún avec une géo-référenciation appropriée est également une priorité. La géo-référenciation des communautés titrées est à envisager, tout comme la géo-référenciation des territoires communaux selon une programmation interne. Des réunions intercommunautaires sont prévues pour prendre des décisions concernant la rectification des limites communales. L'élaboration d'une carte des menaces et la mise en place de mécanismes d'alerte précoce, tout comme la délimitation territoriale des sous-sièges du GTAA. Sensibiliser la population sur l'inconvénient de la création de centres municipaux dans les territoires indigènes afin de proposer en parallèle, la création de corridors biologiques inter-peuples. En matière de gestion des ressources naturelles, des critères seront établis pour réaliser une étude de base de la forêt et évaluer l'impact actuel sur le territoire Awajún. L'articulation des statuts du GTAA avec les statuts communaux concernant la gestion du territoire, des forêts, des systèmes hydriques et de la biodiversité est prévue. Un plan d'aménagement territorial et un plan de cartographie de l'occupation socioculturelle du peuple Awajún seront élaborés. Enfin, la mise à jour du répertoire des communautés indigènes Awajún et l'incidence nationale et internationale pour l'adoption d'une norme reconnaissant l'intégralité du territoire Awajún comme une catégorie spéciale d'autogouvernement.

Depuis sa création en 2021, le Gouvernement Territorial Autonome Awajún se heurte à des obstacles constants en raison des décisions prises au niveau législatif et exécutif, conduisant à des répercussions directes sur son territoire et son autonomie. Une situation qui entrave leur capacité à exercer pleinement leur droit à la consultation préalable, à maintenir leur autonomie et à défendre leur droit à la libre détermination. Le GTAA est confronté à des limitations significatives en raison de l'absence de reconnaissance légale de la personnalité juridique du peuple Awajún par l'État péruvien. Comme nous l'avons vu, le peuple indigène Awajún ne bénéficie pas de la même reconnaissance légale que les communautés natives, selon les dispositions de l'État péruvien. En vertu des accords signés qui ont été énumérés précédemment, le peuple Awajún a le droit à l'autonomie et à la gestion de son territoire traditionnel. Cependant, en étant classé comme « peuple indigène » plutôt que comme « communauté native », le GTAA ne reçoit pas les titres de propriété nécessaires pour les communautés et leurs terres, limitant ainsi sa capacité à se revendiquer comme une nation légitime. Cette distinction l'empêche d'obtenir une reconnaissance juridique complète en tant que gouvernement territorial autonome Awajún, et d'exercer son droit à l'auto-détermination et à l'auto-gouvernance du territoire.

Cette absence de reconnaissance juridique nationale a plusieurs conséquences majeures pour le GTAA, telles que des difficultés à obtenir des subventions et un soutien financier de la part des gouvernements, des organisations internationales, et des ONG. De plus, le GTAA ne peut pas légalement signer de contrats ou d'accords avec d'autres entités gouvernementales, entreprises ou

ONG, ce qui limite sa capacité à établir des partenariats formels et à bénéficier de coopérations internationales. Sans reconnaissance en tant que nation distincte, les Awajún ont une influence réduite sur les décisions politiques qui les concernent directement, limitant ainsi leur capacité à défendre leurs droits et intérêts de manière effective. L'absence de personnalité juridique complique également la défense de leurs droits territoriaux et culturels devant les tribunaux nationaux et internationaux, les laissant souvent sans recours face aux violations de leurs droits. Sans reconnaissance formelle, les efforts pour protéger et gérer leurs terres ancestrales sont entravés, les exposant à des menaces d'exploitation des ressources naturelles par des entreprises extractives et autres acteurs économiques. Enfin, la reconnaissance juridique est primordiale pour que le peuple Awajún puissent planifier et mettre en œuvre des initiatives de développement économique, social et culturel adaptées à leurs besoins et aspirations, défendre efficacement leurs droits et de promouvoir leur développement autonome dans le respect de leur identité et de leur culture. Malgré cette limitation légale, le GTAA a fait des progrès significatifs en établissant des accords de coopération avec diverses entités publiques, grâce à leur légitimité croissante et à leur engagement à défendre leurs droits territoriaux et culturels.

Pour surmonter la complexité juridique qui empêche son inscription dans le registre public péruvien, le Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) s'appuie sur des organisations comme Perú Equidad - *Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos*. Cette institution de défense des droits humains accompagne le GTAA en lui fournissant un soutien technique, administratif et logistique, tout en assumant l'administration des ressources financières. En raison de l'absence de reconnaissance juridique, le GTAA ne peut pas, par exemple, ouvrir de comptes bancaires institutionnels. Cependant, grâce à son partenariat stratégique avec Perú Equidad, le GTAA parvient à surmonter ces défis juridiques et administratifs. La collaboration avec cette institution permet au GTAA de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien dans la gestion des finances, la coordination avec d'autres entités dans le cadre de projets, et divers aspects opérationnels. En outre, Perú Equidad facilite les relations avec les bailleurs de fonds souhaitant soutenir les organisations indigènes par le biais de financements et joue un rôle essentiel en développant une collaboration technique pour renforcer les capacités locales du GTAA et l'accompagner dans le suivi de ses initiatives.



## **PARTIE 4. LA STRUCTURE DE STAGE PERÚ EQUIDAD ET SON PROGRAMME DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Perú Equidad, *Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos*, est une organisation non gouvernementale péruvienne engagée dans la protection et la promotion des droits humains, accompagnant les individus et les groupes vulnérables dans la défense de leurs droits. Depuis 2009, Perú Equidad mène diverses initiatives de soutien et d'accompagnement auprès de divers publics, incluant les peuples autochtones, les enfants et adolescents, la communauté LGBTI+, les travailleurs, les personnes handicapées et les victimes des impacts des activités commerciales. Perú Equidad se consacre à plusieurs missions, dont la formulation de propositions pour la gestion et le développement de politiques publiques basées sur une approche fondée sur les droits humains. Cette démarche s'appuie sur la recherche, l'analyse et la collaboration avec diverses parties prenantes. L'organisation engage également des actions légales, offrant des conseils et un soutien pour le litige stratégique en cas de violations des droits humains. Elle participe à des processus de renforcement institutionnel et accompagne les organisations de la société civile ainsi que les mouvements sociaux. Perú Equidad élabore et met en œuvre des stratégies de promotion et d'exigibilité des droits humains pour en garantir l'application pleine et entière, tout en fournissant une assistance technique en gestion et développement de projets.

L'approche de Perú Equidad repose sur une perspective fondée sur les droits humains, visant à influencer les politiques publiques à travers des enquêtes, des formations, du plaidoyer et des actions contentieuses aux niveaux local, régional et international. Leur objectif est de devenir un acteur reconnu du changement, en plaçant les droits humains au cœur des politiques publiques et en proposant des stratégies novatrices pour inciter les acteurs publics et privés à garantir et respecter les droits individuels et collectifs. Perú Equidad est structuré en quatre grands programmes: le *Programa de Empresas y Derechos Humanos*, le *Programa de Políticas Públicas y Derechos de las personas con Discapacidad*, le *Programa de Políticas Públicas y Derechos de los Pueblos Indígenas*, et le *Programa de Recursos Públicos y Derechos Humanos*.

Ayant réalisé mon stage au sein du Programme des politiques publiques et des droits des peuples autochtones, je me concentrerai ici sur la présentation de ce programme. Ce programme accompagne les institutions représentatives des peuples autochtones dans leurs processus de gouvernance politique et territoriale grâce à une assistance technique. Il contribue également au renforcement des capacités des communautés et des organisations, en menant des recherches et en soutenant le plaidoyer politique pour assurer le respect, la garantie et la réparation des droits collectifs. Dans cette mesure, les initiatives de ce programme visent à garantir que les politiques et

décisions de l'État adoptent une approche fondée sur les droits et la participation effective des peuples autochtones.

Les initiatives du programme sont les suivantes :

- Assurer le leadership des institutions représentatives dans leurs processus de gouvernance politique et territoriale.
- Respecter l'autonomie et l'auto-détermination des peuples dans les processus.
- Renforcer les capacités techniques et juridiques des organisations autochtones.
- Garantir des mécanismes de restitution et d'indemnisation en cas de violation des droits.

Le programme accorde une priorité particulière au développement d'accords de collaboration avec des organismes autochtones, mettant l'accent sur la transparence dans l'assistance technique. Ils participent activement à l'accompagnement et à la collaboration étroite avec plusieurs partenaires<sup>59</sup>, notamment :

- La Federación de la Nacionalidad Achuar del Perú (FENAP)
- La plateforme PUINAMUDT qui se compose de cinq fédérations indigènes regroupant au total 90 communautés indigènes de Loreto (FEDIQUEP – Federación Indígena Quechua del Pastaza, FECONACOR – Federación de Comunidades Nativas de la cuenca del Corrientes, ACODECOSPAT – Asociación Cocama de Desarrollo y Conservación San Pablo de Tipishca y OPIKAFPE -Organización de los Pueblos Indígenas Kichwas Amazónicos de la Frontera Perú Ecuador).
- El Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis (GTANW)
- El Gobierno Territorial Autónomo Awajún (GTAA)
- La Coordinadora Regional de los Pueblos Indígenas de San Lorenzo (CORPI-SL)

Le projet dont nous allons traité, intitulé *“Gobernanza territorial autónoma y la preservación de los derechos territoriales, la biodiversidad de la amazonia norte y oriente del Perú”* est porté conjointement par Perú Equidad, le Gouvernement Territorial Autonome d'Awajún (GTAA) et le Gouvernement Territorial Autonome de la Nation Wampis (GTANW). Un financement de 4 millions de dollars (US) a été accordé par Tenure Facility pour une durée de cinq ans, avec une enveloppe annuelle de 800 000 dollars.

<sup>59</sup> Perú Equidad, « Programa de Políticas Públicas y Derechos de los Pueblos Indígenas » [En ligne]. [<https://equidad.pe/programas/programa-de-politicas-publicas-y-derechos-de-los-pueblos-indigas/>, consulté le 1 juin 2024].

## CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DE LA FONDATION TENURE FACILITY ET DU PROJET

En premier lieu, il convient de souligner que l'ensemble du projet que nous allons analyser a été lancé avec le soutien de l'International Land and Forest Tenure Facility, communément appelée « Tenure Facility ». Fondée en 2014 par la Rights and Resources Initiative (RRI), une coalition mondiale regroupant plus de 150 organisations, celle-ci se consacre à la promotion des droits fonciers et des ressources des populations locales. Cette coalition est formée et dirigée par les peuples autochtones, les peuples Afro-descendants et les communautés locales. Tenure Facility a été officiellement créée en tant que fondation à Stockholm en 2017<sup>60</sup>. La fondation permet d'enclencher de manière flexible et rapide des actions, et de compléter les efforts déployés par les acteurs locaux et autochtones à l'échelle nationale, tout en permettant à ses partenaires du monde entier d'apprendre les uns des autres et de collaborer. Il s'agit de la première institution de financement entièrement consacrée aux droits fonciers et forestiers des peuples autochtones et des communautés locales. En plus de fournir un soutien financier, la fondation offre une assistance technique pour la mise en œuvre des projets. À ce jour, le Tenure Facility est actif dans 18 pays, notamment en Amazonie, dans le bassin du Congo et en Asie tropicale.

Le projet "*Gobernanza territorial autónoma y la preservación de los derechos territoriales, la biodiversidad de la amazonia norte y oriente del Perú*" s'étend sur plusieurs régions du Pérou, notamment les départements de Loreto, Amazonas, Cajamarca et San Martín, et englobe les provinces de Datem del Marañón, Condorcanqui, Bagua, San Ignacio et Moyobamba. Actuellement, il n'existe pas de carte unifiée de macro-localisation couvrant simultanément les territoires du GTAA et du GTANW pour le projet Tenure Facility. Ce manque de cartographie intégrée rend difficile la visualisation des provinces des quatre départements concernés par le projet. Cependant, nous savons que la province de San Ignacio se situe dans le département de Cajamarca, la province de Moyobamba dans le département de San Martín, et la province de Datem del Marañón dans le département de Loreto. Dans le département d'Amazonas, nous retrouvons les provinces de Bagua et de Condorcanqui (Fig.6).

Bien qu'une carte des quatre départements soit disponible, l'absence de cartographie précise des territoires ciblé par le projet, apporte une opportunité pour une future initiative visant à élaborer une cartographie détaillée du territoire Wampis et Awajún. Avoir une cartographie précise de toutes les provinces des territoires du GTANW et du GTAA serait importante pour une gestion efficace et équitable des ressources, la protection des droits fonciers des communautés locales et l'élaboration de politiques adaptées. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) pourraient

<sup>60</sup> Tenure Facility, « Who we are ». [<https://thetenurefacility.org/who-we-are/>, consulté le 24 juillet 2024].

grandement faciliter cette initiative en fournissant des outils pour la collecte, l'analyse et la mise à jour des données géospatiales. Par exemple, les systèmes d'information géographique (SIG), les satellites et les drones, permettraient une cartographie précise et en temps réel, tandis que les plateformes numériques faciliteraient la collaboration et le partage des informations entre les communautés, les organisations et les autorités locales. Concernant le zonage et l'élaboration de cartes pour la gestion territoriale, ainsi que leur institutionnalisation et consolidation, ces éléments seront abordés lors de la présentation du premier résultat du projet.

La phase préparatoire du projet s'est déroulée sur six mois, de janvier à juin 2024. Cette phase a été consacrée à la préparation détaillée du projet et à l'élaboration du cadre conceptuel. Pendant cette période, l'instance de coordination du projet a été mise en place. La durée prévue de la phase initiale du projet Tenure Facility est de trois ans, de juillet 2024 à juillet 2027. Une phase de prolongation de deux ans, d'août 2027 à août 2029, est envisagée. Cette prolongation vise à assurer la continuité du projet, sous réserve d'une évaluation positive des trois premières années de sa phase initiale.

L'objectif général du projet est le suivant : « Consolidar la autonomía y autogobierno de las naciones Awajún y Wampis, fortaleciendo sus instituciones culturales y normas milenarias para el control y administración de sus territorios y la biodiversidad, así como afianzar su contribución en la mitigación del cambio climático con equidad de género<sup>61</sup>».

<sup>61</sup> Perú Equidad, « Nota de concepto... », *op. cit.*

## CHAPITRE 2. APPROCHE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PROJET TENURE FACILITY

Pour les informations de cette partie, nous nous appuyerons sur un document interne qui constitue la note conceptuelle du projet<sup>62</sup>. Celle-ci fournit les informations de base, en décrivant le projet avec un titre, un pays, un secteur, les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus, ainsi que le budget.

Afin de saisir la portée globale du projet, une brève contextualisation s'impose. Tout d'abord, sur le plan historique, le projet Tenure Facility s'inscrit dans un contexte marqué par des décennies de lutte des peuples autochtones pour la préservation de leurs terres ancestrales. Depuis les années 1970, avec le début de l'extraction pétrolière au Pérou, les communautés autochtones de l'Amazonie péruvienne ont été en conflit avec l'État et les entreprises exploitant les ressources naturelles. Les gouvernements péruviens successifs ont souvent favorisé le développement économique, notamment par la modification de décrets constitutionnels pour faciliter des traités de libre-échange comme celui de 2006 avec les États-Unis. Cette situation a conduit à l'octroi de concessions à des entreprises nationales et transnationales sans appliquer le droit à la consultation préalable des communautés autochtones. En réponse, les nations Awajún et Wampis ont pris des mesures pour renforcer leur autonomie territoriale. En 1974, le décret-loi n° 20653, suivi par le décret-loi n° 22175 en 1977, a permis la préservation des titres communaux sur une partie de leurs territoires. Néanmoins, des pressions externes et certaines politiques publiques, continuent de menacer ces territoires. Le cadre législatif péruvien, particulièrement la Constitution de 1993 et la loi foncière de 1995, a favorisé la marchandisation des terres communautaires, compromettant les droits territoriaux des peuples autochtones. Pour exemple, nous nous appuyerons sur les articles suivants de la Constitution péruvienne de 1993 et de la loi foncière de 1995 qui ont significativement facilité l'ouverture du marché foncier et encouragé la vente et la privatisation des terres de l'Amazonie des peuples Awajún et Wampis.

Constitution péruvienne de 1993, Chapitre II. De l'environnement et des ressources naturelles

Article 66 : Les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, appartiennent au patrimoine de la Nation. L'Etat est souverain dans leur usage.

Par une loi organique, sont fixées les conditions de leur usage et de leur octroi aux particuliers. La concession confère à son titulaire un droit réel, sous réserve de ladite norme légale

Chapitre VI. Du régime agraire et des communautés paysannes et indigènes

<sup>62</sup> *Idem.*

Article 88 : L'Etat soutient de préférence le développement agricole. Il garantit le droit de propriété sur la terre, à titre privé ou communal ou sous toute autre forme associative. La loi peut fixer les limites et l'extension des terres en fonction des particularités de chaque zone.

Les terres abandonnées, selon les dispositions légales, passent au domaine de l'État pour leur adjudication en vue de la vente.

Article 89 : Les communautés paysannes et indigènes ont une existence légale et sont des personnes morales.

Elles sont autonomes dans leur organisation, dans les travaux communaux et dans l'usage et la libre disposition de leurs terres, ainsi qu'en matière économique et administrative, dans le cadre fixé par la loi. La propriété de leurs terres est imprescriptible, sauf le cas d'abandon prévu à l'article précédent.

L'Etat respecte l'identité culturelle des communautés paysannes et indigènes<sup>63</sup>.

Comme le dispose l'article 66, les ressources naturelles, renouvelables ou non renouvelables, sont le patrimoine de la nation, et l'État est souverain dans leur exploitation, justifiant l'extraction de ressources dans les territoires autochtones sans consentement préalable. L'article 88 établit le droit à la propriété individuelle et collective de la terre. Cependant, il ne spécifie pas la protection des terres communales autochtones, favorisant ainsi leur privatisation et vente. Par ailleurs, l'article 89 reconnaît l'existence légale des communautés paysannes et indigènes, ainsi que leur autonomie dans l'organisation et l'utilisation de leurs terres. Néanmoins, il permet également la vente et la privatisation de ces terres sous certaines interprétations.

À partir de 1995, les modifications apportées à la loi foncière, *Ley de la Inversión Privada en el Desarrollo de las Actividades Económicas en las Tierras del Territorio Nacional y de las Comunidades Campesinas y Nativas*, ont introduit des dispositions ayant un impact direct sur les droits fonciers des communautés autochtones. Ces modifications ont visé à faciliter la réaffectation et la redistribution des terres, en autorisant leur revente ou leur concession à des investisseurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Ces articles de lois témoignent des mécanismes législatifs qui facilitent la privatisation et l'exploitation commerciale des terres, augmentant ainsi la vulnérabilité des communautés autochtones face aux pressions économiques et à la perte de leurs territoires ancestraux. En réponse à ces mécanismes législatifs, les nations ont entrepris des démarches d'auto-démarcation de leurs terres pour prévenir la dépossession et garantir la continuité de leur existence socioculturelle.

Actuellement, sur les 4 327 760 hectares du territoire intégral des peuples Awajún et Wampis, 2 252 570 hectares (Fig.4) sont reconnus en tant que communautés autochtones titrées, bénéficiant d'une protection légale en tant que territoires titrés sous administration communale, avec l'autonomie

<sup>63</sup> *Constitution 1993 du Pérou, op. cit.*

accordée par la Constitution politique du Pérou. Cette figure juridique, créée par l'État en 1974 pour protéger des zones contre la colonisation, repose sur des critères étatiques et exclut les sols classés comme forestiers ou protégés. Malgré leur reconnaissance légale et officielle, ces terres restent menacées et beaucoup ne sont pas géoréférencées.

Les 1 316 501,34 hectares restants représentent des territoires ancestraux non légalisés, et 758 688,66 hectares sont désignés comme espaces naturels protégés -*ANP Areas*- (Fig.4). L'État a exclu certaines terres de la titularisation, les désignant comme ANP « zones de libre disponibilité », pouvant être attribuées à des tiers ou rester sous contrôle étatique. La Constitution de 1993 et la loi foncière de 1995 ont affaibli la protection des terres autochtones, favorisant leur commercialisation et mettant en danger les territoires ancestraux.

Les gouvernements territoriaux autonomes d'Awajún et de Wampis promeuvent la défense et la conservation des communautés sur la base du consensus. Tandis que l'Assemblée de la Nation Wampis a décidé de ne pas obtenir de nouveaux titres de propriété pour éviter le trafic de ressources, le GTAA envisage de gérer certaines zones en collaboration avec des programmes de titularisation des terres.

En 2013, le processus de création officielle de gouvernements territoriaux autonomes a commencé, se concrétisant en novembre 2015 pour les Wampis et en décembre 2021 pour les Awajún. Bien que ces gouvernements autonomes ne soient pas encore reconnus juridiquement, ils tirent leur légitimité de leurs propres statuts, symbolisant le droit à l'auto-détermination des peuples autochtones.

Lors du projet, les zones ancestrales seront cartographiées et légalement notifiées à l'État avec un accompagnement anthropologique et juridique pour assurer leur protection. Ces zones seront soumises à une surveillance interne et classées en tant que zones de conservation internes au sein des territoires autonomes. Des accords communautaires seront établis avec les communautés avoisinantes pour garantir la pérennité, la gestion, et la surveillance de ces zones. Les ANP existants seront gérés conformément à un protocole spécial intégré au processus de développement du projet. En parallèle, des droits superposés, tels que les concessions minières, nécessitent une gestion spécifique. Des concessions minières plus petites ont récemment émergé sur le territoire des Wampis le long de la rivière Kanus. De plus, les lots pétroliers 116 et 64, situés respectivement entre les rivières Marañón et Santiago, et entre les rivières Kankaim (Morona) et Pastaza, affectent les territoires des peuples Awajún et Wampis, créant des défis supplémentaires à aborder dans le cadre du projet<sup>64</sup>.

D'un point de vue socio-économique, le projet vise à renforcer l'autonomie et la gouvernance territoriale des nations Awajún et Wampis confrontées à des enjeux socio-économiques, tels que la

<sup>64</sup> Perú Equidad, « Nota de concepto... », *op. cit.*

pression sur les ressources naturelles dues aux concessions minières et pétrolières. Les activités économiques illégales, telles que l'exploitation minière, représentent des menaces sérieuses pour la durabilité du territoire et le bien-être des communautés. Les enjeux géopolitiques incluent la reconnaissance juridique de ces gouvernements autonomes et le plaidoyer au niveau national et international pour la protection des droits des peuples autochtones. Sur le plan sociologique, le projet met l'accent sur l'inclusion sociale et la participation des femmes et des jeunes. Les femmes sont impliquées dans l'élaboration des normes de conservation, tandis que les jeunes participent à la surveillance territoriale et au transfert de technologies. Le renforcement des capacités communautaires vise à préserver les modes de vie traditionnels et à promouvoir des activités durables.

Concernant les sites d'interventions et d'acteurs bénéficiaires, le projet se concentre exclusivement dans les départements de Loreto, Amazonas, Cajamarca et San Martín, en se concentrant particulièrement sur la nation Awajún située le long du fleuve Marañón, qui englobe les affluents Cahuapanas, Potro, Apaga, Yurapaga, Kuji – Kagkas (province de Datem del Marañón), Bajo Santiago, Nieva, Cenepa (province de Condorcanqui), et Chiriyacu (province de Bagua). La nation Wampis, quant à elle, est localisée dans les départements de Loreto (province de Datem del Marañón) et d'Amazonas (province de Condorcanqui), avec pour référence principale le fleuve Marañón et ses affluents Kanús ou Río Santiago (province de Condorcanqui) et Kankaim ou Río Morona (province de Datem del Marañón) (Fig.7).

Le projet vise à bénéficier à environ 86 500 habitants, dont 70 000 appartenant à la nation autochtone Awajún répartis dans 192 communautés titulaires et 296 communautés annexées, ainsi que 16 500 membres de la nation Wampis, présents dans 22 communautés titulaires et 63 communautés annexées. Les bénéficiaires directs comprennent 42 800 personnes des communautés titrées, tandis que 53 700 personnes des communautés annexées et de la population non autochtone seront des bénéficiaires indirects.



### CHAPITRE 3. LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET TENURE FACILITY : OBJECTIFS, ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS

La préparation et l'écriture du projet se sont déroulés entre mars 2024 et le 30 juin 2024 (Fig.8). Perú Equidad a accompagné et supervisé le processus de préparation du projet et de rédaction de la proposition. Le GTAA, à travers son *pamuk*, Gil Inoach Shawit et le GTANW, à travers son secrétaire technique, Shapiom Noningo Sesén, ont été pleinement impliqués dans le processus. Le GTAAA et GTANW ont mené des processus de consultation afin d'obtenir le consentement de leurs peuples respectifs à travers les mécanismes et structures organiques établis dans leurs statuts respectifs -*Uun Iruntramu*- l'organe décisionnaire suprême du Gouvernement Wampis et -*Ipaamamu*<sup>65</sup>- l'assemblée Awajún.

L'équipe pluridisciplinaire en charge de la préparation des propositions a apporté son expérience et ses compétences dans différents domaines : élaboration de projets et de documents techniques avec les peuples autochtones ; accompagnement des processus décisionnaires et des structures organisationnelles autonomes ; expertise sur la territorialité et les droits territoriaux des peuples autochtones ; élaboration et défense des droits collectifs; équité entre les sexes et soutien aux processus avec les femmes autochtones ; participation et dialogue intergénérationnels; connaissances traditionnelles et visions du monde ; loi commune; processus socio-environnementaux et impacts de l'extraction de l'or, de l'exploitation forestière illégale, des hydrocarbures, des routes, des marées noires, des cultures illicites, de l'agro-industrie, du « piratage de carbone » ; gestion de la forêt et de ses avantages naturels pour sa conservation, sa sécurité alimentaire, sa création de valeur et sa commercialisation ; récupération et autonomisation des pratiques traditionnelles d'éducation interculturelle et de santé ; et d'autres aspects découlant du projet. L'équipe de consultants possède une vaste expérience avérée dans ces domaines et dans la préparation de documents techniques et le développement de projets en collaboration avec les peuples autochtones. L'équipe de préparation réunit des participants ayant une solide expérience en tant que dirigeants autochtones, ainsi que des consultants experts dans ces domaines, capables de préparer des documents techniques et de développer des projets en collaboration avec les peuples autochtones.

Pour élaborer la proposition de projet, des méthodologies de consultation participative et de construction conjointe ont été utilisées, avec une large implication des membres des nations Wampis et Awajún, qui sont des autorités, des parlementaires, des dirigeants, des directeurs, des -*muun*<sup>66</sup>- des sages, des femmes, des jeunes, des entrepreneurs, des experts en géoréférencement, en gestion des

<sup>65</sup> Territoires de vie, « Iña Wampisti Nunke » [En ligne]. [<https://report.territoriesoflife.org/fr/territoires/ina-wampisti-nunke-peru/>], consulté le 29 avril 2024].

<sup>66</sup> Mot en langue awajún.

bienfaits naturels et autres aspects impliqués dans la note conceptuelle. Dans le cas du GTAA, l'*Ipaamamu* sera inclus dans l'appel de concertation avec les fédérations locales des différents secteurs territoriaux. Compte tenu des différences entre les deux bassins qui couvrent le territoire des Wampis (accessibilité, menaces, etc.) et pour parvenir à une plus grande participation locale, le GTANW a prévu de tenir respectivement deux réunions de consultation.

Sur la base de la note conceptuelle, la version préliminaire du cadre de la proposition a été préparée, dans les grandes lignes, en déterminant les éléments clés, qui seront présentés lors des sommets/assemblées de consultation et d'approbations préalables, pour analyse, évaluation et ajustements. La méthodologie a cherché à prioriser les activités à travers des processus de consultation, impliquant une série de questions : « Comment, où, quand et combien » de chacune des activités envisagées, orientées vers l'objectif du projet. Pour sauver les voix des différents secteurs, en particulier celles des femmes, des groupes de travail et d'analyse seront constitués, dont les résultats seront intégrés comme contribution aux séances plénières de consultation.

La consultation se présente comme un dialogue avec la plus grande transparence sur ce qui peut ou ne peut pas être réalisé, compte tenu des limites budgétaires, temporelles et logistiques de la proposition du projet. Les consultations doivent être inscrites dans les procès-verbaux des accords formels faisant référence à la proposition à présenter à Tenure Facility.

La rédaction de la proposition sera abordée à travers l'élaboration de la note conceptuelle, ainsi que l'enrichissement et les ajustements découlant de la consultation et du consentement préalables des deux nations. La proposition sera formulée dans un cadre qui précise les objectifs, les résultats, les activités, les acteurs convergents, le calendrier et le budget. La proposition prendra en compte une matrice/analyse des risques (institutionnels, politiques, climatiques, autres) et des mesures d'atténuation des risques. Avant de soumettre la proposition à Tenure Facility, l'équipe de rédaction mettra les ébauches à la disposition des autorités supérieures de la GTAA et du GTANW pour examen. La version finale devra bénéficier d'un dialogue avec Tenure Facility.

Pour garantir le *Consentimiento Libre, Previo e Informado (CLPI)*, le consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones et des communautés locales au projet proposé, une procédure détaillée a été prévue et inclus dans le budget de préparation du projet. Ce processus comprend cinq phases clés. Tout d'abord, les autorités de la GTAA et du GTANW approuveront la version préliminaire du cadre général de la proposition. Ensuite, la proposition sera présentée avec des informations complètes lors des sommets *Uun Iruntramu* de la Nation Wampis, un dans le bassin de Kankaim (Morona) et un autre dans le bassin de Kanús (Santiago), afin de faciliter une plus grande participation sociale.

Par la suite, la proposition sera soumise à l'*Ipaamamu* (Assemblée) de la Nation Awajún, avec une large participation de sa structure organisationnelle parlementaire des 18 secteurs territoriaux, ainsi que des délégations de femmes et de jeunes Awajún et des fédérations locales. Lors de ces événements, une analyse détaillée des activités sera réalisée, incluant leur évaluation et ajustements. Des groupes de travail thématiques seront organisés pour recueillir les contributions des participants, lesquelles seront ensuite intégrées aux séances plénières de consultation. Les résultats de ces consultations seront formalisés dans des procès-verbaux de consentement, accompagnés des listes de présence indiquant le nom, la fonction, la communauté d'appartenance et des documents photographiques. Enfin, le projet sera élaboré et présenté lors de réunions successives avec les autorités des deux nations ainsi qu'avec Perú Equidad, jusqu'à sa formulation préparatoire, qui sera discutée et convenue avec Tenure Facility. Ces étapes garantiront que le consentement des communautés soit documenté et respecté. Les procédures de consultation des acteurs concernés ne seront pas uniquement informatives et consultatives, mais donneront aux nations Wampis et Awajún un véritable pouvoir de décision quant à la réalisation ou non du projet.

Tout d'abord, le projet se fixe deux objectifs majeurs<sup>67</sup> :

1. **Territoire, bienfaits de la nature et biodiversité** : Le projet vise à reconstruire et renforcer la vision intégrale du territoire dans ses trois dimensions : spirituelle, matérielle (interdépendance) et spatiale, en organisant sa gestion et administration autonome par la restauration du modèle de zonage ancestral du territoire. Aussi, d'établir et d'adopter collectivement une série de directives à travers des instruments internes pour sa gestion, son contrôle et sa surveillance, en mettant en valeur son potentiel biologique, écologique, paysager et environnemental, ainsi qu'en assurant sa continuité et sa protection juridique.
2. **Renforcement de l'autonomie et de la gouvernance socio-territoriale dans le cadre de l'autodétermination des peuples autochtones** : Pour garantir une gestion autonome et durable du territoire, le système de gouvernance territoriale doit être renforcé avec des leaders compétents et des instruments de régulation internes. Cela implique d'établir une gestion partagée de la conservation en collaboration avec les communautés autochtones. Le contrôle et l'administration des territoires, dans le but de garantir leur durabilité à long terme, nécessitent un renforcement de la participation et du leadership des femmes, associé à la promotion de leurs droits et à leur implication dans la prise de décision à différents niveaux organisationnels. Cela inclut également l'implication stratégique de la population scolaire par

<sup>67</sup> Traduction française de Perú Equidad, « Nota de concepto... », *op. cit.*

la réorientation du programme éducatif, en valorisant la culture juridique de conservation ancestrale pour contrer les économies illégales (or, bois, narcotrafic) qui dégradent les sols, les forêts et les rivières. Aussi, renforcer la contribution des Awajún et des Wampis à la lutte contre le changement climatique. Dans cette perspective, le projet aspire à accroître le rôle des femmes en facilitant leur accès à la formation, aux stages, et à l'élaboration de normes qui contribuent à améliorer la protection et la promotion de leurs droits et de leurs initiatives. Dans le domaine de la conduite organisationnelle et de l'articulation des stratégies de gouvernance au niveau local, les communautés autochtones constituent des éléments clés pour l'unité et la durabilité territoriale. De même, les actions portant sur des agendas communs, menées conjointement avec les autres autonomies, seront essentielles. Ce processus impliquera des organisations nationales indigènes pour le développement d'actions de plaidoyer externe.

Les activités proposées pour répondre à ces objectifs se répartissent en cinq types de résultats, chacune visant des objectifs spécifiques :

- Consolider la gestion territoriale autonome des nations Awajún et Wampis.
- Favoriser la participation des femmes.
- Standardiser les programmes éducatifs interculturels.
- Etablir une vision partagée avec d'autres autonomies territoriales.
- Renforcer la légitimité institutionnelle des gouvernements territoriaux autonomes.

De plus, chaque résultat est conçu pour contribuer de manière spécifique à la préservation de la biodiversité, à l'auto-détermination des communautés autochtones, et à l'établissement de pratiques durables sur leur territoire.

Pour aboutir au **résultat 1 : Gestion territoriale institutionnalisée et consolidée**, les activités suivantes sont proposées :

1. Élaboration de cartographies des usages socioculturels et territoriaux.
2. Zonage territorial autonome.
3. Cartographie et quantification des zones ancestrales non titrés.
4. Cartographie et établissement de zones de protection communautaire.
5. Cartographie et établissement de corridors biologiques.
6. Géoréférencement des chevauchements de titres de propriété communaux.
7. Placement de bornes « *hitos* » sur le territoire des GTA.

8. Assemblées et réunions au niveau des secteurs territoriaux et avec leurs communautés pour établir des consensus, réaliser des consultations et valider les accords.
9. Identification d'alternatives économiques pour générer durabilité et protection des territoires.
10. Contribuer à l'élimination des économies illégales sur les territoires Awajún et Wampis par des actions de patrouille, des séances de sensibilisation et des assemblées de prise de décisions.
11. Projection des zones d'occupation et des besoins en titre fonciers et extension des communautés Awajún.
12. Valorisation et visibilité de la contribution des forêts sur les territoires Awajún et Wampis avec des approches de mesure d'évaluation du carbone.
13. Réglementation pour la gestion des zones de protection communautaire et des corridors biologiques.
14. Infrastructures et équipements pour renforcer les systèmes de surveillance territoriale dans les zones critiques ou stratégiques.
15. Constitution interne de surveillances communautaires par bassins territoriaux critiques, chargées de veiller à la sécurité territoriale et des forêts.
16. Inscription des titres de propriété des communautés au registre public péruvien.
17. Création d'un cadastre autonome des titres de propriété.
18. Mise en œuvre d'équipements de mesure submétrique pour l'aménagement du territoire et le géoréférencement des communautés dont les plans se chevauchent.

**Résultat 2 : Renforcement du rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et dans les espaces de décision.**

1. Formation des femmes en droit, leadership et gestion.
2. Campagnes d'échange d'expériences sur leurs droits et contre la violence domestique.
3. Stages internationaux pour les femmes en Équateur et en Colombie.
4. Organisation et développement de foires pour l'échange de semences/artisanat.
5. Événements sur les expériences en souveraineté alimentaire et les initiatives locales.
6. Transfert de technologies pour la gestion des *plagas*, *injertos*, pisciculture, etc.
7. Promotion des femmes dans les espaces de prise de décision.
8. Assemblées de femmes pour discuter de leurs problématiques et élaborer des règlements internes répondant à leurs droits et besoins.

**Résultat 3 : Standardisation des programmes d'éducation interculturels bilingue intégrant les connaissances ancestrales sur la conservation de la biodiversité.**

1. Accord avec le Ministère de l'Éducation pour adapter et enrichir le curriculum dans le cadre de la législation en vigueur facilitant la diversification curriculaire.
2. Production de modules et de manuels scolaires sur le territoire intégré et la conservation de la biodiversité, pour la formation des nouvelles générations chargées de la gouvernance territoriale.
3. Formation des enseignants à la programmation avec une vision territoriale et de biodiversité.
4. Inclusion dans les programmes d'éducation d'une composante de reforestation comme cours obligatoire dans les domaines des sciences et de l'environnement, applicable dans toutes les écoles primaires bilingues et secondaires.
5. Diffusion des cartes socio-historiques et culturelles dans les écoles à travers des *sabios/as*
6. Élaboration de spots sur des thèmes socio-territoriaux et de vidéos pour les écoles et la diffusion.

**Résultat 4 : Établissement d'une vision partagée de la conservation et de la protection territoriale avec d'autres autonomies territoriales.**

1. Réunions de concertation pour établir des corridors biologiques assurant une continuité territoriale entre les peuples voisins.
2. Assemblées entre nations pour élaborer des stratégies communes concernant la reconnaissance de la personnalité juridique des peuples indigènes.
3. Organiser des voyages à Lima pour mener des actions collectives avec les GTAs en collaboration avec des organisations nationales indigènes, en vue de la reconnaissance de la personnalité juridique des peuples indigènes.
4. Création d'instruments normatifs internes et de pactes multi-autonomiques pour la protection et la continuité de la conservation de la nature, ainsi que publication imprimée de ces instruments.

**Résultat 5 : Consolidation de la légitimité institutionnelle des gouvernements territoriaux autonomes Awajún et Wampis, ainsi que de leur capacité de décision dans le cadre de leur auto-détermination.**

1. Formation de leaders et de leadeuses en gestion, droit et leadership.
2. Support technique par un expert en planification et en suivi des activités du projet.
3. Renforcement avec du personnel qualifié dans les domaines du territoire, de l'éducation, des femmes et des droits humains, en désignant des responsables pour ces domaines au sein des GTAs.

4. Fournir des moyens de transport minimaux pour les déplacements sur le territoire Awajún et Wampis.
5. Assemblées législatives Awajún et Wampis en faveur de la régulation du territoire, de la biodiversité et de la promotion de la culture juridique ancestrale.
6. Recensement de la population pour suivre les statistiques de croissance démographique.
7. Plaidoyer auprès de l'État pour la reconnaissance de la personnalité juridique du peuple indigène.
8. Conseil juridique pour défendre les intérêts des nations Awajún et Wampis face aux dénonciations concernant les économies illégales.
9. Plaidoyer auprès du Rapporteur spécial sur les droits des peuples indigènes de l'ONU pour dénoncer la contamination des rivières causée par l'exploitation minière illégale, afin que l'État veille à contrôler ces actions selon les mécanismes établis par la Convention de Minamata.
10. Forums de promotion et de sensibilisation à la gouvernance socio-territoriale dans les gouvernements locaux, régionaux et nationaux.
11. Plaidoyer pour la reconnaissance du territoire ancestral.
12. Stage de formation en droit pour les diplômés en droit des peuples Awajún et Wampis en tant que futurs conseillers des GTAs.
13. Inscription des conseils d'administration des autorités communales au registre public.

Concernant le développement des compétences, une série de formations approfondies sera dispensée. Les leaders seront formés sur des questions essentielles telles que le droit au territoire et à l'autonomie gouvernementale en se basant sur des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme tels que l'OIT, les Pactes internationaux relatifs aux droits de humains, et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces leaders seront également formés aux compétences en planification, à l'élaboration de cadres logiques, au suivi et au contrôle des projets, en mettant l'accent sur les aspects socio-productifs. Des formations en surveillance forestière, quantification du carbone, techniques de géoréférencement, gestion des drones, et traitement des cartes territoriales seront également dispensées. De plus, des formations en compétences commerciales et en entrepreneuriat communautaire seront proposées, en mettant l'accent sur la vision future des nations Awajún et Wampis. En ce qui concerne l'inclusion sociale, le projet reconnaît l'importance de l'engagement des hommes et des femmes pour assurer la durabilité de la gestion et de l'administration du territoire. Il prévoit d'impliquer activement les femmes dans l'élaboration de normes de conservation, de gestion et d'administration interne du territoire. Les femmes seront également intégrées dans le travail avec les enseignants pour promouvoir le reboisement, la sécurité alimentaire et le développement d'activités économiques moins dépendantes

de la forêt et de la faune. Le projet prévoit d'apporter un soutien technique aux entreprises locales dirigées par des femmes grâce à une formation approfondie. De plus, le projet encouragera la participation des femmes aux espaces décisionnels et promouvra leur accession à des postes de direction au sein du GTAA. Les jeunes ne seront pas en reste, étant impliqués dans des activités telles que le zonage et la surveillance territoriale, le transfert de technologie pour la gestion des systèmes de géoréférencement, la gestion des drones, les mécanismes d'alerte précoce, et la gestion des informations numériques géoréférencées. Des renforcements de capacités dans les domaines administratifs sont également prévus pour les jeunes participants.

Outre ces nombreuses initiatives, le projet adoptera une approche plus vaste visant à relever les défis du changement climatique, encourageant diverses initiatives, parmi lesquelles :

- **Entretien et conservation des forêts** : Préservation des cycles de l'eau, la séquestration du carbone et la régulation du climat, le projet met l'accent sur la préservation et la gestion durable des forêts.
- **Prévention des incendies de forêt** : Elaborer des stratégies efficaces pour prévenir les incendies de forêt, protégeant ainsi les écosystèmes fragiles.
- **Interdiction des activités minières illégales** : Intervention des forces publiques afin de restaurer la biodiversité des zones impactées.
- **Contrôle de la déforestation**
- **Protocoles d'entente avec une approche Interculturelle** : Approche interculturelle des zones naturelles protégées qui contribuent à la modification des modèles de conservation de l'État vers un modèle de conservation plus approprié à la réalité culturelle des peuples impliqués.
- **Activation du système de surveillance communautaire**

Pour la réalisation globale du projet Tenure Facility, les acteurs internes impliqués sont les Gouvernements Territoriaux Autonomes Awajún et Wampis (GTAs). Parmi les partenaires figurent : *Perú Equidad - Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos* ; *Visión Amazonia* une organisation composée de leaders et de dirigeantes indigènes qui apporte son soutien aux peuples autochtones de l'Amazonie du nord-ouest du Pérou dans leurs processus de gouvernance territoriale et de gestion environnementale ; *el Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica* (CAAAP) et l'ONG *Manos Unidas*. Aussi figurent, *International Work Group for Indigenous Affairs* (IWGIA) une organisation internationale indépendante à but non lucratif sur les droits de l'homme ; l'ONG *Rights and Resources Initiative* (RRI) qui se consacre à la promotion des droits à la terre et aux ressources des populations locales ; l'ONG *Life Mosaic* qui soutient les peuples indigènes dans la défense de leurs droits ; l'organisme caritatif *Size of Wales FPP* qui se consacre à la lutte contre le changement climatique ; *International Climate Initiative* (IKI) l'un des principaux instruments du gouvernement fédéral



allemand qui soutient l'action internationale en faveur du climat et de la biodiversité ; l'ONG *Amazon Watch* qui se consacre à la protection de la forêt tropicale et promeut les droits des peuples autochtones dans le bassin de l'Amazone. De plus, les fondations impliquées sont : la *Fundación Acción Contra el Hambre* ; *Rainforest Foundation Noruega* ; *Fundación Nía Tero* ; *Gales Fundación Honnold* et la *Fundación SWIFT*. Au niveau externe, la collaboration s'étend au Ministerio de Cultura, Ministerio de Justicia y Derechos Humanos, Defensoría del Pueblo, Comisión de Pueblos Andinos, Amazónicos y Afroperuanos, Ambiente y Ecología del Congreso de la República, Relatorías Especiales de las Naciones Unidas.

Les questionnements suivants visent à explorer les divers aspects du projet et à anticiper les répercussions potentielles sur les dynamiques sociales au sein des nations Awajún et Wampis. Les principaux risques et hypothèses pour ce projet ont été identifiés<sup>68</sup>, parmi lesquels les risques majeurs suivants :

- Expansion des économies illégales : L'augmentation des activités illégales telles que l'extraction d'or, l'exploitation forestière et le trafic de drogue constitue le plus grand risque. Ces activités peuvent interférer avec la gouvernance autonome, la sécurité des défenseurs et des leaders, et la stabilité des territoires Awajún et Wampis, malgré la volonté des deux nations de les combattre. La surveillance permanente des risques et de leurs impacts, ainsi que des actions de plaidoyer et une collaboration avec des alliés nationaux et internationaux, y compris le soutien de l'État pour l'interdiction de ces activités, sont les principaux moyens d'atténuation.
- Interventions d'acteurs illégaux : Ces interventions peuvent menacer l'unité des processus collectifs. Il est important d'assurer une présence permanente des gouvernements autonomes dans leurs territoires décentralisés pour contrer cette menace.
- Instabilité politique au Pérou : L'évolution incertaine de la situation politique peut affecter la réalisation du Résultat 5, qui nécessite la volonté politique de l'État, ainsi que les conditions d'exercice de la démocratie et la conservation de l'espace civique.
- Mise en œuvre des activités : La mise en œuvre des activités prévues, étant des activités internes d'intérêt commun, est moins susceptible de subir des retards. Cependant, des risques subsistent et doivent être pris en compte.

<sup>68</sup> Perú Equidad, « Nota de concepto... », *op. cit.*

Après avoir pris connaissance des risques et hypothèses identifiés et formulés pour le projet, j'ai été amené à une réflexion personnelle qui a soulevé d'autres risques potentiels, hypothèses et questions, énumérés ci-dessous :

- Durabilité des actions : Quelles mesures sont prévues pour assurer la durabilité des actions entreprises, en particulier en ce qui concerne la conservation des forêts, la gestion territoriale, et l'inclusion sociale ?
- Mesure des impacts : Comment le projet envisage-t-il de mesurer et d'évaluer ses impacts, tant au niveau de la conservation que des changements sociaux, et quels sont les indicateurs clés ?
- Influence sur les dynamiques communautaires : Comment les changements prévus dans la gouvernance territoriale influenceront-ils les dynamiques communautaires existantes ? Quelles conséquences sociales peuvent découler de la participation active des communautés à la surveillance de leur territoire ?

Enfin, il est aussi important de considérer la possibilité de conflits internes au sein des territoires, impliquant des acteurs en désaccord avec la vision des Gouvernements Territoriaux Autonomes (GTAs).

Même si le projet concerne à la fois le peuple Wampis et le peuple Awajún, ici nous nous concentrerons sur le projet Tenure Facility (TF) concernant seulement le peuple Awajún. Lors de l'Assemblée Ipaamamu, qui s'est tenue du 8 au 11 mai 2024 à Chiriaco, dans la province de Bagua, département d'Amazonas, le projet a été présenté en détail. Le projet, ses objectifs, ses cinq résultats et les activités prévues ont été exposés aux participants. Les *kakájam* (leaders) des 18 Tajimat Nugka (secteurs territoriaux) et les 30 organisations présentes ont activement participé. Pendant ces quatre jours, des votes ont été organisés pour établir les priorités des activités associées à chaque résultat (Fig.9). Lors de l'assemblée, bien que les activités aient été votées en fonction de leur ordre de priorité, il n'était pas possible de modifier l'intégralité du contenu d'une activité pour proposer une autre activité abordant un thème différent, mais il était possible de la compléter. Cela est illustré par l'exemple de complémentation dans le résultat 5 du projet, où l'activité 7, « incidencia ante el Estado para el reconocimiento de la personalidad jurídica del sujeto de pueblo indígena », a été complétée avec la mention « ante el Estado y a nivel internacional », comme illustré en rouge dans la figure 8. La délibération de cette assemblée s'est conclue par la signature de tous les membres, marquant leur accord lors de cette consultation.

Pour un projet consacré sur les GTAs, il aurait peut-être été préférable d'élaborer une concertation des deux peuples respectifs avant de prendre la décision d'orienter le projet de tel ou tel

manière. Cela aurait permis de rédiger un projet en accord avec les attentes et besoins spécifiques des communautés, réduisant ainsi les risques de désaccord ou de rejet. Une fois le projet rédigé et les subventions attribuées pour les activités prévues, il n'était plus possible de les remplacer, seulement de les modifier. D'autant plus, que si les membres de l'assemblée avaient rejeté les activités, cela aurait compromis la réalisation du projet. Les fonds destinés à organiser l'assemblée ont été inclus dans le financement du projet. Cela a permis de couvrir tous les aspects logistiques nécessaires, y compris le déplacement des participants, leur logement et leur nourriture. Cette organisation logistique a été essentiel pour assurer la participation et l'engagement des membres de la communauté dans le processus décisionnel.

## PARTIE 5. CONCEPTION D'UN PROJET DE CYBERACTIVISME

### CHAPITRE 1. ANALYSE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SEIN DU GTAA

En explorant la problématique de ce projet « Comment les nouvelles formes et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent-elles faire avancer les combats liés à certaines questions de développement, notamment la protection et la défense territoriale ? », je chercherai à comprendre comment les nouvelles formes de communication et d'interconnexion numérique peuvent être mobilisées pour soutenir les revendications territoriales et les initiatives de développement durable du GTAA. Pour ce faire, je me suis interrogée sur la manière dont les communautés indigènes de l'Amazonie parviennent à faire entendre leur voix et à faire valoir leurs droits territoriaux, intrinsèquement liés à leurs droits humains, ainsi que sur les moyens de revendication de ces communautés et le rôle du cyberactivisme dans ce contexte. Pour comprendre le rôle du cyberactivisme, je m'appuierai sur les définitions suivantes : « Le cyberactivisme désigne l'utilisation d'Internet et des technologies numériques pour promouvoir ou faciliter des changements sociaux, politiques ou environnementaux<sup>69</sup> ».

Le cyber-activisme est l'utilisation de techniques de communications et de socialisation basées sur internet pour créer, opérer ou gérer toute forme d'activisme. Cela permet à tout individu ou organisation d'utiliser les réseaux sociaux ou d'autres technologies en ligne dans le but d'atteindre et rassembler une audience, diffuser des messages et faire avancer une cause ou un mouvement<sup>70</sup>.

Le site internet du GTAA<sup>71</sup> présente des informations succinctes sur le peuple Awajún, incluant une carte du territoire, la hiérarchie du gouvernement, et le statut officiel constitutif reprenant les articles fondateurs. Un onglet consacré aux normes, les ordres juridiques territoriaux - *ordenanzas territoriales* -, regroupe les propositions approuvées lors des assemblées - *Ipaamamu* -. Cependant, il est à noter que le site n'est pas régulièrement mis à jour, excepté pour les *ordenanzas territoriales*. Des informations essentielles, telles que les missions, les activités entreprises et les partenaires du GTAA, sont absentes.

<sup>69</sup> CyberInstitut, « Cyberactivisme : Impact et Considérations Éthiques ». [<https://cyberinstitut.fr/cyberactivisme-impact-considerations-ethiques/>, consulté le 17 mai 2024].

<sup>70</sup> Front line defenders, « Cyber-activisme ». [<https://www.frontlinedefenders.org/fr/right/cyber-activism>, consulté le 17 mai 2024].

<sup>71</sup> *Gobierno Territorial Autónomo Awajún* [En ligne]. [<https://gtaawajun.org.pe/>, consulté le 2 août 2024].

Depuis mars 2024, le GTAA possède une chaîne YouTube, « GTAA Noticias », où quelques interviews de représentants d'organismes comme la *Organización de Desarrollo de las Comunidades Fronterizas del Cenepa* (ODECOFROC) ont été publiées. Ces interviews abordent des thèmes tels que les menaces externes, l'exploitation illégale de l'or et les risques pour le territoire. Cependant, aucun épisode ne présente le fonctionnement du GTAA, laissant ainsi un vide significatif dans la compréhension de la structure et des opérations internes de l'organisation. Cette absence de contenu limite la transparence et la clarté sur les mécanismes de gouvernance, les processus décisionnels, et les initiatives spécifiques mises en place.

Par ailleurs, le GTAA est également présent sur le réseau social Facebook, où sont relayées des informations sur l'actualité du territoire Awajún. Ces publications, similaires à des articles de presse, couvrent les actualités des assemblées organisées ou auxquelles le GTAA a participé, les décisions prises et les grands thèmes de ces réunions. La page Facebook, plus actualisée que le site internet, sert également à diffuser des normes et des ordres juridiques.

En analysant les besoins du GTAA, notamment son absence sur Internet, les réseaux sociaux et les médias traditionnels nationaux, je me suis alors interrogée sur la manière dont l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pourrait permettre au GTAA de faire entendre sa voix et d'accroître son influence à l'échelle internationale, mais aussi de renforcer l'identité collective du peuple. Comme je l'ai analysé tout au long de ce mémoire, bien que des cadres juridiques existent pour reconnaître les droits des peuples autochtones, leur application reste souvent compliquée. C'est ici que le cyberactivisme, en tant qu'outil stratégique numérique, pourrait contribuer à surmonter ces obstacles en devenant un moyen de résilience et de dénonciation des lacunes dans l'application des lois. Par le biais de cette initiative, le GTAA pourrait bénéficier d'un espace numérique visant à plaider pour une meilleure protection des droits fonciers et culturels des Awajún, et renforcer également leur autonomie en matière de gestion environnementale, primordiale à la préservation de l'Amazonie. Le cyberactivisme apparaît alors comme un levier stratégique de revendications pour le GTAA dans sa quête pour la protection de ses droits fonciers et de la défense de son territoire. En effet, dans un monde de plus en plus interconnecté, où les enjeux environnementaux tels que la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique prennent une importance croissante, les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent au GTAA une plateforme puissante pour amplifier la voix et l'influence du peuple, tant au niveau national qu'international.

L'une des principales forces du cyberactivisme réside dans sa capacité à contourner les médias traditionnels, qui peuvent souvent être biaisés ou sous l'influence d'intérêts économiques et politiques opposés aux causes des peuples autochtones. Les médias traditionnels comprennent tous les médias qui existaient avant Internet, c'est-à-dire la presse, la radio et la télévision. Grâce aux TIC, la nation

Awajún pourrait directement s'adresser à un public mondial, en diffusant des récits véritables et en exposant les violations de ses droits de manière transparente et percutante. Cette communication directe permettrait de mobiliser un soutien international, attirant l'attention non seulement sur les menaces immédiates auxquelles sont confrontées les communautés, mais aussi sur d'autres problématiques tels que la déforestation, l'exploitation illégale d'or, la dégradation de l'écosystème amazonien et le changement climatique.

Le cyberactivisme offrirait également une opportunité unique de construire et de maintenir une identité collective forte au sein du GTAA. Comme le souligne le sociologue Daniel Cefaï dans ses travaux sur l'action collective, la formation de collectifs et la construction d'identités collectives sont impératives pour la réussite des mouvements sociaux. Pour Cefaï, les mouvements collectifs sont l'expression d'une nouvelle forme de participation démocratique et sont caractérisés par des luttes de « droit » pour le « bien public » et contre « le mal public »<sup>72</sup>. Plutôt que de considérer l'action collective comme le résultat d'individus partageant des intérêts ou des revendications communes, Cefaï met l'accent sur les processus sociaux et symboliques qui sous-tendent la formation de collectifs et la construction d'identités collectives. Les TIC faciliteraient ce processus en permettant aux membres du GTAA de partager leurs combats, leurs expériences, de renforcer leur solidarité et de coordonner leurs actions de manière plus efficace. Le GTAA pourrait ainsi articuler un discours unifié qui résonne non seulement au sein de la communauté Awajún, mais aussi à travers le monde.

En plus de renforcer l'identité collective, les TIC permettraient de participer activement à la construction d'un récit médiatique numérique. Cette théorie, développée par Carlos Scolari à travers sa théorie des « hipermediaciones<sup>73</sup> », illustre la manière dont les médias numériques peuvent transformer la communication et l'information à l'ère digitale. Cette théorie explore en profondeur la relation entre les médias et la communication dans un contexte où les médias numériques coexistent avec les médias traditionnels. En s'appropriant ces outils de TIC, le GTAA pourrait façonner un récit médiatique qui valorise sa culture, sa langue et ses traditions, tout en dénonçant les injustices et en appelant à l'action. Ce récit, diffusé à travers les réseaux sociaux, les plateformes de vidéos et d'autres moyens numériques, pourraient atteindre un large public et catalyser des soutiens concrets pour la défense de leurs droits. De son côté, David de Ugarte, dans son concept de « ciberturba<sup>74</sup> », évoque la possibilité pour les mouvements sociaux de transcender les frontières du virtuel pour influencer le

<sup>72</sup> Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, coll. « bibliothèque du mauss », 2007.

<sup>73</sup> Carlos Scolari, *Hipermediaciones. Elementos para una Teoría de la Comunicación Digital Interactiva*, Barcelone, Gecisa, 2008.

<sup>74</sup> David de Ugarte, *El poder de las redes*, Madrid, Ediciones El Cobre, 2007, p. 72. [<http://www.pensamientocritico.org/davuga0313.pdf>, consulté le 24 juillet 2024].

réel. Cela signifie que les actions numériques peuvent se traduire par des mobilisations concrètes sur le terrain. Le cyberactivisme permettrait non seulement au GTAA de préserver et de transmettre sa culture et sa langue, mais aussi de renforcer sa capacité de mobilisation pour défendre son territoire contre les menaces externes.

De plus, l'intégration des TIC ouvrirait la voie à de nouvelles formes de participation politique et de dialogue interculturel. Les plateformes numériques permettent de créer des réseaux transnationaux, en favorisant l'échange de stratégies et d'expériences entre différents peuples autochtones. Ces réseaux renforcent la capacité du GTAA à revendiquer ses droits dans les forums internationaux et à influencer les politiques publiques. Dans ce cadre, le cyberactivisme ne se limite pas à une simple amplification de la voix du GTAA, mais devient un outil de transformation sociale, capable de faire progresser les objectifs de justice sociale et environnementale sur la scène mondiale.

En somme, le cyberactivisme, en s'appuyant sur les TIC, offre au GTAA un moyen puissant non seulement pour sensibiliser le public à sa cause, mais aussi pour mobiliser des ressources, influencer les politiques, et protéger activement son territoire et sa culture. C'est une stratégie qui, bien que récente, s'avère de plus en plus indispensable dans le cadre des luttes pour le développement et la défense des droits des peuples autochtones.

## CHAPITRE 2. PROPOSITION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE CYBERACTIVISME

Lors d'une réunion avec l'équipe entière du GTAA, j'ai présenté le concept de cyberactivisme en expliquant ses aspects et les moyens d'action possibles. Cette approche innovante a été bien accueillie par le *pamuk* – Gil Inoach Shawit, qui découvrait cette notion et ses applications. J'ai préparé dès lors une proposition détaillant le projet et sa mise en œuvre, avant de la soumettre pour validation. Le département de communication du GTAA, composé de deux personnes expérimentées dans les médias et les réseaux sociaux, a soutenu le projet et mis en pratique ses compétences pour concrétiser l'initiative.

J'ai élaboré un projet de cyberactivisme, qui pourrait, au travers de l'utilisation habile des médias sociaux et du cyberactivisme, faire connaître la présence du GTAA, son implication, ses revendications et ses initiatives, afin de rassembler, s'organiser et faire entendre sa voix de manière sans précédent. L'enjeu de ce projet de cyberactivisme était de mettre en évidence les enjeux sociaux, politiques et économiques auxquels le peuple Awajún est confronté, tout en ouvrant la voie à de nouvelles formes d'engagement politique et de participation citoyenne. Pour ce faire, j'ai identifié trois grands axes stratégiques :

### **Sensibilisation et conscientisation :**

- **Développer du contenu multimédia** (vidéos, infographies, publications sur les réseaux sociaux) pour mettre en évidence l'importance de l'intégrité territoriale et de la conservation de l'environnement selon la perspective Awajún.
- **Concevoir et exécuter des campagnes de sensibilisation** sur les réseaux sociaux pour informer la population des défis rencontrés par le territoire Awajún et l'importance de sa préservation.

### **Création de contenu digital et mobilisation en ligne :**

- **Utiliser les réseaux sociaux** pour organiser des actions de mobilisation en ligne, telles que des pétitions, la diffusion d'événements et des convocations à des activités de protestation ou de défense du territoire.
- **Établir des alliances avec d'autres organisations indigènes et environnementales** pour renforcer la présence en ligne et coordonner les efforts de défense du territoire et de promotion des droits des peuples indigènes.



- **Utiliser des outils numériques** pour surveiller et documenter les menaces potentielles contre le territoire Awajún et pour dénoncer les activités illégales ou les impacts environnementaux négatifs (drones, systèmes d'information géographique (SIG), applications de reporting en temps réel).

#### **Présence sur les réseaux sociaux et collaboration avec les médias :**

- **Créer des profils sur des plateformes de réseaux sociaux** pour le GTAA telles que Facebook, Twitter, Instagram, TikTok et LinkedIn.
- **Lancer un podcast sur YouTube**, incluant des interviews et des témoignages de membres de la communauté Awajún, d'experts en matière de protection du territoire, des droits indigènes et en pollution environnementale.
- **Collaborer avec d'autres ONG, associations, médias de communication et radios** pour diffuser des informations sur le GTAA et ses initiatives, et pour organiser des interviews et des articles de presse.

## CHAPITRE 3. CADRE LOGIQUE DU PROJET DE CYBERACTIVISME

### **Objectif général :**

Accroître la visibilité et l'impact du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) à travers des stratégies de cyberactivisme, en promouvant la défense des droits indigènes, la protection du territoire et la diffusion de la culture Awajún.

### **Objectifs spécifiques :**

OS1. Renforcer la présence du GTAA sur les plateformes digitales et les réseaux sociaux.

OS2. Accroître la portée et la participation de la communauté Awajún dans les activités de cyberactivisme.

OS3. Sensibiliser l'opinion publique aux questions prioritaires pour le GTAA en produisant et diffusant du contenu numérique pertinent.

### **Phrase de planification :**

- Définir la stratégie de cyberactivisme en identifiant les thèmes clés, l'audience cible et les canaux de communication les plus efficaces.
- Développer un plan de contenu numérique, incluant la création d'un calendrier éditorial et l'attribution des responsabilités (Diagramme de Gantt).

### **Phase de mise en œuvre :**

**Résultat 1 Sensibilisation et conscientisation :** Accroître la sensibilisation à l'importance de l'intégrité territoriale et de la conservation de l'environnement selon la perspective Awajún.

#### **• Activités :**

R1.1 Développer du contenu multimédia, tel que des vidéos, des infographies, et des publications sur les réseaux sociaux, pour souligner l'importance de l'intégrité territoriale et de la conservation de l'environnement.

R1.2 Concevoir et exécuter des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour informer le public des défis rencontrés par le territoire Awajún et l'importance de sa préservation.

**Résultat 2 Création de contenu digital et mobilisation en ligne** : Renforcer l'engagement en ligne et mobiliser la communauté pour la défense du territoire Awajún.

- **Activités :**

R2.1 Créer et diffuser des campagnes de mobilisation en ligne, telles que des pétitions, des événements et des appels à des actions de défense du territoire.

R2.2 Utiliser les outils numériques pour surveiller et documenter les menaces contre le territoire Awajún, et pour dénoncer les activités illégales ou les impacts environnementaux négatifs.

R2.3 Établir des alliances avec d'autres organisations indigènes et environnementales pour coordonner les efforts de défense du territoire et promouvoir les droits des peuples indigènes.

**Résultat 3 Présence sur les réseaux sociaux et collaboration avec les médias** : Établir une présence numérique solide pour le GTAA et accroître la visibilité de ses initiatives tout en favorisant des partenariats médiatiques.

- **Activités :**

R3.1 Créer des profils sur des plateformes de réseaux sociaux pour le GTAA, telles que Twitter, Instagram, TikTok, et LinkedIn.

R3.2 Modifier et mettre à jour régulièrement la page web du GTAA pour partager les informations les plus récentes.

R3.3 Lancer un podcast sur YouTube, comprenant des interviews et des témoignages de membres de la communauté Awajún, d'experts en matière de protection du territoire, des droits indigènes et en pollution environnementale. Chaque épisode du podcast se concentrera sur un thème spécifique, tel que les déversements de pétrole, l'exploitation minière illégale, ou la santé publique, permettant ainsi aux experts de partager leurs connaissances et à la communauté Awajún de faire entendre ses préoccupations et propositions.

R3.4 Collaborer avec d'autres ONG, associations, médias de communication, et radios pour diffuser des informations sur le GTAA et ses initiatives, organiser des interviews, et publier des articles de presse.

R3.5 Produire et publier régulièrement du contenu en lien avec les objectifs du GTAA, sous forme de publications, vidéos, images et histoires.

R3.6 Organiser des campagnes de sensibilisation en ligne, incluant des hashtags et des défis viraux pour engager la communauté Awajún et le public général.

R3.7 Établir des collaborations et des alliances avec des organisations similaires pour amplifier la portée du contenu et atteindre de nouvelles audiences.

R3.8 Surveiller et évaluer la performance du contenu numérique à l'aide de métriques de participation, de portée et d'engagement pour ajuster et améliorer la stratégie.

#### **Phase d'évaluation :**

- Avec les métriques de participation réaliser une évaluation exhaustive de l'efficacité du projet, en examinant les objectifs atteints, les défis rencontrés pour ajuster et améliorer les stratégies de cyberactivisme.
- Recueillir des commentaires et des retours de la communauté Awajún et de l'audience en ligne pour orienter les futures initiatives de cyberactivisme.
- Préparer un rapport final documentant les résultats du projet, incluant des recommandations pour des actions futures.

Suite à la présentation du cadre logique du projet à l'équipe du GTAA, et plus précisément au département de communication, une des premières activités prévues a été mise en œuvre avec succès. Le 20 mai 2024, une page Instagram dédiée au GTAA a été lancée dans le cadre de notre stratégie de cyberactivisme. Cette initiative visait à renforcer la présence numérique du GTAA et à engager un public plus large dans la défense des droits et de la culture Awajún.

## CHAPITRE 4. CRÉATION ET LANCEMENT DE LA PAGE INSTAGRAM DU GTAA

Depuis son lancement le 20 mai 2024, la page Instagram<sup>75</sup> a montré une croissance remarquable. En moins de trois mois, elle a attiré plus de 4000 abonnés, un chiffre qui témoigne de l'intérêt croissant pour les initiatives du GTAA et de l'efficacité de la stratégie de contenu (Fig.10). La page Instagram diffuse régulièrement une variété de contenus soigneusement conçus pour capter l'attention et susciter l'engagement. Les publications couvrent plusieurs thématiques clés, dont la culture et l'artisanat Awajún. Ces publications mettent en avant les traditions, les pratiques artisanales, et les aspects culturels uniques du peuple Awajún, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et valorisation de leur patrimoine. Nous pouvons aussi retrouver du contenu dédié à la biodiversité des parcs nationaux et des réserves, en partageant des informations sur la richesse écologique des zones protégées, afin de souligner la valeur de leur conservation pour la biodiversité régionale. Aussi, des publications détaillent la diversité de la faune et de la flore locales, y compris des plantes médicinales précieuses, en vue de sensibiliser le public à l'importance de protéger ces ressources naturelles vitales. Chaque publication est habilement élaborée avec des phrases accrocheuses et des visuels attrayants pour maximiser son impact. De plus, elles sont enrichies de données clés et de statistiques pertinentes pour représenter les enjeux et promouvoir les efforts du GTAA en matière de défense de l'intégrité territoriale du territoire. Cette approche multimédia permet non seulement de sensibiliser un public plus large, mais aussi de mobiliser le soutien nécessaire pour les causes que défend le GTAA, tout en renforçant l'engagement de la communauté et des partenaires dans la préservation et la valorisation du patrimoine Awajún.

Grâce à l'utilisation des outils d'analyse de la plateforme « Instagram Insights », des données ont été collectées du 20 mai au 30 juin 2024. Pendant cette période, le compte Instagram du GTAA a enregistré une croissance de 100 % du nombre d'abonnés, atteignant un total de 4 026 abonnés depuis la création de la page en mai 2024. Les indicateurs clés évalués comprennent le nombre d'abonnés, l'engagement (449 mentions « j'aime », 15 commentaires et 20 partages), ainsi que la portée des publications (Fig.11). La portée, qui désigne le nombre total d'utilisateurs ayant vu le contenu, a atteint 141 utilisateurs. En parallèle, le nombre d'impressions, soit le total des fois où le contenu a été affiché à l'écran, qu'il ait été cliqué ou non, s'élève à 840.

<sup>75</sup> [GobiernoterritorialAutonomoAwajún \(@gtaa\\_gobiernoterritorialawajum\)](https://www.instagram.com/gtaa_gobiernoterritorialawajum/), « Photos et vidéos Instagram ». [https://www.instagram.com/gtaa\_gobiernoterritorialawajum/, consulté le 1 août 2024].

## CHAPITRE 5. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PODCAST « VOCES DE LA SELVA »

Pour la création d'un podcast, le nom « Voces de la Selva » (Voix de la Forêt) a été choisi par l'équipe de communication du GTAA. L'objectif général est de lancer et positionner ce podcast, en langue espagnol et awajún, comme une référence incontournable sur les questions environnementales, culturelles et littéraires, centrées sur la jungle amazonienne et la culture Awajún.

Le projet cible principalement les jeunes adultes et les adultes âgés de 18 à 45 ans, intéressés par l'environnement, les cultures indigènes, la littérature, l'histoire, l'écologie, les voyages et l'aventure. Le but est de pouvoir toucher un public diversifié et engagé, tout en favorisant le respect et l'admiration pour cette région et ses habitants. Le podcast prévoit d'être diffusé en langue espagnol mais aussi en langue awajún. Bien que l'accent soit mis sur l'Amérique Latine et particulièrement sur le Pérou, l'objectif est également de toucher une audience mondiale. Une analyse SWOT (*Strengths, weaknesses, opportunities et threats*) a révélé plusieurs points forts, opportunités, faiblesses et menaces. Parmi les forces, on compte l'expérience en communication et en écriture du département de communication du GTAA, ainsi que l'approche unique centrée sur la culture awajún et la forêt amazonienne, offrant des contenus à la fois éducatifs et divertissants. Les opportunités incluent l'intérêt croissant pour les thèmes environnementaux et culturels, l'augmentation de la consommation de podcasts à l'international, et le potentiel de collaborations avec des organisations et des experts.

Cependant, le projet présente des faiblesses, notamment un manque d'expérience en production de podcasts et des ressources financières limitées. Les menaces incluent la concurrence avec d'autres podcasts similaires et les difficultés à maintenir une production constante et de haute qualité. Le budget pour le podcast se divise en deux catégories principales (Fig.12) : la production de contenu et les promotions publicitaires. La production de contenu comprend l'achat d'équipement d'enregistrement et de logiciels d'édition. La répartition et les promotions publicitaires couvrent les coûts de la publicité sur les réseaux sociaux, Google AdWords, ainsi que les collaborations et événements.

### Objectifs spécifiques et résultats

OS1 : Lancement réussi

- **Résultat 1.1** : Générer de l'attente et créer une base d'auditeurs avant le lancement
  - **Activités** :
    - Campagnes de pré-lancement sur les réseaux sociaux

- Teasers et avant-premières
  - Collaboration avec influenceurs pour créer du buzz
- **Résultat 1.2** : Atteindre plus de 500 écoutes le premier mois
  - **Activités** :
    - Promotion intensive sur toutes les plateformes dès le lancement
    - Publicité payante ciblée pour atteindre un large public

#### OS2 : Augmentation de l'audience

- **Résultat 2.1** : Augmenter l'audience de 25 % par mois pendant les six premiers mois
  - **Activités** :
    - Marketing de contenu régulier et de qualité
    - Campagnes de fidélisation et de recommandation
- **Résultat 2.2** : Atteindre 5000 téléchargements en six mois
  - **Activités** :
    - Partenariats avec autres podcasteurs et blogs
    - Publicité croisée et promotions

#### OS3 : Engagement et fidélisation

- **Résultat 3.1** : Obtenir une note moyenne de 4,5 étoiles sur les plateformes de podcasts
  - **Activités** :
    - Encourager les auditeurs à laisser des avis et des notes
    - Répondre activement aux commentaires et aux retours
- **Résultat 3.2** : Créer une communauté active sur les réseaux sociaux avec 5000 abonnés en six mois
  - **Activités** :
    - Publications engageantes et interactives
    - Concours et défis viraux

#### OS4 : Monétisation

- **Résultat 4.1** : Développer au moins deux sources de revenus (sponsoring, dons) en six mois
  - **Activités** :
    - Identification et contact de sponsors potentiels
    - Lancement d'une campagne de dons et adhésions exclusives

## Les résultats attendus, les stratégies de contenu et de promotion

Le projet vise à lancer le podcast avec succès, en générant de l'attente et en créant une base d'auditeurs avant le lancement, avec plus de 500 écoutes le premier mois. Ensuite, il s'agit d'augmenter l'audience de 25 % par mois pendant les six premiers mois, atteignant 5000 téléchargements en six mois. L'engagement et la fidélisation de l'audience sont également décisif, avec l'objectif d'obtenir une note moyenne de 4,5 étoiles sur les plateformes de podcasts et de créer une communauté active de 5000 abonnés sur les réseaux sociaux en six mois. Enfin, le projet vise à développer au moins deux sources de revenus (sponsoring, dons) en six mois. La stratégie de contenu inclut la publication hebdomadaire d'épisodes chaque mercredi, avec des thèmes prédéfinis pour maintenir la cohérence (environnement, culture, littérature). Un calendrier de contenu prévoit des épisodes thématiques mensuels et des événements spéciaux avec des interviews d'experts. Le calendrier des médias prévoit une promotion intensive sous plusieurs formes : quatre semaines de campagne de publicité avant le lancement, une annonce sur toutes les plateformes et médias au moment du lancement, et une promotion continue avec du contenu à valeur ajoutée après le lancement.

Pour la distribution, le podcast sera diffusé sur Apple Podcasts, Spotify, Google Podcasts, YouTube et TikTok, avec une optimisation *Search Engine Optimization* (SEO) en utilisant des mots-clés pertinents et des descriptions détaillées pour chaque épisode. La stratégie de promotion implique la création de profils « Voces de la Selva » sur Facebook, Instagram, TikTok, Twitter et LinkedIn, avec des publications régulières et la promotion des nouveaux épisodes, ainsi que l'organisation de concours et de campagnes de hashtag (#VovesdelaSelva). Les canaux de communications comprendront les réseaux sociaux (publications quotidiennes, stories et lives), le marketing par courriel (newsletters hebdomadaires), la publicité (annonces sur les réseaux sociaux et Google AdWords) et les collaborations (invitations à des podcasts, blogs et webinaires). Le marketing par courriel sera utilisé pour envoyer des newsletters hebdomadaires avec des mises à jour, des résumés d'épisodes et du contenu exclusif. Des collaborations et des cross-promotions seront établies avec d'autres podcasteurs, écrivains et experts dans des domaines similaires. La publicité payante comprendra des annonces sur les réseaux sociaux et Google AdWords, ainsi que des annonces sur d'autres podcasts et blogs pertinents. En termes de stratégie d'engagement, l'interaction avec l'audience se fera par la réponse aux commentaires et messages sur les réseaux sociaux et par l'organisation de sessions de questions-réponses en direct (Facebook Live, Instagram Live). La création de communauté inclura des groupes sur Facebook et LinkedIn pour les discussions et les réactions (feedback), ainsi que des événements virtuels et des meetups.



## Suivi et évaluation

Pour assurer le suivi et l'amélioration continue du projet, nous utiliserons des indicateurs de performance spécifiques (KPIs Key Performance Indicators), tels que le nombre de téléchargements par épisode, le nombre d'abonnés, l'engagement sur les réseaux sociaux (likes, partages, commentaires), le taux d'ouverture et de clics dans les emails, ainsi que la note moyenne sur les plateformes de podcasts. Pour mesurer ces indicateurs, nous utiliserons des outils tels que Google Analytics pour le site web, les insights des réseaux sociaux et les plateformes d'email marketing comme Mailchimp et ConvertKit. Des révisions mensuelles des KPIs seront effectuées pour évaluer les performances et ajuster la stratégie en conséquence. Le retour et commentaire (feedback) continu de l'audience sera également pris en compte pour apporter des améliorations.

Le podcast « Voces de la Selva » a enfin vu le jour le jeudi 14 août 2024 avec la diffusion de sa bande-annonce<sup>76</sup> et de son premier épisode<sup>77</sup>. Dans cet épisode inaugural, le *pamuk* du Gouvernement Territorial Autonome Awajún, Gil Inoach Shawit, aborde le contexte actuel du peuple Awajún et les défis auxquels il est confronté pour défendre le territoire et la culture. Il évoque aussi le cas de l'exploitation minière illégale et de ses impacts sur la vie quotidienne de la communauté Awajún et des actions entreprises pour contrer cette situation. De plus, cet épisode traite des principales stratégies mises en œuvre pour renforcer l'autonomie et protéger le territoire, ainsi que des initiatives de son gouvernement en faveur de l'éducation et de la préservation culturelle du peuple Awajún, tout en partageant ses espoirs et objectifs pour les années à venir.

Ce lancement était attendu comme le début d'une série prometteuse de podcasts, qui devrait rapidement gagner en notoriété et devenir le média de communication incontournable pour exprimer la voix du peuple Awajún. En résumé, le lancement de la page Instagram du GTAA et du podcast « Voces de la Selva » constituent un point de départ pour le projet de cyberactivisme. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont extrêmement encourageants et témoignent de l'efficacité de ces initiatives pour atteindre les objectifs fixés. Ces premières actions démontrent clairement l'importance de l'utilisation des médias pour faire connaître l'identité du GTAA, accroître sa visibilité et élargir sa notoriété. Ces résultats soulignent également l'impact positif de l'utilisation des plateformes numériques pour sensibiliser le public aux droits fonciers et fondamentaux des peuples indigènes, à la culture awajún, à la protection de l'environnement, et à la défense et préservation de l'intégrité territoriale. En créant un espace de dialogue entre le GTAA, des experts en question

<sup>76</sup> GTAA, « Podcast Voces de la Selva - Próximamente », YouTube [En ligne], publiée le 6 août 2024. [<https://www.youtube.com/watch?v=0arwgMMkCog&list=PLXc8ZGU1vlgRlClmjObVjAtro9B1K0uhU>, consultée le 8 août 2024].

<sup>77</sup> GTAA, « Podcast Voces de la Selva - Primer Episodio », YouTube [En ligne], publiée le 6 août 2024. [<https://www.youtube.com/watch?v=roBB38yg-SY&t=690s>, consultée le 14 août 2024].

environnementales, et les membres de la communauté Awajún, ces initiatives ouvrent la voie à une meilleure compréhension et valorisation des enjeux sociaux, politiques, environnementaux et culturels. Ces initiatives posent ainsi les bases pour la poursuite et la réalisation des autres activités prévues dans le cadre logique du projet, avec l'objectif d'élargir encore l'engagement et la portée de ces efforts de cyberactivisme.

## CONCLUSION

Le peuple Awajún gardien depuis des millénaires d'un territoire ancestral et luttant pour son engagement envers sa protection a été continuellement confronté à la menace de voir son existence et son intégrité territoriale disparaître. Ce mémoire souligne l'importance d'une approche interdisciplinaire pour aborder les enjeux liés à l'auto-détermination de ce peuple autochtone. À travers une analyse approfondie, il met en perspective la construction de la lutte résiliente du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) pour la reconnaissance de ses droits fondamentaux, un combat qui transcende les frontières de l'Amazonie péruvienne et résonne à l'échelle mondiale. Les Awajún, porteurs d'une culture riche et d'un savoir ancestral, se battent non seulement pour leur survie en tant que peuple, mais aussi pour la préservation de leur terre, de leur identité et de leur avenir. L'absence de reconnaissance légale de leur personnalité juridique par l'État péruvien constitue un obstacle systémique qui entrave leur capacité à disposer de leurs droits à l'auto-détermination et à l'auto-gouvernance. Ce constat soulève une question cruciale : jusqu'à quand les voix des peuples autochtones seront-elles étouffées par des structures étatiques qui ignorent leur existence et leurs droits ? Le combat pour faire valoir les droits des peuples autochtones est un processus long et complexe, qui exige une combinaison de stratégies intelligentes, de ruses et d'astuces pour surmonter les obstacles législatifs et politiques. Ce combat incessant témoigne d'une vérité fondamentale : obtenir un droit nécessite souvent de franchir de multiples barrières, imposées par des acteurs qui défendent des intérêts souvent divergents.

La lutte des Awajún est emblématique d'un défi plus vaste auquel font face les peuples autochtones à travers le monde, confrontés à des systèmes qui privilégient l'exploitation économique au détriment de la justice sociale et environnementale. Les avancées réalisées par le Gouvernement Territorial Autonome Awajún, malgré ces obstacles, attestent d'une détermination inébranlable. En s'appuyant sur des instruments internationaux tels que la Convention 169 de l'OIT, le GTAA ne se contente pas de revendiquer des droits ; il redéfinit les contours de la gouvernance autochtone et ouvre la voie à un modèle de développement qui respecte leur culture et leur environnement. De plus, l'absence d'une application rigoureuse des lois compromet non seulement la sécurité juridique des terres ancestrales mais aussi les responsabilités et devoirs des peuples indigènes envers leurs territoires. En effet, la non-application des droits autochtones, comme celui à l'auto-gouvernance, n'est pas simplement une question de législation incomplète, mais bien d'une volonté délibérée de maintenir une hiérarchie sociale et politique qui prive ces peuples de leur liberté et de leur autonomie. Ici, la privation de droits fondamentaux équivaut à une dépendance forcée vis-à-vis des autres, une condition qui dénature l'essence même de l'auto-détermination. Le véritable problème n'est donc pas

l'absence de droits, mais l'absence d'application des droits qui existent déjà. Le GTAA, bien que non officiellement reconnu par l'État péruvien, porte une légitimité qui ne peut être ignorée. Le peuple Awajún, à travers la création du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA), a réalisé des avancées significatives dans la revendication et l'exercice de ses droits territoriaux.

Dans la dernière section de ce travail, nous avons examiné comment le cyberactivisme peut devenir un instrument d'action supplémentaire afin d'articuler leurs revendications et de promouvoir l'avancement de leurs droits. Dans ce contexte, l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les stratégies du GTAA représente un moyen de renforcer leur visibilité, mobiliser des soutiens et défendre leurs droits. Ce mémoire a démontré que l'approche des Awajún, qui allie savoirs traditionnels et stratégies modernes telles que le cyberactivisme, constitue un outil de revendication international pour leur autonomie autochtone. Leurs efforts révèlent une tendance plus large parmi les communautés autochtones en Amérique latine, qui affirment de plus en plus leurs droits tant au niveau national qu'international. Le succès des initiatives numériques lancées par le GTAA atteste de son adaptabilité et de sa résilience face aux défis continus. Alors qu'ils continuent à naviguer dans les complexités de la gouvernance moderne tout en restant fidèles à leurs valeurs ancestrales, les Awajún offrent des enseignements précieux sur l'avenir de l'auto-détermination autochtone. En ce sens, il semble impératif que les acteurs étatiques, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale unissent leurs efforts pour soutenir ces luttes, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones, afin de construire un avenir où la diversité culturelle et la justice sociale prévalent. La reconnaissance des droits des peuples autochtones n'est pas seulement une question de justice, mais un impératif éthique.

En somme, ce mémoire transcende le cadre d'un simple travail académique et aspire à être un témoignage des violations des droits de l'homme des peuples indigènes au Pérou, tout en portant un message d'espoir sur les combats des Awajún pour leur reconnaissance identitaire. Aussi, il serait intéressant d'étudier à nouveau cette situation dans quelques années, en espérant que la bienveillance et le respect mutuel auront su dépasser les impératifs et les exigences du développement économique. En guise de conclusion, nous rappellerons les paroles prononcées en 2009 par le sociologue et théoricien politique péruvien Aníbal Quijano, lesquelles semblent encapsuler la substance de cette analyse approfondie. Ses mots résonnent comme une invitation à la réflexion, soulignant l'importance de reconnaître et de préserver les droits des peuples autochtones dans leur quête incessante de préservation de leur identité et de leur territoire.

*« El movimiento de los más dominados de este mundo, los que si venden sus medios de subsistencia no podrían existir, y al mismo tiempo aquellos que nos dan cuenta de que si eso se termina, nadie de nosotros podríamos » – Aníbal Quijano<sup>78</sup>*

<sup>78</sup> Aníbal Quijano, *Cuestiones y horizontes De la dependencia histórico-estructural a la colonialidad/descolonialidad del poder*, CLACSO, Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Buenos Aires, 2020, p. 63-64.

## BIBLIOGRAPHIE

### Document interne

Perú Equidad, « Nota de concepto del proyecto Tenure Facility », 10 janvier 2024. [Document interne].

### Travaux académiques

Burneo Mendoza, Ricardo, « Territorio Integral Indígena, una propuesta awajún », *Iztapalapa Revista de Ciencias Sociales y Humanidades*, vol. 2, no 85, décembre 2018.

Cefaï, Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, coll. « bibliothèque du mauss », 2007.

Cornejo Chaparro, Manuel, *Los pueblos achuar, awajún, kandozi y wampis*. 1<sup>a</sup> éd., Lima, Ministerio de Cultura, 2015.

De Ugarte, David, *El poder de las redes*, Madrid, Ediciones El Cobre, 2007. [http://www.pensamientocritico.org/davuga0313.pdf, consulté le 24 juillet 2024].

García Hierro, Pedro et Surrallés, Alexandre, *ANTROPOLOGIA DE UN DERECHO - Libre determinación territorial de los pueblos indígenas como derecho humano*, Copenhage, IWGIA, 2009.

Quijano, Aníbal, *Cuestiones y horizontes De la dependencia histórico-estructural a la colonialidad/descolonialidad del poder*, CLACSO, Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Buenos Aires, 2020, p. 63-64.

Quijano, Aníbal, *Modernidad, Identidad y Utopía En America Latina*, Lima, Sociedad & Política Ediciones, 1988.

Inoach Shawit, Gil, « Proceso de constitución del gobierno territorial autónomo awajún », *Amazonía Peruana*, no 34, juillet 2021.

Lovón Cueva, Marco Antonio, « El “Ciudadano” amazónico en el discurso político oficial », *Lingüística y Literatura*, vol. 40, no 75, décembre 2018.

Reyes Arana, Francis Alexandra, *Estudio de la toponimia Awajún en la cuenca del río Chiriaco*. Thèse en linguistique dirigée par Dr. Gustavo Solís Fonseca, Universidad Nacional Mayor de San Marcos, 2018. [<https://core.ac.uk/download/pdf/323341587.pdf>, consulté le 10 avril 2024].

Scolari, Carlos, *Hipermediaciones. Elementos para una Teoría de la Comunicación Digital Interactiva*, Barcelone, Gecisa, 2008

Sosa Velásquez, Mario, *¿Cómo entender el territorio?*, 1<sup>e</sup> éd., Ciudad de Guatemala, Editorial Cara Parens, 2012.

Surrallés, Alexandre, « El territorio integral indígena como objetivo político », dans Raphael Colliaux et Silvia Romio (dirs.), *Autonomía indígena en la Amazonia peruana contemporánea*. Lima, IFEA, 2022.

Trapnell, Lucy, « Programa de Formación de Maestros Bilingües de la Amazonía Peruana », *Amazonía Peruana*, no 18, décembre 1989.

### Sources juridiques

Article 1 de la Loi n° 29785, « Normas Legales », *El Peruano* [En ligne], no 11527, 7 septembre 2011. [<https://www.gob.pe/institucion/congreso-de-la-republica/normas-legales/3560661-29785>, consulté le 22 novembre 2023].

*Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux*, 1989. [[https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C169](https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169), consulté le 16 mars 2024].

*Constitution 1993 du Pérou*, Digithèque MJP, version de 2022 [En ligne]. [<https://mjp.univ-perp.fr/constit/pe199htm>, consultée le 1 avril 2024].

« Ley de Comunidades Nativas y de Desarrollo Agrario de la Selva y de Ceja de Selva ».

World Intellectual Property Organization (WIPO), « Droit coutumier et savoirs traditionnels », 2024. [<https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo-pub-rn2023-5-7-fr-customary-law-and-traditional-knowledge.pdf>, consulté le 13 août 2024].

### Articles de presse et rapports

Amnistía Internacional [En ligne], *Perú : Bagua. Seis meses después*. « Sólo por pensar diferente, por hablar diferente, nos están haciendo una injusticia », décembre 2009. [<https://www.amnesty.org/en/documents/AMR46/017/2009/es/>, consulté le 21 novembre 2023].

National Geographic, *Las amenazas que enfrenta el pueblo awajún en Perú*, 9 août 2024. [[https://www.nationalgeographic.com.es/medio-ambiente/amenazas-que-enfrenta-pueblo-awajunperu\\_22987?fbclid=IwY2xjawEprXVleHRuA2FlbQlxMQABHSC1qqxo7SWX2V5bFVCffCI7iepdxsgJVw8QIN3r4lZ9GpxvK5YcnOdQ\\_aem\\_nUO\\_91kygG2jVgQ8bKeIAw](https://www.nationalgeographic.com.es/medio-ambiente/amenazas-que-enfrenta-pueblo-awajunperu_22987?fbclid=IwY2xjawEprXVleHRuA2FlbQlxMQABHSC1qqxo7SWX2V5bFVCffCI7iepdxsgJVw8QIN3r4lZ9GpxvK5YcnOdQ_aem_nUO_91kygG2jVgQ8bKeIAw), consulté le 9 août 2024].

Servicios de Comunicación Intercultural, « ¡Se constituye gobierno autónomo del Pueblo Kandozi! », *Servindi*, 9 décembre 2016. [<https://www.servindi.org/actualidad-noticias/09/12/2016/se-constituye-gobierno-autonomo-del-pueblo-kandozi>, consulté le 1 avril 2024].

### Sites Internet et pages de site

Académie Française, « Nation », Dictionnaire de l'Académie française, 9<sup>e</sup> édition [<http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9N0108>, consulté le 19 juillet 2024].

Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica (CAAAPGD), *Territorio Integral Awajún*. [<https://caaap.org.pe/2020/08/11/territorio-integral-awajun/>, consulté le 10 avril 2024].

Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica (CAAAPGD), *Cerca de mil líderes y lideresas indígenas participarán de la primera elección del Gobierno Territorial Autónomo Awajún en Chiriaco, Bagua* [En ligne]. [<https://caaap.org.pe/2021/12/17/mas-de-1-000-lideres-indigenas-participaran-de-la-primera-eleccion-del-gobierno-territorial-autonomo-awajun-en-chiriaco-bagua/>, consulté le 25 juillet 2024].

CNRTL, *INDIGÈNE : Définition de INDIGÈNE*. [<https://www.cnrtl.fr/definition/indig%C3%A8ne>, consulté le 19 juillet 2024].

Coordinadora de Derechos Humanos, « Audiencia N°41 del juicio oral por caso el 'Baguazo' », 6 novembre 2015. [<https://derechoshumanos.pe/2015/11/audiencia-n41-del-juicio-oral-por-caso-el-baguazo/>, consulté le 10 avril 2024].

CyberInstitut, *Cyberactivisme : Impact et Considérations Éthiques*. [<https://cyberinstitut.fr/cyberactivisme-impact-considerations-ethiques/>, consulté le 17 mai 2024].

Front line defenders, *Cyber-activisme*. [<https://www.frontlinedefenders.org/fr/right/cyber-activism>, consulté le 17 mai 2024].

*Gobierno Territorial Autónomo Awajún* [En ligne]. [<https://gtaawajun.org.pe/>, consulté le 2 août 2024].



Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « Entre El verde y el Oro - La batalla por la supervivencia », Youtube, publiée le 5 juin 2024. [[https://www.youtube.com/watch?v=g8AFKE\\_nZHo](https://www.youtube.com/watch?v=g8AFKE_nZHo), consultée le 13 août 2024].

Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « Estatuto Constitutivo » [En ligne]. [<https://gtaawajun.org.pe/wp-content/uploads/2022/07/estatuto-awajun-oficial3-1.pdf>, consulté le 10 avril 2024].

Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « GTAA NOTICIAS - ENTREVISTA A GIL INOACH SHAWIT », YouTube [En ligne], publiée le 27 avril 2024. [<https://www.youtube.com/watch?v=Zxp1tEooM1c&t=311s>, consulté le 1 août 2024].

Gobierno Territorial Autónomo Awajún, « UMINKATI TIBAU N°0003-2022-GTAA/CEG », 22 mai 2024. [<https://gtaawajun.wordpress.com/2022/05/05/uminkati-tibau-n0003-2022-gtaa-ceg/>, consulté le 25 juillet 2024].

Gobierno Territorial Autónomo Awajún. [<https://gtaawajun.org.pe/>, consulté le 10 avril 2024].

GobiernoterritorialAutonomoAwajún (@gtaa\_gobiernoterritorialawajum), « Photos et vidéos Instagram ». [[https://www.instagram.com/gtaa\\_gobiernoterritorialawajum/](https://www.instagram.com/gtaa_gobiernoterritorialawajum/), consulté le 1 août 2024].

GTAA, « Podcast Voces de la Selva - Primer Episodio », YouTube [En ligne], publiée le 6 août 2024. [<https://www.youtube.com/watch?v=roBB38yg-SY&t=690s>, consultée le 14 août 2024].

GTAA, « Podcast Voces de la Selva - Próximamente », YouTube [En ligne], publiée le 6 août 2024. [<https://www.youtube.com/watch?v=0arwgMMkCog&list=PLXc8ZGU1vlgRIClmjObVjAtro9B1K0uhU>, consultée le 8 août 2024].

Hague Conference on Private International Law (HCCH), « FAQ ». [<https://www.hcch.net/fr/fag>, consulté le 10 avril 2024].

Instituto Nacional de Estadística e Informática, *III CENSO DE COMUNIDADES NATIVAS 2017*, Tome 1, Lima, décembre 2018. [[https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones\\_digitales/Est/Lib1598/TOMO\\_01.pdf](https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib1598/TOMO_01.pdf), consulté le 10 avril 2024].

Ministerio de Cultura, *Base de datos de Pueblos Indígenas u Originarios Awajún (BDPI)*. [<https://bdpi.cultura.gob.pe/pueblos/awajun>, consulté le 10 avril 2024].

Perú Equidad, *Programa de Políticas Públicas y Derechos de los Pueblos Indígenas* [En ligne]. [https://equidad.pe/programas/programa-de-politicas-publicas-y-derechos-de-los-pueblos-indigas/, consulté le 1 juin 2024].

Survival International, *Terminologie*. [https://www.survivalinternational.fr/qui/terminologie, consulté le 19 juillet 2024].

Tenure Facility, « Who we are ». [https://thetenurefacility.org/who-we-are/, consulté le 24 juillet 2024].

Territoires de vie, « Iña Wampisti Nunke » [En ligne]. [https://report.territoriesoflife.org/fr/territoires/ina-wampisti-nunke-peru/, consulté le 29 avril 2024].

Territorio Indígena y Gobernanza, *Autonomía Indígena*, 2021. [https://www.territorioindigenaygobernanza.com/web/autonomia-indigena/, consulté le 10 avril 2024].

Territorio Indígena y Gobernanza, *Información General*, 2021. [https://www.territorioindigenaygobernanza.com/web/peru/, consulté le 10 avril 2024].

United Nations, Peoples autochtones, Nations Unies. [https://www.un.org/fr/fight-racism/vulnerable-groups/indigenous-peoples, consulté le 19 juillet 2024].

## SIGLES

ANP : *Áreas naturales protegidas*, espaces naturels protégés

GTAA : Gobierno Territorial Autónomo Awajún

GTAs : Gouvernements Territoriaux Autonomes Awajún et Wampis

GTANW : Gobierno Territorial Autónomo de la Nación Wampis

OIT : Organisation internationale du travail

TF : Tenure Facility

## ANNEXES

- Figure 1 : Cartographie du Territoire Awajún, 2024. (source : Document interne, Gobierno Territorial Autónomo Awajún)
- Figure 2 : Schéma de la structure du GTAA, 2021. (source : Gobierno Territorial Autónomo Awajún)
- Figure 3 : Les 18 secteurs territoriaux *-tajimat nugka-* du territoire Awajún, 2024. (source : Document interne GTAA)
- Figure 4 : Territoires intégrales Awajún et Wampis, zone titrée, sans légalisation et espaces naturels protégés (ANP), 2024. (source : Perú Equidad, document interne note conceptuelle pour le projet Tenure Facility)
- Figure 5 : Les 18 secteurs territoriaux et les communautés titulaires au sein de chaque secteur, 2024. (source : Document interne GTAA)
- Figure 6 : Cartographie du département Amazonas avec les provinces de Bagua et de Condorcanqui, 2019. (source : Cuevas del Peru)
- Figure 7 : Cartographie du territoire Wampis et de son bassin Kanús ou Río Santiago (province de Condorcanqui) et de son bassin Kankaim ou Río Morona (province de Datem del Marañón), (source : Perú Equidad, document interne note conceptuelle pour le projet Tenure Facility)
- Figure 8 : Les activités spécifiques durant la préparation et l'écriture du projet TF, mars 2024. (source : Perú Equidad, document interne Plan de Preparación del Proyecto)
- Figure 9 : Délibération des votes du projet TF pour établir les priorités des activités associées à chaque résultat, 11 mai 2024. (source : Document interne GTAA)
- Figure 10 : Nombre d'abonnés de la page Instagram du GTAA, juin 2024 (source : Plateforme Instagram Insights GTAA)
- Figure 11 : Nombre total d'utilisateurs ayant vu le contenu, 141 utilisateurs. Nombre d'impressions, soit 840 fois où le contenu est apparu à l'écran, juin 2024 (source : Plateforme Instagram Insights GTAA)
- Figure 12 : Budgétisation du podcast « Voces de la Selva », mai 2024 (source : Document interne GTAA - plan de marketing para el podcast)



Figure 1 : Cartographie du Territoire Awajún, 2024. (source : Document interne, Gobierno Territorial Autónomo Awajún)

## Estructura de Gobierno

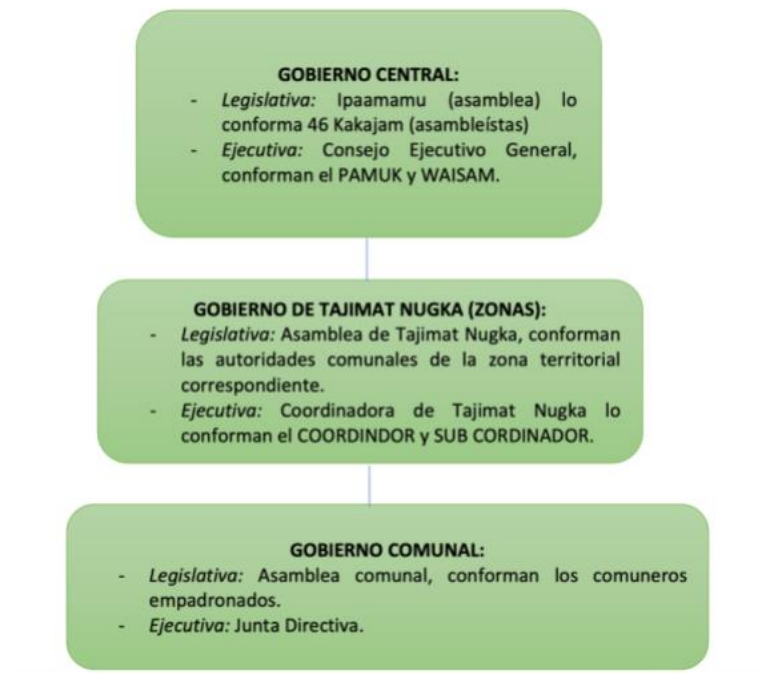


Figure 2 : Schéma de la structure du GTAA, 2021. (source : Gobierno Territorial Autónomo Awajún)

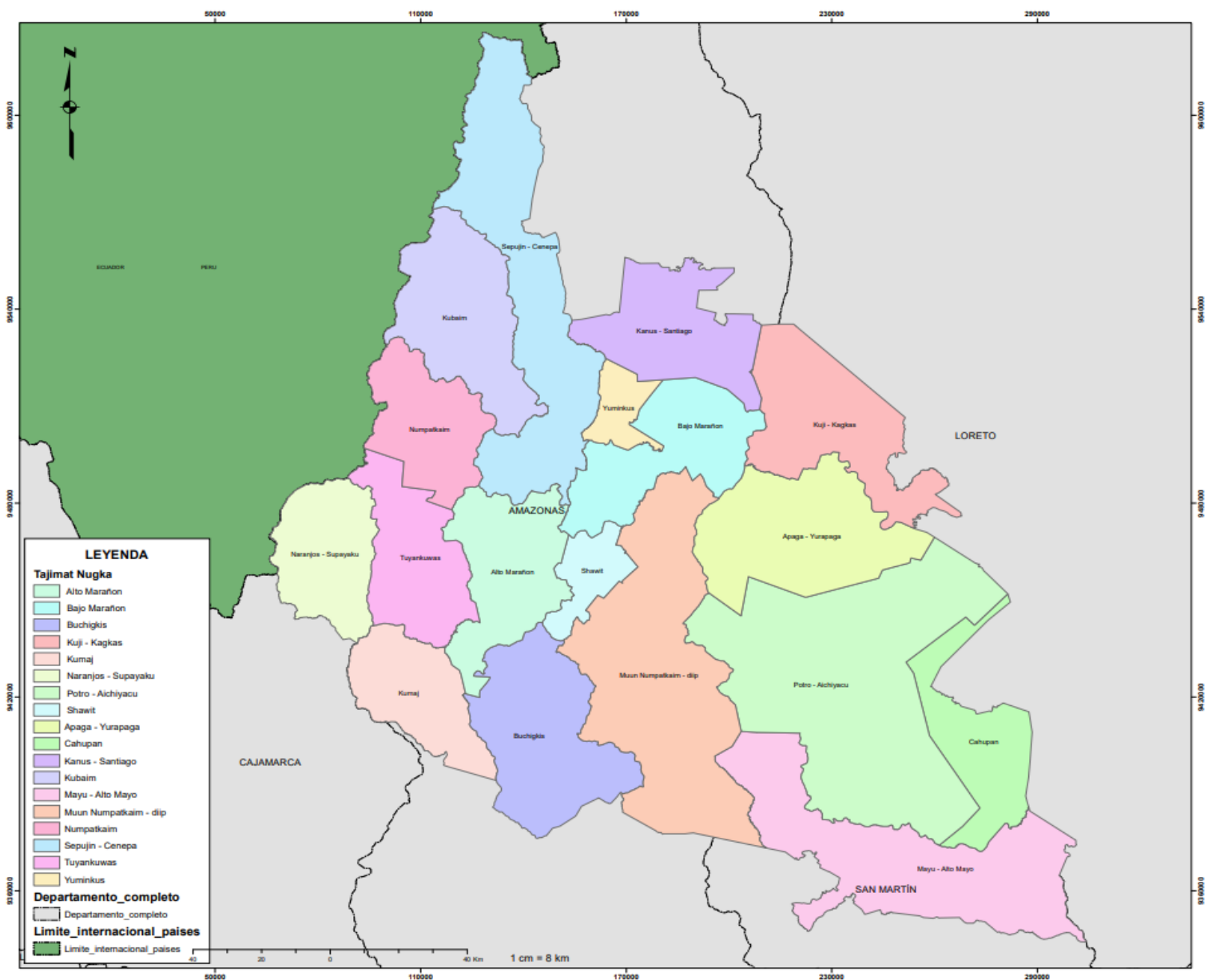


Figure 3 : Les 18 secteurs territoriaux -*tajimat nugka*- du territoire Awajún, 2024. (source : Document interne GTAA)

<b>NACIONES INDIGENAS</b>	<b>TERRITORIO INTEGRAL</b>	<b>TERRITORIOS TITULADOS</b>	<b>T. ANCESTRAL SIN LEGALIZAR</b>	<b>ANP</b>
AWAJUN	<b>3' 000, 000</b>	1'804, 243	930,485.46	265,271.54
WAMPIS	<b>1'327, 760</b>	448, 327	386,015.88	493,417.12
<b>TOTAL</b>	<b>4'327, 760</b>	<b>2'252, 570</b>	<b>1'316, 501.34</b>	<b>758, 688.66</b>

Figure 4 : Territoires intégrales Awajún et Wampis, zone titrée, sans légalisation et espaces naturels protégés (ANP), 2024. (source : Perú Equidad, document interne note conceptuelle pour le projet Tenure Facility)



<b>N°</b>	<b>TAJIMAT NUGKA</b>	<b>COMUNIDADES</b>
1	Mayu - Alto Mayo	15
2	Kumaj	10
3	Buchigkis	24
4	Cahupan	2
5	Potro - Aichiyacu	5
6	Shawit	6
7	Alto Marañon	25
8	Naranjos - Supayaku	2
9	Muun Numpatkaim - diip	25
10	Apaga - Yurapaga	5
11	Tuyankuwas	4
12	Bajo Marañon	27
13	Yuminkus	5
14	Numpatkaim	9
15	Kuji - Kagkas	4
16	Kanus - Santiago	9
17	Kubaim	10
18	Sepujin - Cenepa	34

Figure 5 : Les 18 secteurs territoriaux et les communautés titulaires au sein de chaque secteur, 2024.

(source : Document interne GTAA)



Figure 6 : Cartographie du département Amazonas avec les provinces de Bagua et de Condorcanqui, 2019. (source : Cuevas del Peru)

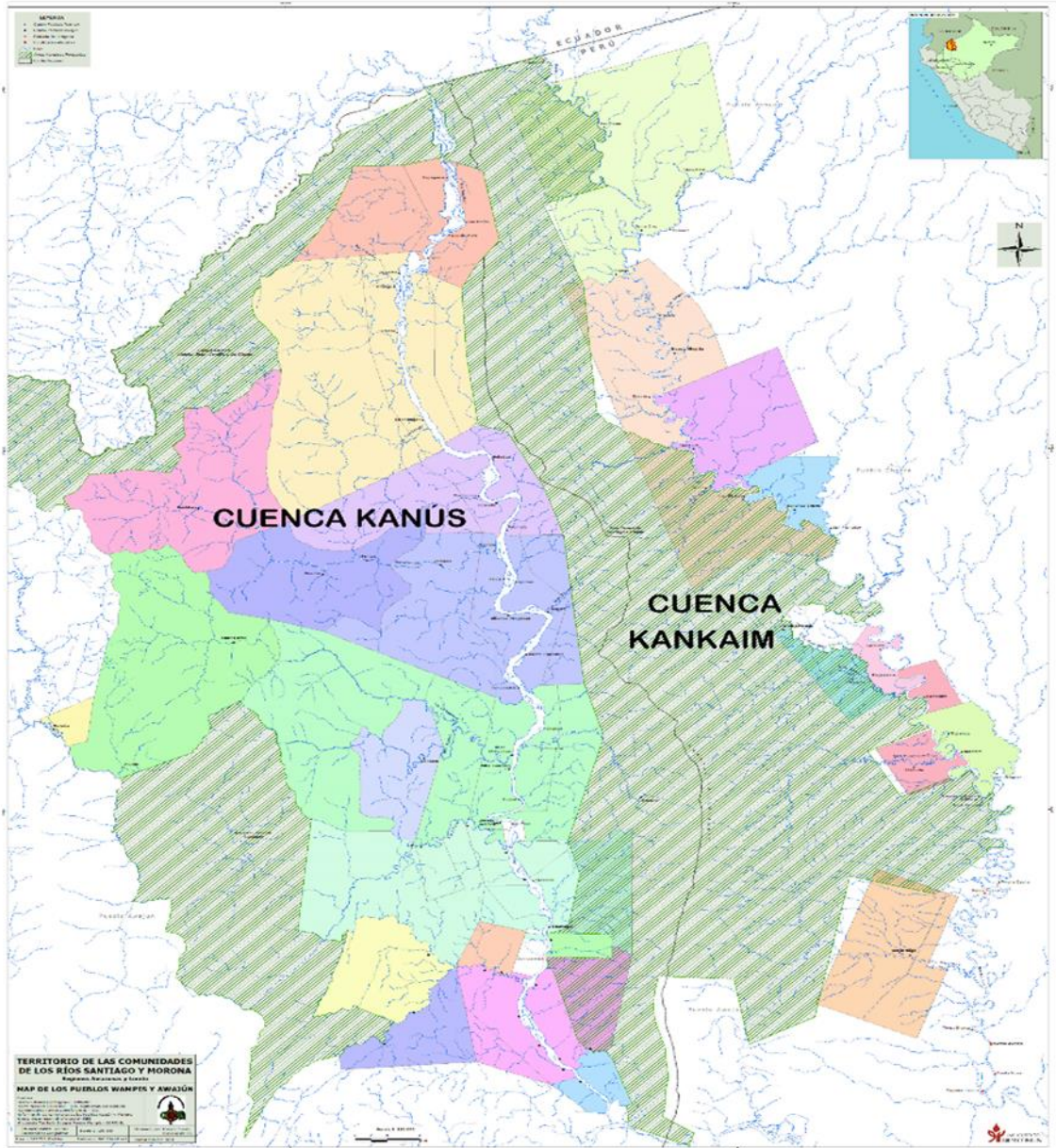


Figure 7 : Cartographie du territoire Wampis et de son bassin Kanús ou Río Santiago (province de Condorcanqui) et de son bassin Kankaim ou Río Morona (province de Datem del Marañón), (source : Perú Equidad, document interne note conceptuelle pour le projet Tenure Facility)

<b>Actividad</b>	<b>Responsable</b>	<b>Participantes</b>	<b>Fechas 2024</b>	<b>Otros</b>
Elaborar plan de preparación	Consultor Roberto Espinoza	GTAA, GTANW, Perú Equidad	Marzo	
Versión 1 general y preliminar del Marco Lógico para debate del consentimiento	Consultor Roberto Espinoza	GTAA, GTANW, Perú Equidad	Marzo, Abril	Insumos: * Nota conceptual * Documentación de GTAA, GTANW * Reuniones con GTAA, GTANW, Equidad
Comisión de convocatoria a cumbre Wampis en cuenca Kankaim	GTANW	GTANW	Abril	Entrega de carta en físico a las comunidades involucradas en el GTANW y a las organizaciones y sectores territoriales del GTAA, y firma de cargo de recepción
Comisión de convocatoria a cumbre Wampis en cuenca Kanús	GTANW	GTANW	Abril	
Comisión de convocatoria a Ipaamamu (Asamblea) Awajún	GTAA	GTAA	Abril	
Uun Iruntram (Cumbre) Wampis de la cuenca del Kankaim, en comunidad San Juan	GTANW	Consultor Roberto Espinoza Relatoria Cecilia Nieto	2 y 3 de mayo	Participan los iimaru (Jefes) de las comunidades
Uun Iruntram (Cumbre) Wampis de la cuenca del Kanús, en comunidad Soledad	GTANW	Consultor Roberto Espinoza Relatoría Cecilia Nieto	5 y 6 de mayo	
Ipaamamu (Asamblea) Awajún en la localidad Chiriaco	GTAA	Consultor Roberto Espinoza Relatoría Cecilia Nieto	8, 9 y 10 de mayo	Participan los Kakajam (líderes) de los 18 Tajimat Nugka (sectores territoriales) y 30 organizaciones
Sistematización de los ajustes de la consulta y consentimiento	Consultor Roberto Espinoza	Apoyo de Cecilia Nieto	Mayo	Coordinaciones con GTAA, GTANW, Perú Equidad
Versión 2 de la propuesta y marco lógico detallado	Consultor Roberto Espinoza		Miércoles 29 mayo	
Ajustes a la versión 2	GTAA, GTANW, Equidad	Consultor Roberto Espinoza	Sábado 1 junio	Reunión entre GTAA, GTANW, Perú Equidad y Consultor
Versión 3 de la propuesta y marco lógico detallado	Consultor Roberto Espinoza		Miércoles 5 junio	
Aprobación versión pre final de la propuesta	GTAA, GTANW, Equidad	Consultor Roberto Espinoza	Sábado 8 junio	Reunión entre GTAA, GTANW, Perú Equidad y Consultor

Figure 8 : Les activités spécifiques durant la préparation et l'écriture du projet TF, mars 2024.

(source : Perú Equidad, document interne Plan de Préparation del Proyecto)

A	B	C	D
NR	ACTIVIDAD	votos	PRIORIDAD
1	Implementación de equipos de medición submétrica para el ordenamiento territorial y georreferenciación de las comunidades con planos superpuestos (72)	72	1
2	Infraestructuras y equipamiento para fortalecer los sistemas de vigilancia territorial en zonas críticas o estratégicas. (65)	65	1
3	Georreferenciación de superposición de títulos de propiedad comunales en conflictos de linderos intercomunales y con terceros. (63)	63	1
4	Inscripción de títulos de propiedad de las comunidades en Registros Públicos. (62)	62	1
5	Colocación de hitos en el territorio de los GTAs. (60)	60	1
6	Proyección de áreas de ocupación y necesidades de titulación y ampliación de comunidades Awajun. (58)	58	1
7	Contribuir a la erradicación de las economías ilegales de los territorios Awajun y Wampis mediante acciones de patrullaje, charlas de sensibilización, y asambleas de toma de decisiones. (48)	48	1
8	Constitución interna de vigilancias comunitarias por cuencas territoriales críticas, que se hará cargo de velar por la seguridad territorial y de los bosques. (41)	41	1
9	Asambleas y reuniones a nivel de sectores territoriales y con sus comunidades para establecer consensos, realizar consultas y validar acuerdos. (40)	40	1
10	Mapeo y cuantificación de áreas ancestrales sin títulos.(32)	32	1
11	Identificación de alternativas económicas para generar sostenibilidad y protección de los territorios. (46)	46	2
12	Valorización y visibilización del aporte de los bosques en los territorios Awajun y Wampis con mediciones de carbono, "ríos voladores" y biodiversidad. (43)	43	2
13	Crear un catastro autónomo de títulos de propiedad (38)	38	2
14	Mapeo del uso socio cultural y territorial. (32)	32	2
15	Reglamentación para el manejo de las zonas de protección comunitaria y corredores biológicos.(6)	6	3
16	Mapeo y establecimiento de corredores biológicos. (5)	5	3
17	Mapeo y establecimiento de zonas de protección comunitaria. (0)	0	3
18	Zonificación territorial autónoma. 0	0	3

A	B	C	D
NR	ACTIVIDAD	VOTO	PRIORIDAD
1	Capacitación de mujeres en derechos y deberes, liderazgo y gestión.	72	1
2	Asambleas de mujeres para debate de sus problemáticas y normativa interna dando respuesta a sus derechos y necesidades.	72	1
3	Transferencia de tecnologías en manejo de plagas, injertos, acuícola, etc.	70	1
4	Organización y desarrollo de ferias para intercambio de semillas/artesanías.	57	2
5	Eventos sobre experiencias en soberanía alimentaria y emprendimientos locales.	55	2
6	Campañas de intercambio de experiencias sobre sus derechos y deberes; contra la violencia familiar.	53	2
7	Promoción de la mujer en los espacios de toma de decisiones nacionales e internacionales.	40	3
8	Pasantías de mujeres a nivel nacional, Ecuador y Colombia.	36	3

A	B	C	D
NRC	ACTIVIDAD	VOTOS	PRIORIDAD
1	Inserción en la currícula diversificada de un componente de reforestación como curso obligatorio en área de ciencia y ambiente aplicable en todas las escuelas primarias bilingües y secundaria.	69	1
2	Capacitación de docentes en la programación curricular con visión territorial y biodiversidad, y en tecnología educativa.	66	1
3	Convenio con el sector correspondiente del Ministerio de Educación para CONSTRUCCION DE MALLA CURRICULAR DE ACUERDO A LA REALIDAD CULTURAL DEL PUEBLO AWAJUN.	57	1
4	Elaboración de spots y videos sobre temáticas socio territoriales y educación sexual para escuelas y difusión.	52	2
5	Difusión de los mapas socio históricos, culturales, PARENTEZCOS FAMILIARES Y CONOCIMIENTOS ANCESTRALES en las escuelas a través de sabios y sabias.	49	2
6	Producción de módulos y textos escolares sobre territorio integral y conservación de la biodiversidad, como elemento clave para la formación de nuevas generaciones a cargo de la gobernanza territorial.	33	2

	A	B	C	D
1	NRO	ACTIVIDAD	VOTO	PRIORIDA D
2	4,2	Asambleas entre naciones para establecer estrategias comunes sobre el reconocimiento de la personalidad jurídica de los pueblos indígenas.	72	1
3	4,3	Realizar viajes a Lima para hacer incidencia colectiva con GTAs de manera conjunta con las organizaciones nacionales indígenas y con organismos del estado competentes (Ministerio de Cultura) para el reconocimiento de la personalidad jurídica de los pueblos indígenas.	67	1
4	4,1	Reuniones de concertación para establecer corredores biológicos que tenga continuidad territorial entre los pueblos vecinos.	44	2
5	4,4	Generación de instrumentos normativos internos y pactos multi autonómicos para la protección y continuidad de la conservación de la naturaleza y publicación impresa de dichos instrumentos.	19	2

	A	B	C	D
1	NRO	ACTIVIDAD	VOTO	PRIORIDA D
2	5,1	Formación de líderes y líderes en gestión, liderazgo, derechos y deberes.	74	1
3	5,3	Fortalecer con personal idóneo el área de territorio, Educación, mujer y derechos humanos, designando responsables de estas áreas en los GTA.	74	1
4	5,4	Dotar de medios de comunicación y transporte para el desplazamiento en el territorio Awajún	74	1
5	5,6	Censo poblacional para controlar la estadística de crecimiento demográfico, con respaldo del INEI y universidades.	74	1
6	5,7	Incidencia ante el Estado y a nivel internacional para el reconocimiento de la personalidad jurídica del sujeto pueblo indígena.	74	1
7	5,8	Asesoría legal para defensa de los intereses de las naciones Awajún frente a las denuncias de economías ilegales.	74	1
8	5,9	Incidencia a nivel de la Relatoría sobre los derechos de los pueblos indígenas de la ONU denunciando la contaminación de las cabeceras de los ríos promovido por la minería ilegal a fin de que el Estado cumpla con controlar estas acciones bajo el mecanismo establecido en la convención de Minamata.	74	1
9	5,12	Promoción de futuros asesores indígenas de los GTAs mediante la elaboración de tesis de grado universitario, según las prioridades de los GTAs, en el territorio del GTAA y pasantías de egresados.	72	1
10	5,2	Soporte técnico con experto en planificación, ejecución y monitoreo de actividades de los proyectos de los GTA y del buen gobierno administrativo.	68	1
11	5,11	Incidencia para el reconocimiento del territorio ancestral.	49	2
12	5,10	Foros de promoción y sensibilización de la gobernanza socio territorial en los gobiernos locales, regionales y nacionales.	40	2
13	5,5	Asambleas legislativas Awajun a favor de regulaciones del territorio, la biodiversidad, y promoción de la cultura jurídica ancestral.	28	3

Figure 9 : Délibération des votes du projet TF pour établir les priorités des activités associées à chaque résultat, 11 mai 2024. (source : Document interne GTAA)



Seguidores de Instagram ⓘ

4.026

Edad y sexo ⓘ

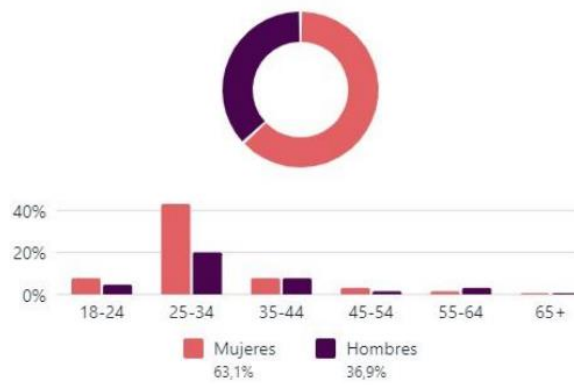


Figure 10 : Nombre d’abonnés de la page Instagram du GTAA, juin 2024 (source : Plateforme Instagram Insights GTAA)



## GOBIERNO TERRITORIAL AUTÓNOMO AWAJÚN – GTAA

- Gráficos de crecimiento y alcance

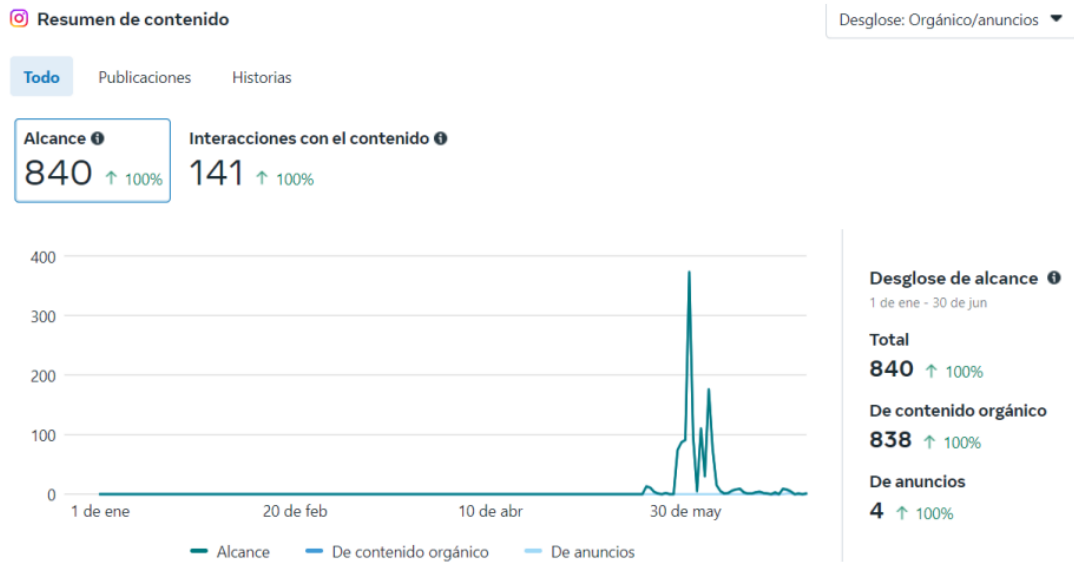


Figure 11 : Nombre total d'utilisateurs ayant vu le contenu, 141 utilisateurs. Nombre d'impressions, soit 840 fois où le contenu est apparu à l'écran, juin 2024 (source : Plateforme Instagram Insights

GTAA)



## 6. Presupuesto de Marketing

### Desglose de Costos:

- **Producción de Contenidos:**
  - Equipo de grabación: \$500
  - Software de edición: \$100
- **Promoción:**
  - Publicidad en redes sociales: \$300/mes
  - Google AdWords: \$200/mes
  - Colaboraciones y eventos: \$150/mes
- **Distribución:**
  - Instagram , youtube , spotify , tik tok: \$15/mes

Figure 12 : Budgétisation du podcast « Voces de la Selva », mai 2024 (source : Document interne GTAA - plan de marketing para el podcast)

## RAPPORT DE STAGE

### **L'évolution du sujet de mémoire initial vers l'étude du cyberactivisme pour le peuple indigène Awajún**

Dans mon mémoire initial intitulé « La politique et la mobilisation de la jeunesse du 14N (14 novembre 2020) : Analyse des mouvements sociaux de la génération du bicentenaire à Lima, Pérou », j'analysais la transition de l'engagement politique du mouvement 14N depuis l'espace numérique vers la mobilisation collective dans les rues de Lima. Ce sujet permettait d'aborder la théorie des « hipermediaciones » qui invite à une réflexion sur l'évolution des interactions et de l'interconnexion entre les médias numériques et les médias traditionnels. De plus, j'approfondissais le concept de « ciberturba », qui nous permettait de comprendre la transition du cyber-activisme vers une participation active lors des manifestations et ainsi de mettre en évidence les violences policières qui en découlent dans un contexte antagoniste entre mobilisation virtuelle et violences physiques. Ce mémoire explorait des thèmes spécifiques tels que la mobilisation et l'action collective de la jeunesse, la notion de cyberactivisme en analysant la participation citoyenne dans l'espace virtuel comme moyen d'expression politique. Ce travail se focalisait particulièrement sur la génération du bicentenaire, les médias sociaux, les formes d'engagement politique et social de la jeunesse, les revendications des mouvements, la défense de la démocratie et de droits humains, les répressions et violences policières, les violations des droits humains, la défense de l'intégrité et la justice réparatrice.

Cependant, malgré l'importance du mouvement 14N pour son rôle novateur et l'impact de la génération du bicentenaire dans la capitale et au-delà, il a été difficile de trouver des structures dont les projets et initiatives sont en adéquation avec ce mouvement, notamment en ce qui concerne les demandes de justice réparatrice qui stagnent malgré les recours des instances internationales (Corte Interamericana de Derechos Humanos – Corte IDH). De plus, trouver une structure travaillant dans le renforcement de la participation des organisations de la société civile et la promotion des droits humains à Lima ou dans d'autres zones urbaines s'est avéré complexe. Après avoir consacré beaucoup de temps à la recherche d'une structure d'accueil œuvrant en faveur des droits des populations indigènes d'Amazonie péruvienne, plusieurs idées de réflexion ont surgi, suscitant mon intérêt pour des approfondissements lors de mon stage en lien avec mon sujet de mémoire (14N). En effet, il m'a semblé pertinent d'établir un lien significatif entre les revendications territoriales, l'activisme en Amazonie et les mobilisations urbaines à Lima, où le cyberactivisme prédomine en tant que moyen de communication. Je me suis alors interrogée sur la manière dont les communautés indigènes de l'Amazonie parviennent à faire entendre leur voix et à faire valoir leurs droits territoriaux, leurs droits

humains, leurs moyens de revendication et le rôle éventuel du cyberactivisme dans ce contexte. C'est dans cette optique que je me suis orientée vers une recherche d'organismes œuvrant pour les peuples indigènes d'Amazonie au Pérou. Passionnée par les origines et les impacts des mouvements sociaux et politiques, qu'ils se manifestent dans l'espace numérique ou par des actions concrètes de mobilisation pour la protection des libertés démocratiques, il était naturel que mes recherches de stage se concentrent sur des organismes dont les missions, initiatives et projets correspondent à des valeurs de promotion de la paix, de la sécurité et de la défense des droits humains.

De ce fait, j'ai contacté par e-mail *Perú Equidad- Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos*, une organisation non gouvernementale péruvienne qui œuvre depuis 2009 pour la défense et la promotion des droits humains, en accompagnant les personnes et les groupes affectés dans la protection de leurs droits. J'ai rapidement été mise en relation avec sa présidente, Mme Frederica Barclay Rey de Castrola. Elle m'a confirmé la collaboration étroite de l'organisation avec plusieurs peuples indigènes, notamment le peuple Awajún par l'intermédiaire du Gobierno Territorial Autónomo Awajún (GTAA), ainsi que le peuple Wampis à travers le Gobierno Autónomo Territorial de la Nación Wampís (GTANW). Suite à cet échange, Mme. Frederica Barclay a consulté M. Gil Inoach Shawit, *pamuk* du GTAA et membre d'Equidad au sein du Programme des politiques publiques et des droits des peuples autochtones, pour évaluer son intérêt à m'accueillir pour un stage au sein de l'organisation gouvernementale de la nation Awajún. Une réunion Zoom a été organisée très rapidement avec la présence de Mme Frederica Barclay et M. Inoach Shawit pour que je puisse me présenter, exposer mes expériences, mes compétences et mes attentes. Au cours de cette discussion, M. Gil Inoach Shawit m'a interrogée sur mes connaissances en droit, soulignant l'importance de cette discipline pour comprendre les enjeux et les défis liés à la protection territoriale des peuples indigènes. Il m'a encouragée à poursuivre mon apprentissage dans ce domaine, en proposant de m'aider à développer davantage mes compétences juridiques durant mon stage. À l'issue de cet échange plus qu'enrichissant, ils ont tous deux exprimé leur souhait que je rejoigne leur équipe, notamment pour participer au projet Tenure Facility, alors en phase préparatoire depuis janvier 2024. Suite à cette discussion motivante, nous avons finalisé et signé la convention de stage pour une durée de trois mois et demi. Dès mon arrivée à Lima, au sein de *Perú Equidad*, j'ai de nouveau assisté à une réunion Zoom avec la présidente de *Perú Equidad* et le *pamuk* du peuple Awajún. J'y ai exprimé mon souhait de me rendre sur le terrain, sur le territoire ancestral du peuple, afin de mieux comprendre les problématiques locales et d'apporter une valeur ajoutée en gestion de projet au GTAA. Le *pamuk* a immédiatement soutenu cette initiative, insistant pour que je rejoigne rapidement le siège du GTAA, situé à Chiriaco, dans le département Amazonas, au cœur de l'Amazonie. Avant le début de mon stage, mes missions principales avaient été définies comme suit :

- Accompagner le GTAA lors des réunions sur le terrain avec les différents secteurs territoriaux.
- Participer au développement des projets du GTAA et du GTANW en collaboration avec Tenure Facility
- Soutenir les actions de plaidoyer du GTAA auprès des autorités locales.

Au sein du siège central du GTAA, mon engagement s'est particulièrement concentré sur des projets et activités liés à la reconnaissance de l'autodétermination et à la gestion territoriale institutionnalisée du peuple Awajún. J'ai été responsable de la formation de l'équipe aux outils de gestion de projet, tels que le suivi et l'évaluation de projet, visant à améliorer l'organisation interne et externe. J'ai également participé à diverses assemblées dans plusieurs communautés Awajúns (Ipacamu et Mamayeque) consacrées aux conflits territoriaux, l'exploitation illégale d'or et la titularisation des terres des communautés Awajún. De plus, j'ai contribué à la rédaction de la demande de reconnaissance de la personnalité juridique du peuple Awajún, qui sera présentée au gouvernement péruvien, ainsi qu'à la conception d'un projet de cyberactivisme comprenant le podcast Youtube « Voces de la Selva » et à la promotion nationale et internationale du documentaire « Entre El verde y el Oro - La batalla por la supervivencia ». En parallèle, j'ai mené des activités dans le domaine de la santé, notamment concernant le VIH, avec la participation et l'apport des TIC dans des initiatives de sensibilisation et de conscientisation.

### **Formation de l'équipe du GTAA aux outils de gestion de projet**

À mon arrivée, le *pamuk* m'a immédiatement sollicité pour aborder les lacunes rencontrées dans l'utilisation d'outils de gestion de projet, nécessaires pour améliorer le suivi, l'évaluation et la coordination des activités quotidiennes du GTAA. Lors d'une réunion, il a exprimé son désir de trouver une solution pour mieux suivre et évaluer les projets en cours. Je lui ai alors parlé du diagramme de Gantt, un outil qu'il ne connaissait pas, tout comme les autres membres du GTAA. J'ai ensuite échangé avec Chany, la secrétaire, pour comprendre comment elle organisait les rendez-vous et les tâches. Elle m'a expliqué qu'elle utilisait principalement un tableau Velleda pour écrire le chronogramme, et malgré quelques cours d'Excel qu'elle avait suivis, elle éprouvait des difficultés à utiliser le logiciel efficacement.

Pour répondre à ces besoins, j'ai créé une présentation PowerPoint afin de proposer à l'ensemble de l'équipe divers outils susceptibles de les aider dans leur travail quotidien, tels que le diagramme de Gantt pour la planification des projets, des modèles de chronogramme Excel préformatés, et l'application Doodle pour organiser des réunions. Cependant, je me suis rendue compte que l'application Doodle n'était pas applicable dans certains secteurs en raison du manque de réseau dans

les zones les plus éloignées. Dans ces cas-là, lorsqu'une réunion est prévue, une personne de la communauté est chargée d'imprimer les documents nécessaires pour les distribuer à l'ensemble de la communauté. J'ai formé la secrétaire du GTAA à l'utilisation de Google Drive pour améliorer l'organisation interne et externe du GTAA. J'ai créé une adresse Gmail pour chaque département du GTAA, tels que le département territorial et le département communication, afin que chaque membre puisse accéder aux documents sur Google Drive, les modifier et les partager. J'ai également introduit l'utilisation du calendrier Google, permettant à chaque personne de saisir son emploi du temps, ses dates de déplacements et ses réunions, afin de maintenir un équilibre dans l'organisation des tâches. Par ailleurs, j'ai formé Denis, le secrétaire technique, à l'utilisation de Google Drive, en lui expliquant les fonctions de partage et de modification des documents. Je lui ai également montré comment utiliser un chronogramme (diagramme de Gantt) pour faciliter la conception, le suivi et l'évaluation des projets. L'utilisation d'un diagramme de Gantt a grandement amélioré l'organisation du temps pour chaque activité et sa réalisation. Cet outil a permis de fournir une vue d'ensemble claire de l'évolution des projets, de suivre leurs progrès, d'identifier les retards éventuels ou les périodes de stagnation. De plus, Google Drive facilite l'accès de tous les membres du GTAA à ce document, leur permettant de visualiser les échéances et la répartition des tâches, ce qui assure une meilleure coordination et une gestion plus efficace des projets au sein de l'équipe.

### **Contribution à la rédaction de la demande de reconnaissance de la personnalité juridique du peuple Awajún**

Suite à la sollicitation de M. Gil Inoach Shawit, j'ai participé à une action de plaidoyer visant à modifier et à apporter des suggestions au document de justification juridique intitulé « Derecho al autogobierno y al territorio del pueblo Awajún » qui sera présenté au gouvernement péruvien. Plus précisément, mon intervention a concerné la quatrième partie de ce document, intitulée « Viabilidad técnica y jurídica » d'une trentaine de pages. Ce document fournit une base juridique solide pour la reconnaissance du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) en tant qu'instance suprême d'autonomie territoriale spéciale pour le peuple Awajún. En définissant clairement le droit à l'autogouvernance, le document établit le GTAA comme interlocuteur légitime pour la promotion, la protection et la défense des droits collectifs du peuple Awajún. Cette reconnaissance de la personnalité juridique du GTAA lui permettrait d'exercer efficacement ses rôles et responsabilités dans la gestion de son territoire. Actuellement, comme nous l'avons vu, la législation péruvienne ne reconnaît ni les autonomies territoriales ni les gouvernements territoriaux indigènes. Le document de justification juridique ambitionne de combler ce vide en proposant une justification solide pour

l'acceptation et la mise en œuvre de ces concepts au niveau national, en plaidant en faveur de l'intégration des structures de gouvernance indigènes dans le cadre légal péruvien.

En somme, le « Documento de Sustentación Jurídica » tente à établir le cadre juridique nécessaire pour que le peuple Awajún puisse exercer pleinement son autonomie territoriale et son droit à l'auto-détermination, et obtenir ainsi une reconnaissance officielle et effective des droits et de la personnalité juridique des Awajún. La quatrième partie du document, intitulée « Viabilité technique et juridique », explore la faisabilité juridique du droit à l'autogouvernance et à la libre détermination du peuple Awajún. Cette section est subdivisée en deux grands axes. Le premier axe analyse la viabilité juridique de l'autonomie des peuples autochtones en s'appuyant sur des cas internationaux d'autonomies indigènes, examine le processus de reconnaissance du droit à l'autonomie, ainsi que la personnalité juridique du peuple Awajún, tant par le biais législatif que constitutionnel. Le second axe aborde le droit à la reconnaissance du territoire du peuple Awajún, détaillant les concepts de territoire ancestral et traditionnel, d'autonomie territoriale spéciale, les démarches nécessaires pour la consolidation et la sécurisation du territoire, suivies par la création d'une cohésion politique et administrative. Enfin, la gestion et la planification territoriale sont examinées comme des stratégies adaptées aux besoins du peuple pour soutenir son autonomie effective.

J'ai apporté des modifications et reformulations pour améliorer la clarté du document, en veillant à ce que les phrases soient plus compréhensibles pour les lecteurs. Toutes ces corrections et suggestions ont été validées et intégrées par le *pamuk* dans la version finale du document, qui sera soumise au gouvernement péruvien cette année. De plus, j'ai pris en charge le montage complet du dossier, qui comprend les 18 actes d'assemblée des secteurs territoriaux, un document de *memoria descriptiva*, un *Informe Antropológico* sur le peuple indigène Awajún et son territoire, ainsi que la cartographie du territoire Awajún *Tajimat Nugka* et de ses 18 secteurs territoriaux.

Cette mission m'a particulièrement enthousiasmé et a approfondi ma connaissance du droit péruvien, un domaine qui me passionne énormément depuis de nombreuses années. Cette expérience s'est révélée extrêmement enrichissante, car elle m'a offert l'opportunité d'explorer l'un des processus d'une action de plaidoyer.

### **Stratégie complémentaire de cyberactivisme pour le mini-documentaire « Entre el Oro y el Verde - La Batalla por la Supervivencia »**

Le projet de réalisation de ce mini-documentaire a été lancé dans le cadre de la campagne « Sin Amazonía No Hay Vida » de l'organisation non gouvernementale CooperAcción, en partenariat avec le

GTAA. Intitulé « Entre el Oro y el Verde - La Batalla por la Supervivencia<sup>79</sup> », ce mini-documentaire, accompagné d'une exposition photographique, a été diffusé à la Universidad Nacional de Ingeniería de Lima, au Pérou, le 5 juin 2024. Cette date de diffusion a coïncidé avec la commémoration du 15e anniversaire du conflit de Bagua pour rappeler la nécessité de protéger l'Amazonie et de défendre les droits des communautés indigènes. La diffusion s'est ensuite étendue à travers les canaux de diffusion de YouTube, Facebook et Instagram du GTAA. Cette date de diffusion particulièrement significative offrait l'opportunité de réfléchir aux événements passés et de souligner l'urgence de protéger l'Amazonie et de défendre les droits des communautés indigènes. L'objectif principal du mini-documentaire était de mettre en évidence la situation critique de l'Amazonie, confrontée à des menaces telles que la déforestation, l'exploitation minière et la perte de biodiversité. La diffusion de ce mini-documentaire visait non seulement à sensibiliser sur la nécessité de conserver l'écosystème amazonien, mais aussi à défendre les droits territoriaux et humains des peuples autochtones qui habitent la région. En ciblant des villes comme Lima, Bagua et Chiclayo, le projet visait à sensibiliser sur la préservation de l'Amazonie et à encourager des actions concrètes pour sa conservation. Les médias de diffusion et les événements culturels représentaient un réel potentiel pour éduquer et mobiliser le public en faveur de la conservation de l'Amazonie.

### **Les objectifs du mini-documentaire**

- Sensibiliser sur la préservation de l'Amazonie comme écosystème vital.
- Encourager la participation et l'action du public dans des initiatives de conservation.
- Établir le mini-documentaire et l'exposition photographique comme des outils éducatifs et de sensibilisation.

### **Stratégies d'actions**

1. **Contenu multimédia impactant** : Utiliser des extraits du documentaire et des images saisissantes de l'exposition pour susciter l'intérêt et l'engagement.
2. **Campagne sur les réseaux sociaux** : Déployer une stratégie intégrée sur Instagram, Facebook, Twitter et LinkedIn, en partageant du contenu pertinent et en utilisant des hashtags spécifiques.
3. **Collaborations avec influenceurs et organisations environnementales** : Travailler avec des personnalités et des institutions influentes pour amplifier la portée et la crédibilité de la campagne.
4. **Concours et engagement du public** : Organiser des concours de photographie, des sondages et promouvoir la participation active du public pour créer une communauté engagée.

<sup>79</sup> Gobierno Territorial Autónomo Awajun, « Entre El verde y el Oro - La batalla por la supervivencia », Youtube, publiée le 5 juin 2024. [[https://www.youtube.com/watch?v=g8AFKE\\_nZHo](https://www.youtube.com/watch?v=g8AFKE_nZHo), consultée le 13 août 2024].

5. **Partenariats avec les médias** : Établir des relations avec des médias locaux pour garantir une couverture médiatique étendue.
6. **Partenariats nationaux et internationaux** : Utiliser la liste des partenaires identifiés pour renforcer la diffusion, la visibilité et créer des alliances futures.

### **Les stratégies complémentaires proposées et réalisées**

Afin d'accroître la portée et l'impact du mini-documentaire « Entre el Oro y el Verde - La Batalla por la Supervivencia », j'ai proposé et mis en œuvre les actions suivantes :

- **Le développement de partenariats** : J'ai identifié et établi une liste de partenaires potentiels, tant au niveau national qu'international, pour élargir la diffusion du documentaire et forger des alliances stratégiques. Cette démarche visait à accroître la visibilité du documentaire et à créer des opportunités de collaboration entre GTAA et diverses organisations.
- **La traduction et voix-off en français** : J'ai supervisé la traduction du mini-documentaire en français et assuré la réalisation de la voix-off dans cette langue. Cette initiative était essentielle pour rendre le contenu accessible à un public francophone international, maximisant ainsi l'impact global du documentaire.

En sollicitant des partenariats pour le partage du documentaire, nous avons pu étendre sa diffusion au-delà des frontières locales et nationales, engageant ainsi un public plus large et diversifié. Pour renforcer le cœur du message et atteindre une audience plus vaste, il a été pertinent d'établir des collaborations par le biais de contacts par e-mail, afin que ces mêmes organismes puissent aussi relayer et partager la bande-annonce et le documentaire sur leur canaux de communication. Ce soutien est essentiel pour défendre cette cause importante et inciter davantage de personnes à s'engager dans la préservation de l'Amazonie. Mais aussi, et surtout pour attirer l'attention sur l'existence du GTAA et de l'ensemble de ses initiatives. La traduction et la voix-off en français ont permis de toucher une audience internationale francophone, augmentant ainsi la sensibilisation aux enjeux de la conservation de l'Amazonie et à la défense des droits des communautés indigènes. Grâce au documentaire disponible en français, la même stratégie de recherche de partenaire a été réalisée. La recherche de partenaire potentiel, la rédaction du contenu du mail et l'envoi de mail. En mettant en œuvre ces stratégies, l'initiative visait à maximiser l'impact du mini-documentaire, à renforcer l'engagement en faveur de la conservation de l'Amazonie, et à faciliter la collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, tout en touchant un public plus large grâce à la traduction du documentaire en français. Afin d'amplifier le message et d'atteindre une audience plus large, nous avons cherché à solliciter des collaborations pour partager la bande-annonce du documentaire sur les réseaux sociaux et autres canaux de communication.



## **Analyse et recommandations pour l'optimisation du Plan de Travail Conjoint en Santé entre le GTAA et la Red de Salud Condorcanqui**

Le "Plan de Travail Conjoint en Santé" (Plan de Trabajo Conjunto en Salud) est le résultat d'un processus collaboratif initié en 2023 entre le Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) et la Red de Salud Condorcanqui. Ce plan intervient dans la province de Condorcanqui, où les principaux problèmes de santé touchant la population Awajún ont été identifiés dans les trois districts d'El Cenepa, Nieva et Rio Santiago. Parmi ces préoccupations sanitaires figurent l'anémie, le VIH, le paludisme, la dengue et les grossesses précoces, (aussi appelé grossesse de l'adolescente). Face à cette situation préoccupante, le GTAA, en partenariat avec CooperAcción, a intensifié la coordination avec la DIRESA Amazonas et la Red de Salud Condorcanqui pour mieux cerner ces problèmes. Cette approche visait à prendre des décisions préventives et efficaces afin de réduire les risques pour la santé et prévenir leur aggravation. La mise en œuvre de cette première étape du Plan de travail conjoint en Santé, s'étend sur la période de mai à décembre 2024 et bénéficiera à 10 communautés natives Awajún.

Les activités prévues dans ce plan ont été spécialement conçues pour aborder quatre problèmes de santé majeurs : le VIH, l'anémie, le paludisme et la dengue. Une attention particulière a été accordée à la promotion de la santé et à la prévention, nécessitant un engagement de tous les acteurs au niveau communautaire. L'objectif général de ce projet est « Implémenter des activités conjointes en santé, avec une pertinence culturelle, entre le GTAA et la Red de Salud Condorcanqui, afin de contribuer à l'amélioration de la santé de la population Awajún dans la province de Condorcanqui ». Ce projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques, chacun se concentrant sur un problème de santé particulier (le VIH, l'anémie, le paludisme et la dengue). Cependant, nous nous focaliserons ici sur l'objectif spécifique 1 : « Impulser la promotion de la santé et la prévention pour réduire les comportements à risque vis-à-vis du VIH/SIDA, avec une approche basée sur les droits et l'interculturalité dans les communautés de la population Awajún de la Province de Condorcanqui ».

L'ensemble des quatre objectifs spécifiques comprend des actions regroupées en quatre sections : des actions des coordinations institutionnelles ; des comités communautaires de santé ; des sessions d'information lors de l'Assemblée communale et des sessions éducatives dans les établissements éducatifs. Cependant en analysant le cadre logique, les objectifs spécifiques et les activités pour chaque résultat attendu, je me suis rendu compte qu'aucune distinction n'était faite entre le terme de campagne de sensibilisation et de conscientisation. Les campagnes de conscientisation visent à accroître la connaissance et la compréhension d'un sujet spécifique auprès du public cible dont l'objectif principal est que les personnes acquièrent une compréhension plus approfondie et claire du

sujet afin de prendre des décisions éclairées et de modifier leur comportement en conséquence. En revanche, les campagnes de sensibilisation se concentrent sur la génération d'empathie, de compassion et de compréhension envers une situation ou un groupe spécifique de personnes. Ces campagnes cherchent à changer les attitudes, les perceptions et les stéréotypes en mettant en avant l'humanité et les expériences des personnes affectées. L'objectif de la sensibilisation est de créer un environnement de soutien et de solidarité, en encourageant l'action et la participation active pour aborder le problème en question.

Aussi, en examinant le cadre logique du projet, je me suis rendu compte qu'il y avait des activités liées à l'importance et à la nécessité de poursuivre le traitement contre le VIH, mais aucune ne portait sur l'importance du dépistage régulier. J'ai alors rédigé et proposé plusieurs initiatives et actions possibles pour une conscientisation en proposant en complémentarité des activités utilisant les réseaux sociaux ; des vidéos courtes ou des infographies préalablement élaborées pour fournir des informations claires et concises sur le VIH/SIDA, y compris des données sur sa transmission, sa prévention mais aussi l'importance de se faire dépister régulièrement. Dans les activités liées à la réalisation du manuel éducatif sur le VIH/SIDA, j'ai proposé d'intégrer un code QR dans ces manuels. Ce code QR sera lié aux réseaux sociaux, où du contenu supplémentaire sera partagé, comme des vidéos éducatives, des conseils de santé et des actualités pertinentes sur le VIH/SIDA. En scannant le code QR avec leurs téléphones, les jeunes pourront accéder facilement à ces informations sur les réseaux sociaux et rejoindre la communauté en ligne, ils pourront ainsi rester informé et contribuer à la prévention du VIH/SIDA. Une autre proposition a été apporté, en suggérant de travailler avec les médias locaux, provinciaux, départementaux et régionaux pour la campagne de conscientisation afin de diffuser des informations sur la prévention de la maladie. En ce qui concerne la partie des activités liées aux sessions éducatives dans les établissements éducatifs, j'ai proposé la création d'ateliers d'éducation sexuelle dans les écoles. Ces ateliers de prévention dans les établissements scolaires, avec la participation de professionnels de la santé et d'éducateurs qualifiés, permettront de diffuser de nombreuses informations sur la sexualité, l'utilisation correcte des préservatifs, la prévention du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST). De plus, en m'inspirant de quelques actions qui existent déjà en France, j'ai élaboré trois autres propositions, qui sont les suivantes :

- **Création de groupes de soutien entre pairs** : Établir des groupes de soutien entre pairs, en particulier pour les jeunes vivant avec le VIH ou ayant des proches affectés par le virus. Ces groupes peuvent offrir un espace sécurisé pour partager des expériences, fournir un soutien émotionnel et encourager l'adhésion au traitement.
- **Activités sportives et récréatives avec messages préventifs** : Organiser des événements sportifs et des activités récréatives incluant des messages de prévention du VIH. Cela peut être

une manière efficace d'atteindre les jeunes et de transmettre des informations importantes de manière ludique et participative.

- **Engagement des leaders jeunes :** Former et responsabiliser des jeunes leaders communautaires pour qu'ils agissent comme des agents de changement dans la promotion de la santé et la prévention du VIH parmi leurs pairs. Ces leaders peuvent organiser des activités spécifiques pour les jeunes et aider à diffuser des messages préventifs dans leurs communautés.

À ma grande satisfaction, toutes les suggestions et modifications que j'ai proposées ont été intégrées dans le document final du projet et ont été validées pour inclusion dans le « Plan de Trabajo Conjunto en Salud entre el Gobierno Territorial Autónomo Awajún (GTAA) et la Red de Salud Condorcanqui », ayant débuté dès mai 2024. Ce plan prévoit aussi le lancement en 2025, des activités suivantes : la création de groupes de soutien entre pairs, l'organisation d'activités sportives et récréatives avec des messages de prévention, ainsi que l'engagement des jeunes leaders communautaires.

En résumé, ce stage m'a offert l'opportunité de m'impliquer dans divers projets touchant plusieurs aspects majeurs de la vie du peuple Awajún. Il m'a permis de me rapprocher des problématiques concrètes rencontrées par ce peuple, en me plongeant dans les défis quotidiens et les besoins spécifiques du territoire. J'ai eu l'occasion d'observer de près les efforts déployés pour renforcer la protection des droits des Awajún, améliorer leur accès aux soins de santé, et accroître la visibilité et l'impact du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA). Cette expérience m'a aussi permis de comprendre l'ampleur du travail nécessaire pour soutenir et défendre les droits et le « buen vivir » des peuples autochtones. J'espère qu'au travers des activités et initiatives auxquelles j'ai participé durant cette période, les améliorations, même modestes, se sont avérées utiles. De plus, cette expérience de stage m'a permis de mettre en pratique les enseignements théoriques acquis lors de ma formation, mais aussi de développer davantage de compétences en conception et conduite de projet.

Pour évoquer les quelques difficultés rencontrées, je dirais qu'il faut savoir s'armer de patience pour atteindre certaines communautés Awajún et se sentir à l'aise à l'idée de passer des heures à naviguer sur les rivières en pirogue *peke peke*.

C'est donc avec une profonde émotion que je termine l'écriture de ce rapport de stage, une expérience qui a largement dépassé mes attentes. Mon immersion en Amazonie péruvienne au sein du Gouvernement Territorial Autonome Awajún (GTAA) a non seulement marqué un tournant significatif dans ma poursuite professionnelle, mais a également été l'une des expériences personnelles les plus marquantes de ma vie.